

Séance du vendredi 26 septembre 2025 à
18h00

Délibération N° 2025_050 – Compétence EAU

Adoption des Rapports sur le prix et la qualité du service eau 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi vingt-six septembre à dix-huit heures, le Comité syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle communale de Rivières sous la présidence de **François VERGNES, président**.

M. Cyril MANEN a été nommé secrétaire de séance.

Date de convocation et d'affichage : 18 septembre 2025

Tableau des présences - Compétence Eau Potable

CA2G	Titulaires	Présent	Absent excusé	Représenté par	CA2G	Titulaires	Présent	Absent excusé	Représenté par
ALOS	CAUDERAN Alain		X		MONDURAUSSE	PAULIN Georges		X	
ANDILLAC	BROS Jacques	X			MONTELS	RAU Ludovic		X	
BEAUVAIS SUR TESCOU	EGUILUZ Bernard	X			MONI GAILLARD	VIALAK Bernard	X		
BERNAC	DELERIS Jean-Michel	X			MONTVALEN	DELABRE Grégory	X		
BRENS	TERRAL Michel	X			PARISOT	CHARRUYER Sébastien		X	
BROZE	TRENTAZ Serge		X		PEYROLE	CAMALET Alain	X		
BUSQUE	BOUYSSIE Bertrand	X			PUYBEGON	CINQ Robert		X	
CADALEN	DAVALAN Christian	X			PUYCELSI	LAMBERMONT Ghislain			X HELLAND M.
CAHUZAC SUR VERE	YECHE Francis	X			RABASTENS	PAYA Ludvine	X		
CAMPAGNAC	BOULOC Jean-Louis		X		RIVIERES	MANEN Cyril	X		
CASTANET	POUX Cynthia supp	X			ROQUEMAURE	SOULIES Claude		X	
CASTELNAU DE MONTMIRAL	BOSC Frédéric	X			SALVAGNAC	MIRAMOND Bernard		X	
CESTAYROLS	BERNADOU Francis	X			SENOUILLAC	FERRET Bernard	X		
COUFFOULEUX	TENEGAL Denis - Supp	X			SAINT BEAUZILE	FAGES Philippe		X	
FAYSSAC	ETERNOT Joël - Supp	X			STE CECILE DU CAYROU	CARAIRE Jean-Pierre		X	
GAILLAC	SOUQUET Martine		X		ST GAUZENS	BOULVRAIS Paul			X VERGNES F.
GIROUSSENS	DUSSEL Francis	X			ST URCSSE	FOURNIE Daniel	X		
GRAULHET	ORTEGA Fernand		X		TAURIAC	MARTINEZ Christian		X	
GRAZAC	FAURE Nathalie	X			TECOU	DUBIETZ Philippe	X		
ITZAC	DURAND Pascal		X		VEUX	KURGOUALE Rose-Marie	X		
LABASTIDE DE LEVIS	VERGNES François	X			C2A	Titulaires			
LABESSIERE CANDEIL	GALINIER Philippe - supp	X			CASTELNAU DE LEVIS	DELHEURE Patrice	X		
LARROQUE	SUDRE Didier			X PAYA L.	MARSSAC SUR TARN	DONNEZ David		X	
LARROQUE	HELLAND Mark	X			3CS	Titulaires			
LASGRAISSES	ASSIE Alain	X			SAINTE CROIX	BOURG Didier		X	
LA SAUZIERE ST JEAN	LAPEYRE Patrice	X							
LE VERDIER	DELPECH Jean-Marc	X			Communes	Titulaires			
LISLE SUR TARN	PUIBASSET Pascale	X			AMARENS	GUILHABERT Alain		X	
LOUPIAC	ESTRADA Laurent	X			DONNAZAC	BREUILLARD Caroline			X BOSCH.
MEZENS	TISSERAND Jacques		X		FRAUSSEILLES	CASADO Pascal	X		
MONTANS	BEZIOS Jean-Marie	X			NOAILLES	GINESTE Jean-Philippe		X	
		23	7	1			11	13	3
Nombre de Délégués	quorum				Présents	Représentés			Absents
58	30				34	4			20

sans droit de vote

CASTELNAU DE MONTMIRAL
CESTAYROLS
GRAZAC
LOUPIAC

BOUISSET Gilbert
THILLIEZ Claude
CHELINGUE Claude
POZZA Pascal

suppléant
suppléant
suppléant
suppléant

MONTANS
MONTGAILLARD
VERDIER (le)
VIEUX

FORET Eric
GAYRAL Yvon
DA Sylvie
PIEUX Annick

suppléant
suppléant
suppléante
suppléante

Objet de la délibération N° 2025_050

Eau potable : adoption des Rapports sur le prix et la qualité du service

Envoyé en préfecture le 18/02/2026

Reçu en préfecture le 18/02/2026

Publié le 18/02/2026

ID : 081-200066124-20260209-29_2026-DE

Les Rapports sur le Prix et la Qualité du Service 2024 de la régie du SMAEP du Gaillacois et du délégataire Véolia pour la ville de Gaillac ont été transmis aux délégués préalablement à la réunion. Ils sont invités à demander tout éclaircissement ou complément d'information.

Un exemplaire de ces rapports sera transmis pour présentation aux assemblées délibérantes, qui doivent donner un avis, des Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et à la Communauté de Communes du Carmausin-Ségala et des communes d'Amarens, Donnazac, Frausseilles et Noailles.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical du SMAEP du Gaillacois – compétence EAU – adoptent, à l'unanimité des membres présents ou représentés, les Rapports sur le Prix et la Qualité du Service 2024 ci annexés et chargent le président de les communiquer aux EPCI et communes membres pour avis.

DEL 2025_050		Élus	34	Élus représentés	4
Pour	38	Contre	0	Abstention	0

Le secrétaire de séance,
Cyril Manen



Le président,
François Vergnes



Délibération rendue exécutoire après transmission en Préfecture et publication sur le site Internet du syndicat

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU GAILLACOIS

Rapport annuel
Sur le Prix et la Qualité du Service
Public de l'eau potable

Exercice 2024

SYNTHESE SUR LES 3 SECTEURS



Table des matières

Env	Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reg	Reçu en préfecture le 18/02/2026
Pub	Publié le 18/02/2026
ID	ID : 081-200066124-20260209-29_2026-DE

1.	Caractérisation technique du service public de l'eau	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie et nombre d'abonnés	4
1.4.	Eaux brutes	4
1.5.	Eaux traitées	4
1.5.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024	4
1.5.2.	Production.....	5
1.5.3.	Achats d'eaux traitées.....	5
1.5.4.	Volumes comptabilisés au cours de l'exercice.....	6
1.5.5.	Autres volumes (voir tableau des volumes paragraphe 1.5.1).....	6
1.5.6.	Volume consommé autorisé (voir tableau des volumes paragraphe 1.6.1).....	6
1.6.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	6
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	7
2.1.	Modalités de tarification	7
2.2.	Facture d'eau type	8
2.3.	Recettes d'exploitation	9
3.	Indicateurs de performance	10
3.1.	Qualité de l'eau	10
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	10
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	12
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	12
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	12
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	13
3.3.4.	Renouvellement des réseaux d'eau potable	13
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	13
4.	Financement des investissements.....	14
4.1.	Branchements en plomb	14
4.2.	Montants financiers	14
4.3.	État de la dette du service.....	14
4.4.	Amortissements	14
4.5.	Présentation des travaux engagés au cours de l'exercice 2024 (en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service).....	15
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	16
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	16
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	17

1. Caractérisation technique du service

Env	Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Rec	Reçu en préfecture le 18/02/2026
Pub	Publié le 18/02/2026
ID	ID : 081-200066124-20260209-29_2026-DE

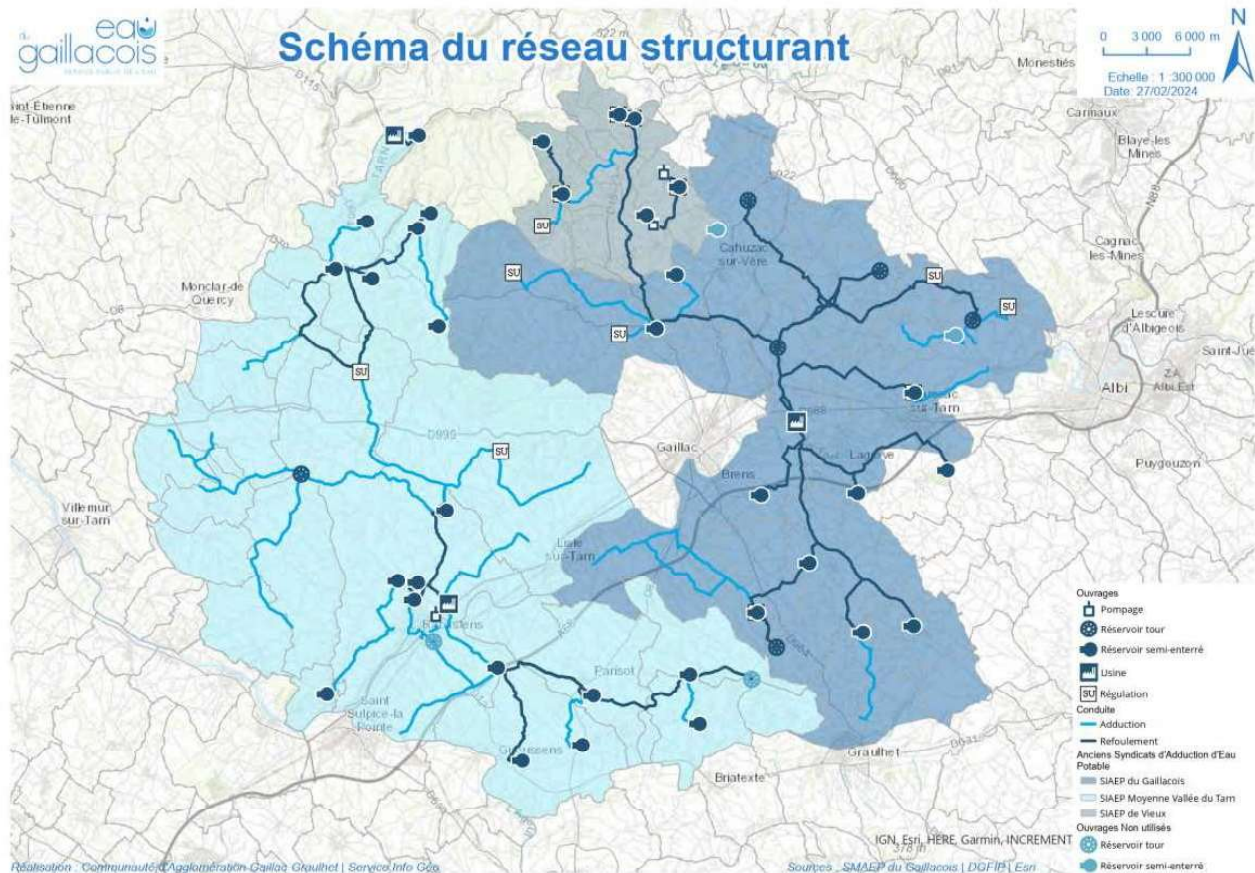
Le Syndicat mixte d'alimentation en eau potable du gaillacois est engagé dans un processus de fusion qui est en cours d'achèvement. La consolidation des différentes données est encore perfectible malgré de nombreuses démarches qui ont accéléré et approfondi la connaissance des infrastructures et des procédures syndicales : PGSSE, Document unique, inventaire patrimonial... Le suivi par secteur reste pertinent sur le plan technique (néanmoins, celui de Vieux étant alimenté en intégralité par l'usine de Rivières depuis le milieu de l'année 2024, ils sont regroupés sous l'appellation secteur de Rivières et Vieux) mais son intérêt diminue sur le plan comptable et financier au fur et à mesure de l'engagement d'actions syndicales importantes.

Une réflexion à l'échelle du syndicat, couvrant tous ses métiers, sera menée dans le cadre du schéma directeur eau potable engagé par la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet dont le syndicat sera un acteur majeur. L'objectif est une présentation des conclusions du schéma dans le courant de l'année 2026 pour pouvoir engager les premiers investissements sur le budget 2027.

1.1. Présentation du territoire desservi

Territoire desservi (communautés d'agglomération ou de communes et communes desservies) :

- **Secteur de Rabastens** : **Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet** pour les communes de Beauvais-sur-Tescou, Busque, Coufouleux, Giroussens, Grazac, La Sauzière Saint-Jean, Larroque, Lisle-sur-Tarn, Loupiac, Montdurausse, Montgaillard, Montvalen, Mézens, Parisot, Peyrole, Puybegon, Puycelis, Rabastens, Roquemaure, Saint-Gauzens, Saint-Urcisse, Salvagnac, Tauriac ;
- **Secteur de Rivières et Vieux** : **Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet** pour les communes de Alos, Andillac, Bernac, Brens, Broze, Cadalen, Cahuzac-sur-Vère, Campagnac, Castanet, Castelnau de Montmiral, Cestayrols, Fayssac, Gaillac, Graulhet, Itzac, Labastide de Lévis, Labessière-Candeil, Lagrave, Lasgrâisses, Le Verdier, Montans, Montels, Rivières, Saint-Beauzille, Sainte-Cécille du Cayrou, Sénouillac, Técou et Vieux ; **Communauté d'agglomération de l'Albigeois** pour les communes de Castelnau de Lévis et Marssac-sur-Tarn ; **Communauté de communes du Carmausin Ségala** pour la commune de Sainte-Croix ; **Communes de Amarens, Donnazac, Frousseilles et Noailles** (Communauté de Communes du Cordais et du Causse).



1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le 18/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-29_2026-DE

1.3. Estimation de la population desservie et nombre d'abonnés

Le service public d'eau potable desservait, au 01/01/2024, près de 50 575 habitants pour **26 546 abonnés** (13 011 sur Rabastens, 13 535 sur Rivières et Vieux).

1.4. Eaux brutes

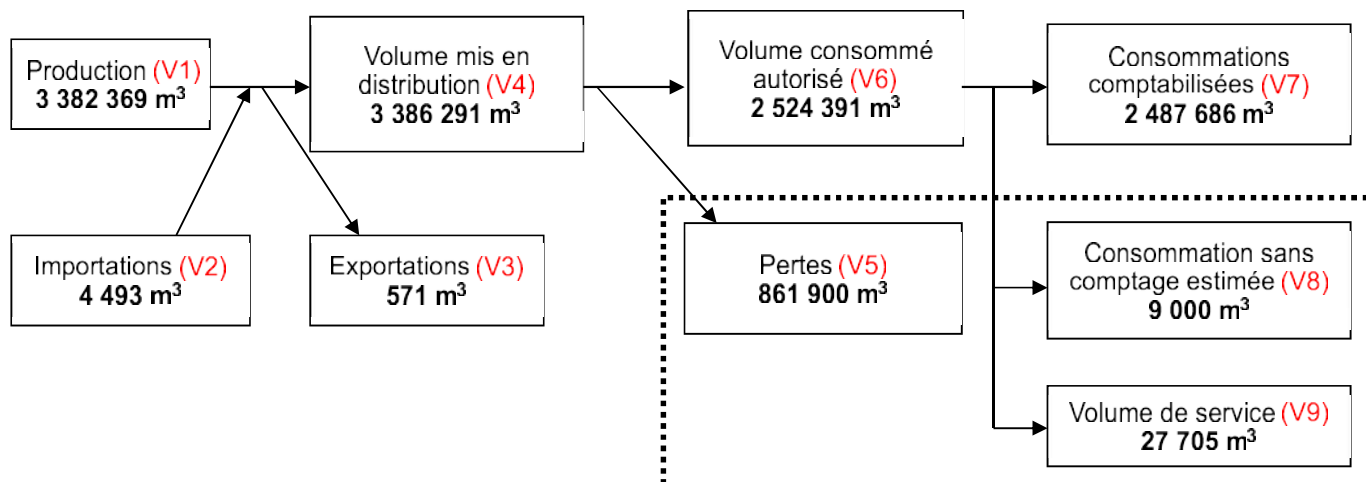
Le service public d'eau potable a prélevé **3 404 065 m³** pour l'exercice 2024 (3 459 536 pour l'exercice 2023). Tableau récapitulatif des prélèvements :

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Forage des Abriols à Larroque	Nappe souterraine	5 m ³ /H	4 142	2 980	- 28.05 %
Rivière Tarn à Rabastens	Eau de surface	840 m ³ /H	1 791 180	1 658 845	- 7.39 %
Rivière Tarn à Rivières	Eau de surface	780 m ³ /H	1 569 506	1 720 865	+ 9.64%
Forage de Guirbonde à Itzac	Nappe souterraine	14 m ³ /H	58 596	9 725	- 83.40%
Puits de Sesquièrre à Vieux	Nappe souterraine	9 m ³ /H	19 002	5 981	- 68.52%
Puits du Moulin d'Alos à Alos	Nappe souterraine	6 m ³ /H	17 110	5 669	- 66.87%
Total		1 654 m ³ /H	3 459 536	3 404 065	- 1.60 %

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **0.72 %** (2.86% en 2023).

1.5. Eaux traitées

1.5.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024



Production (V1) : Volume produit aux stations de Rabastens et de Rivières + aux forages puits de Sesquièrre et du Moulin d'Alos

Importations (V2) : Achat d'eau à Véolia (Gaillac) et au SM des Eaux du LEVEZOU SEGALA

Exportations (V3) : Vente d'eau à la Mairie de Penne

Volume mis en distribution (V4) : V1 + V2 - V3

Pertes (V5) : V4 - V6

Volume consommé autorisé (V6) : V7 + V8 + V9

Consommations comptabilisées (V7) : Volume vendu aux abonnés + Bornes de puisage

Consommation sans comptage estimée (V8) : Bouches et Poteaux Incendie + Prises d'eau autorisées sur le réseau

Volume de service (V9) : Purge manuelle + nettoyage réservoirs + eau désinfectée nouvelles conduites

1.5.2. Production

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2023 en m³	Volume produit durant l'exercice 2024 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
Forage des Abriols à Larroque	3 540	2 603	- 26.47 %	80
Rivière Tarn à Rabastens	1 771 211	1 637 526	- 7.55 %	80
Rivière Tarn à Rivières	1 569 506	1 720 865	+ 9,64%	80
Forage de Guirbonde à Itzac	58 596	9 725	- 83,40%	80
Puits de Sesquièrre à Vieux	19 002	5 981	- 68,52%	80
Puits du Moulin d'Alos à Alos	17 110	5 669	- 66,87%	80
Total volume produit (V1)	3 438 965	3 382 369	- 1.65%	80

La nouvelle usine de traitement de Rabastens a été mise en service le 16 octobre 2018.

La nouvelle usine de traitement de Rivières a été mise en service le 23 avril 2019.

Les puits du Moulin d'Alos et de Sesquièrre ont été arrêtés les 20 et 22 avril 2024. Les forages de Guirbonde et l'importation depuis le SMELS ont été arrêtés le 5 juin 2024.

1.5.3. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
Véolia (Gaillac) pour Lisle sur Tarn	740	799	- 7.97 %	80
Véolia (Gaillac) pour Castelnau de Montmiral	716	1 000	+ 39.66 %	80
SM des Eaux du LEVEZOU SEGALA pour Itzac	22 352	2 694	- 87.95 %	80
Total volume importé (V2)	23 808	4 493	- 81.13 %	80

Ces volumes sont négligeables par rapport au total des volumes distribués.

1.5.4. Volumes comptabilisés au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes comptabilisés durant l'exercice 2023 en m³	Volumes comptabilisés durant l'exercice 2024 en m³	Variation en %
Total vendu aux abonnés du secteur de Rabastens	1 234 008	1 209 181	- 2.01 %
Total vendu aux abonnés du secteur de Rivières et Vieux	1 295 607	1 278 505	-1.32%
Total vendu aux abonnés (V7)	2 529 615	2 487 686	- 1.66%
Mairie de Penne depuis Larroque (forage Les Abriols)	1 125	571	- 49.24 %
Total vendu à d'autres services (V3)	1 125	571	- 49.24 %

1.5.5. Autres volumes (voir tableau des volumes paragraphe 1.5.1)

	Exercice 2023 en m³/an	Exercice 2024 en m³/an	Variation en %
Consommation sans comptage Secteur de Rabastens	7 220	8 400	+ 16.34%
Consommation sans comptage Secteur de Rivières et Vieux	960	600	- 37.50%
Volume consommation sans comptage (V8)	8 180	9 000	+ 10.02%
Volume de service Secteur de Rabastens	26 435	16 705	- 36.81%
Volume de service Secteur de Rivières et Vieux	25 276	11 000	- 56.48%
Volume de service (V9)	51 711	27 705	- 46.42%

1.5.6. Volume consommé autorisé (voir tableau des volumes paragraphe 1.6.1)

	Exercice 2023 en m³/an	Exercice 2024 en m³/an	Variation en %
Volume consommé autorisé Secteur de Rabastens	1 267 663	1 234 286	- 2.63%
Volume consommé autorisé Secteur de Rivières et Vieux	1 321 843	1 290 105	- 2.40%
Volume consommé autorisé (V6)	2 589 506	2 524 391	- 2.51%

1.6. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **2 035 kilomètres** (1 022 km sur Rabastens, 1 013 km sur Rivières et Vieux).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

Envoyé en préfecture le 18/02/2026	
Reçu en préfecture le 18/02/2026	
Publié le 18/02/2026	
ID : 081-200066124-20260209-29_2026-DE	

2.1. Modalités de tarification

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

Secteur de Rabastens	Désignation	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement DN 15 *	66.35 €/an	66.35 €/an	0 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	Tranche unique	1.95 €/m ³	2.20 €/m ³	+ 12.82 %
Redevances et taxes				
	Redevance de pollution domestique	0.33 €/m ³	0.33 €/m ³	0 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	0 %

Secteur de Rivières	Désignation	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement DN 15 ou 20*	66.35 €/an	66.35 €/an	0 %
	Abonnement DN 30 mm	134.03 €/an	134.03 €/an	0 %
	Abonnement DN 40 mm	204.95 €/an	204.95 €/an	0 %
	Abonnement DN 60 mm	307.88 €/an	307.88 €/an	0 %
	Gros Consommateur	1 025.55 €/an	1 025.55 €/an	0 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	Tranche° 1 (0 à 80 m ³)	2.00 €/m ³	2.20 €/m ³	+ 10.00 %
(tranches en m ³ /an)	Tranche° 2 (au-delà de 80 m ³)	2.25 €/m ³	2.20 €/m ³	- 2.22 %
Redevances et taxes				
	Redevance de pollution domestique	0.33 €/m ³	0.33 €/m ³	0 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	0 %

Secteur de Vieux	Désignation	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement DN 15 *	66.35 €/an	66.35 €/an	0 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	Tranche unique	2.10 €/m ³	2.20 €/m ³	+ 4.76 %
Redevances et taxes				
	Redevance de pollution domestique	0.33 €/m ³	0.33 €/m ³	0 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	0 %

Dans la délibération du 14 décembre 2021, le Président a présenté l'objectif de convergence tarifaire avant le terme du mandat. Cette convergence a été conjuguée à l'augmentation du coût de l'énergie, au maintien de la capacité de financement des investissements et des obligations réglementaires (comme les amortissements) nécessaires à la bonne marche et à la pérennité des activités du Syndicat. Concernant le secteur de Rabastens, une augmentation du prix de l'eau a été réalisée tous les 6 mois afin d'atteindre une harmonisation sur les trois secteurs en octobre 2023. En 2024, il n'y a eu qu'une seule tranche, la consommation a été facturée au prix unique de 2,20 €/HT/m³.

2.2. Facture d'eau type

Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation l'INSEE (120 m³/an) sont :

Envoyé en préfecture le 18/02/2026	
Reçu en préfecture le 18/02/2026	
Publié le 18/02/2026	
ID : 081-200066124-20260209-29_2026-DE	

Secteur de Rabastens	Désignation	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Part de la collectivité				
Part fixe annuelle	Abonnement DN 15 *	66.35 €	66,35 €	0 %
Part proportionnelle	Tranche unique	234.00 €	264,00 €	+ 12,82 %
Total revenant à la collectivité	Abonnement + consommation	300.35 €	330,35 €	+ 9,99 %
Redevances et taxes				
Part proportionnelle	Redevance de pollution domestique	39.60 €	39,60 €	0 %
Part proportionnelle	TVA	18.70 €	20,35 €	+ 8,82 %
Total des taxes et redevances		58.30 €	59,95 €	+ 2,83 %
Total Facture de 120 m³		358.83 €	390,30 €	+ 8,77 %
Prix TTC au m³		2.99 €/m³	3,25 €/m³	+ 8,70 %

Secteur de Rivières	Désignation	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Part de la collectivité				
Part fixe annuelle	Abonnement DN 15 *	66.35 €	66,35 €	0 %
Part proportionnelle	Tranche° 1 (0 à 80 m ³)	160.00 €	176,00 €	+ 10.00 %
	Tranche° 2 (au-delà de 80 m ³)	90.00 €	88,00 €	- 2.22 %
Total revenant à la collectivité	Abonnement + consommation	316.35 €	330,35 €	+ 4.43 %
Redevances et taxes				
Part proportionnelle	Redevance de pollution domestique	39.60 €	39,60 €	0 %
Part proportionnelle	TVA	19.58 €	20,35 €	+ 3.93 %
Total des taxes et redevances		59.18 €	59,95 €	+ 1.30 %
Total Facture de 120 m³		375.53 €	390,30 €	+ 3.93 %
Prix TTC au m³		3.13 €/m³	3,25 €/m³	+ 3.83 %

Secteur de Vieux	Désignation	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Part de la collectivité				
Part fixe annuelle	Abonnement DN 15 *	66.35 €	66,35 €	0 %
Part proportionnelle	Tranche unique	252.00 €	264,00 €	+ 4.76 %
Total revenant à la collectivité	Abonnement + consommation	318.35 €	330,35 €	+ 3.77 %
Redevances et taxes				
Part proportionnelle	Redevance de pollution domestique	39.60 €	39,60 €	0 %
Part proportionnelle	TVA	19.69 €	20,35 €	+ 3.35 %
Total des taxes et redevances		59.29 €	59,95 €	+ 1.11 %
Total Facture de 120 m³		377.38 €	390,30 €	+ 3.42 %
Prix TTC au m³		3.14 €/m³	3,25 €/m³	+ 3.50 %

L'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence du prélèvement d'eau brute à la distribution d'eau potable.

Le prix du mètre cube moyen sur l'ensemble de la structure pour 120 m³ comprenant la redevance pollution domestique versée à l'agence de l'eau (de 0,33 €/HT/m³) est de **3,25 €/TTC/m³**.

2.3. Recettes d'exploitation

Envoyé en préfecture le 18/02/2026	
Reçu en préfecture le 18/02/2026	
Publié le 18/02/2026	
ID : 081-200066124-20260209-29_2026-DE	

Recettes de la collectivité :

Type de recettes	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau	7 023 529 €	7 206 230 €	2,60 %
<i>Dont abonnements – locations compteurs</i>	1 761 132 €	1 783 198 €	1,25 %
<i>Dont vente d'eau</i>	5 262 397 €	5 423 032 €	3,05 %
Total recettes de vente d'eau	7 030 145 €	7 206 230 €	2,50 %
Recettes liées aux travaux	467 319 €	413 113 €	-11,60 %
Total des recettes	7 497 464 €	7 619 344 €	1,63 %

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau sur l'exercice 2024 : **7 206 230 €** (7 030 145 € sur l'exercice 2023).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau

Les valeurs suivantes concernent les prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique commandés par l'ARS (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Analyses sur l'eau produite et distribuée	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes aux références de qualité	Nombre de prélèvements non conformes aux limites de qualité	Taux de conformité par rapport aux limites de qualité
Secteur de Rabastens				
Microbiologie (P101.1)	64	0	0	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	64	3	0	100 %
Secteur de Rivières et Vieux				
Microbiologie (P101.1)	68	0	0	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	72	3	0	100 %
Ensemble du service				
Microbiologie (P101.1)	132	0	0	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	136	6	0	100 %

Les paramètres non conformes par rapport aux références de qualité sont indiqués dans les RPQS par secteurs.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013).

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL PARTIE A	15 au maximum		15
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	75%	12
TOTAL PARTIE B	30 au maximum		27
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL PARTIE C	75 au maximum		60
TOTAL (indicateur P103.2B)	120 au maximum		102

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

L'indice linéaire de consommation (ILC) est un ratio utilisé pour évaluer la conformité du rendement du réseau aux exigences du décret du 27 janvier 2012. Il s'agit du rapport entre le volume moyen journalier consommé (par les usagers et les besoins du service) augmenté des volumes exportés, et le linéaire de réseaux (hors branchements) exprimé en kilomètres.

L'indice linéaire de consommation se calcule ainsi :

$$\text{ILC} = \frac{V_6 / \text{Linéaire de réseau}}{365} =$$

Secteur de Rabastens	Exercice 2023	Exercice 2024
Rendement du réseau	73.32 %	76.73 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	3.40	3.38

Secteur de Rivières et Vieux	Exercice 2023	Exercice 2024
Rendement du réseau	77.02 %	72.94 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	3.70	3.50

Ensemble du syndicat	Exercice 2023	Exercice 2024
Rendement du réseau	74.81 %	74.55 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	3.48	3.40

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **1.21** m³/j/km (1,25 en 2023).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des pertes est de **1.16** m³/j/km (1,17 en 2023).

En milieu rural (Densité < 25 abonnés/km) en utilisant le référentiel de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le rendement est considéré comme bon lorsque l'indicateur linéaire de perte est inférieur à 1,5 m³/km/j, acceptable lorsqu'il est compris entre 1.5 et 2.5 m³/km/j, médiocre lorsqu'il supérieur à 2.5 m³/km/j. Ce bon chiffre est le résultat d'une vigilance accrue de l'ensemble des agents du syndicat.

3.3.4. Renouvellement des réseaux d'eau potable

Ratio	Secteurs	Exercice 2023	Exercice 2024
Linéaire de réseau renouvelé en km	Secteur de Rabastens	1.81	8.55
	Secteur de Rivières et Vieux	10.96	10.57
	Ensemble du Syndicat	15.07	19.12
Taux de renouvellement du réseau	Secteur de Rabastens	0.27 %	0.41 %
	Secteur de Rivières et Vieux	0.63 %	0.70 %
	Ensemble du Syndicat	0.45 %	0.56 %

Pour l'année 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0.56 %** (0.45 % en 2023).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Toutes les prises d'eau et les forages utilisés ont leur Arrêté préfectoral depuis 2023.

Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de **80 %** (66.80 % en 2022).

4. Financement des investissements

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le 18/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-29_2026-DE

4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne doit plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire un remplacement des branchements en plomb par du PEHD et laiton.

Branchements Secteur de Rabastens	Exercice 2023	Exercice 2024
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	2	2
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	14	12
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0.11 %	0.09 %

Branchements Secteur de Rivières et Vieux	Exercice 2023	Exercice 2024
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0.00 %	0.00 %

Le pourcentage de branchements en plomb restant par rapport au nombre total de branchements sur l'ensemble du syndicat en 2024 est de **0.045 %** (0.05 % en 2023).

4.2. Montants financiers

Secteur de Rabastens	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 020 850 €	2 193 149 €
Montants des subventions en €	40 278 €	422 979 €

Secteur de Rivières et Vieux	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	4 300 883 €	3 278 460 €
Montants des subventions en €	1 854 294 €	1 502 528 €

4.3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

Trois Secteurs		Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		37 369 640 €	38 508 076 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	Capital	1 876 298 €	1 861 565 €
	Intérêts	1 035 870 €	1 194 372 €

L'encours de la dette du syndicat au 31-12-2024 est de **38 508 076 €** (37 369 640 € au 31-12-2023).

4.4. Amortissements

Montant de la dotation aux amortissements	Exercice 2023	Exercice 2024
Trois secteurs	2 209 178.34 €	2 251 088.53 €

Pour l'année 2024, la dotation aux amortissements a été de **2 251 088.530 €** (2 209 178.34 € en 2023).

4.5. Présentation des travaux engagés au cours de l'exercice la qualité du service à l'usager et les performances environnementales

Envoyé en préfecture le 18/02/2026	Reçu en préfecture le 18/02/2026	Publié le 18/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-29_2026-DE		

Secteurs	Objet des travaux	Montants des travaux Budgétisés en 2023	Subventions accordées
Rabastens	Sécurisation alarme Châteaux / Usine	8 019 €	
	Solde usine de traitement de Foncoussièrre	332 613 €	
	Réhabilitation de réservoirs (Bellefeuille)	8 135 €	
	Equipement usine de traitement de Foncoussièrre	41 345 €	
	Interco. réseau de Saint-Sulpice (études)	10 342 €	
	Achat de compteurs	29 120 €	
	Acquisition de matériel d'exploitation, bureaux, véhicules	0 €	
	Télégestion, télésurveillance, régulation, compteurs de sectorisation, appareillage chlore	24 072 €	
	Aménagement site de l'Hermitage	125 993 €	
	Renouvellement, renforcement et extension réseau Loupiac, Lisle-sur-Tarn, Puycelsi, Mézens	629 041 €	16 623 €
	Renouvellement fibro DN200 Pet en Fabre	983 469 €	406 356 €
Rivières et Vieux	Acquisition de terrain	25 551€	
	Renouvellement, renforcement, modification et déplacement de réseau Cadalen, Cahuzac sur Vère, Castelnau de Montmiral, Cestayrols, Gaillac, Labessière Candeil, Marssac sur Tarn, Sénouillac et Vieux	495 981€	
	Travaux divers sur le réseau de distribution (régulation, ventousage, sectorisation)	33 014€	
	Matériel et logiciels informatiques	2 984€	
	Acquisition de matériel d'exploitation et véhicules	4 529€	
	Usine de Traitement de Rivières	95 753€	
	Réaménagement site de Lieurac, aménagement bureaux	3 701€	
	Achat de compteurs abonnés équipés de radio	49 291€	
	Renforcement refoulement nord-est	1 875 981€	822 728€
	Interconnexion secteur de Vieux à Rivières	618 421€	679 800€
	Développement durable (étude bas carbone + turbine au réservoir de Fayssac)	73 254€	
TOTAL		5 471 609 €	1 925 507 €

5. Actions de solidarité et de co décentralisée dans le domaine

Env	Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Rec	Reçu en préfecture le 18/02/2026
Pub	Publié le 18/02/2026
ID	ID : 081-200066124-20260209-29_2026-DE

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Abandons de créances	Trois Secteurs	Exercice 2023	Exercice 2024
Montant des abandons de créances		65 923.28 €	86 549.42 €
Dont Part collectivité		57 449.65 €	76 649.95 €
Nombre de demandes reçues		176	328

Pour l'année 2024, le montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité ramené au nombre de m³ d'eau vendu a été de **0,0313 €/m³** (0.0230 €/m³ en 2023).

Aides accordées au titre de l'écèlement ou dégrèvement	Exercice 2023	Exercice 2024
Nombres d'aides accordées	197	173
Soit en m3	33 091 m ³	35 118 m ³

Pour rappel, les aides sont accordées suivant deux dispositifs :

- l'écèlement qui a été instauré par le décret 2012-1078 du 24 septembre 2012 (conditions particulières d'attribution),
- le dégrèvement qui peut être accordé par le syndicat si l'abonné ne peut bénéficier de l'écèlement.

En 2024 :

- 26 430 m³ ont été déduits de la facturation suite à 71 écèlements,
- 8 688 m³ ont été déduits de la facturation suite à 102 dégrèvements.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

Envoyé en préfecture le 18/02/2026	Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le 18/02/2026	Publié le 18/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-29_2026-DE	ID : 081-200066124-20260209-29_2026-DE

		Exercice 2023	Exercice 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	49 532	50 575
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	3.17	3.25
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	99.25 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	102
P104.3	Rendement du réseau de distribution	74.81 %	74.55 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	1.25	1.21
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	1.17	1.16
P107.2	Taux de renouvellement des réseaux d'eau potable	0.45 %	0.56 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80	80
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0.0230 €/m³	0.0313€/m³



ELEMENTS POUR LE RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

Concession du service public de l'Eau Potable de la Ville
de Gaillac

Introduction

Ce document a pour vocation de fournir les indicateurs de performance ainsi que les chiffres clés relatifs à votre Service afin de vous permettre d'établir votre rapport RPQS. Ces mêmes éléments seront détaillés et commentés dans le Rapport Annuel du Délégitaire.

Rappel : en application de la Loi NOTRe du 7 août 2015, le décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 a décalé de trois mois le délai de présentation à l'assemblée délibérante du rapport annuel relatif au prix et à la qualité des services publics (RPQS), le portant à neuf mois au plus tard suivant la clôture de l'exercice concerné. Aussi, le RPQS de l'année N doit être dorénavant présenté à l'assemblée délibérante avant le 30 septembre de l'année N+1

Sommaire

1.	Présentation du contrat	4
2.	Les indicateurs réglementaires 2024	6
3.	Autres chiffres clés de l'année 2024	7
4.	Le prix du service public de l'eau	9
5.	L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux [P103.2]	10

1. Présentation du contrat

Concession du service public de l'Eau Potable de la Ville de Gaillac

Chiffres clés



16 008

Nombre d'habitants desservis



8 118

Nombre d'abonnés
(clients)



1

Nombre d'installations de
production



2

Nombre de réservoirs



227

Longueur de réseau
(km)



100,0

Taux de conformité
microbiologique (%)



83,2

Rendement de réseau (%)



103

Consommation moyenne (l/hab/j)

Données clés

- ✓ Déléataire VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux
- ✓ Périmètre du service GAILLAC
- ✓ Numéro du contrat I7280
- ✓ Nature du contrat Concession
- ✓ Date de début du contrat 01/01/2020
- ✓ Date de fin du contrat 31/12/2029
- ✓ Les engagements vis-à-vis des tiers

En tant que délégataire du service, VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux assume des engagements d'échanges d'eau avec les collectivités voisines ou les tiers (voir tableau ci-dessous).

Type d'engagement	Tiers engagé	Objet
vente	Gaillacois (Syndicat AEP du)	Vente en gros "secours" par interconnexion La Vignasse
vente	Gaillacois (Syndicat AEP du)	Vente en gros SIAEP Gaillacois
vente	Gradille	Vente en gros (Gradille)

✓ Liste des avenants

Avenant N°	Date d'effet	Commentaire
1	01/01/2020	Transfert de compétence à la Communauté d'Agglomération GAILLAC-GRAULHET

2. Les indicateurs réglementaires 2024

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2023	VALEUR 2024
[D101.0]	Nombre d'habitants desservis total (estimation)	Collectivité (2)	15 774	16 008
[D102.0]	Prix du service de l'eau au m ³ TTC	Délégataire	2,88 €/m ³	2,95 €/m ³
[D151.0]	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Délégataire	1 j	1 j
INDICATEURS DE PERFORMANCE		PRODUCTEUR	VALEUR 2023	VALEUR 2024
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	ARS (1)	100,0 %	100,0 %
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	ARS (1)	100,0 %	100,0 %
[P103.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Collectivité et Délégataire (2)	94	109
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution	Délégataire	86,6 %	83,2 %
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés	Délégataire	1,93 m ³ /jour/km	2,34 m ³ /jour/km
[P106.3]	Indice linéaire de pertes en réseau	Délégataire	1,68 m ³ /jour/km	2,13 m ³ /jour/km
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Collectivité (2)	0,47 %	0,64 %
[P108.3]	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Collectivité (1)	80 %	80 %
[P109.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	10	1
[P109.0]	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	1 270	621
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Délégataire	3,35 u/1000 abonnés	3,20 u/1000 abonnés
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Délégataire	100,00 %	100,00 %
[P153.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	A la charge de la collectivité	
[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	0,27 %	0,92 %
[P155.1]	Taux de réclamations	Délégataire	0,50 u/1000 abonnés	0,49 u/1000 abonnés

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

3. Autres chiffres clés de l'année 2024

L'EFFICACITE DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION		PRODUCTEUR	VALEUR 2023	VALEUR 2024
VP.062	Volume prélevé	Délégataire	970 494 m³	975 491 m³
VP.059	Volume produit	Délégataire	904 735 m³	916 191 m³
VP.060	Volume acheté à d'autres services d'eau potable	Délégataire	0 m³	0 m³
	Volume mis en distribution (m³)	Délégataire	903 279 m³	914 392 m³
VP.220	Volume de service du réseau	Délégataire	12 521 m³	12 075 m³
	Volume consommé autorisé année entière	Délégataire	782 068 m³	760 321 m³
	Nombre de fuites réparées	Délégataire	52	79
LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE		PRODUCTEUR	VALEUR 2023	VALEUR 2024
	Nombre d'installations de production	Délégataire	1	1
	Capacité totale de production	Délégataire	6 800 m³/j	6 800 m³/j
	Nombre de réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	2	2
	Capacité totale des réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	3 150 m³	3 150 m³
	Longueur de réseau	Délégataire	227 km	227 km
VP.077	Longueur de canalisation de distribution (hors branchements)	Collectivité (2)	197 km	197 km
VP.140	Longueur de canalisation renouvelée par le délégataire	Délégataire	1 060 ml	600 ml
	Nombre de branchements	Délégataire	5 403	5 450
	Nombre de branchements en plomb	Délégataire	20	15
	Nombre de branchements en plomb supprimés	Délégataire	9	5
	Nombre de branchements neufs	Délégataire	66	54
	Nombre de compteurs	Délégataire	8 699	8 891
	Nombre de compteurs remplacés	Délégataire	73	55
LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION D'EAU		PRODUCTEUR	VALEUR 2023	VALEUR 2024
	Nombre de communes	Délégataire	1	1
VP.056	Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	8 062	8 118
	- Abonnés domestiques	Délégataire	8 051	8 106
	- Abonnés non domestiques	Délégataire	8	9
	- Abonnés autres services d'eau potable	Délégataire	3	3
	Volume vendu	Délégataire	748 302 m³	777 617 m³
	- Volume vendu aux abonnés domestiques	Délégataire	697 988 m³	720 421 m³
	- Volume vendu aux abonnés non domestiques	Délégataire	48 858 m³	55 397 m³
VP.061	- Volume vendu à d'autres services d'eau potable	Délégataire	1 456 m³	1 799 m³
	Consommation moyenne	Délégataire	108 l/hab/j	103 l/hab/j
	Consommation individuelle unitaire	Délégataire	80 m³/abo/an	76 m³/abo/an

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

LA SATISFACTION DES CONSOMMATEURS ET L'ACCES A L'EAU	PRODUCTEUR	VALEUR 2023	VALEUR 2024
Existence d'une mesure de satisfaction consommateurs	Délégataire	Mesure statistique d'entreprise	Mesure statistique d'entreprise
Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Délégataire	83 %	80 %
Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Délégataire	Oui	Oui
Existence d'une Convention Fonds Solidarité Logement « Eau »	Délégataire	Oui	Oui
LES CERTIFICATS	PRODUCTEUR	VALEUR 2023	VALEUR 2024
Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Délégataire	En vigueur	En vigueur
Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Délégataire	Oui	Oui
L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE	PRODUCTEUR	VALEUR 2023	VALEUR 2024
Energie relevée consommée	Délégataire	691 181 kWh	675 437 kWh

4. Le prix du service public de l'eau

GAILLAC Prix du service de l'eau potable	Volume	Prix Au 01/01/2025	Montant Au 01/01/2024	Montant Au 01/01/2025	N/N-1
Part délégataire			231,60	232,02	0,18%
Abonnement			57,24	63,76	11,39%
Consommation	120	1,4022	174,36	168,26	-3,50%
Part communale			48,00	48,00	0,00%
Consommation	120	0,4000	48,00	48,00	0,00%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) *	120	0,0730	8,57	8,76	2,22%
Organismes publics			39,60	46,80	18,18%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		39,60		
Consommation d'eau Potable	120	0,3200		38,40	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0700		8,40	
Total € HT			327,77	335,58	2,38%
TVA			18,03	18,46	2,38%
Total TTC			345,80	354,04	2,38%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			2,88	2,95	2,43%

(*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle n'a pas été déplacée cette année. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

5. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux [P103.2]

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2020	2021	2022	2023	2024
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	94	94	94	94	109

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau			Barème	Valeur ICGPR
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux			10
VP.237	Mise à jour annuelle du plan des réseaux			5
Code VP	Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques			Oui
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.			100 %
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres			Oui
Combinaison des variables VP238, VP239 et VP240	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)			15
VP.241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations			15
Total Parties A et B			45	44
Code VP	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)			
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes			10
VP.243	Inventaire pompes et équipements électromécaniques			10
VP.244	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux			10
VP.245	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique			10
VP.246	Inventaire secteurs de recherche de pertes eau			10
VP.247	Localisation des autres interventions			10
VP.248	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations			10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux			5
Total:			120	109



Ressourcer le monde

© Médiathèque VEOLIA - François Moura © Médiathèque VEOLIA - Samuel Bigot/Andia © Médiathèque VEOLIA - Rodolphe Escher © Médiathèque VEOLIA - Alexandre Dupeyron
© Médiathèque VEOLIA - Martial Ruaud/Andia © Médiathèque VEOLIA - Christel SASSO/CAPA PICTURES © Photo par Thomas Bärmick / Getty Images © Cavan Images via Getty Images

SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE DU GAILLACOIS

Rapport annuel
Sur le Prix et la Qualité du Service Public

Exercice 2024

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Rapport réalisé par le SMAEP du Gaillacois pour
le compte de la communauté d'agglomération
Gaillac Graulhet



Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret. Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire ».

Table des matières

1. INTRODUCTION : VERS UN TRANSFERT DE COMPETENCE EN 2025.....	2
2. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
2.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	3
2.2. MODE DE GESTION DU SERVICE.....	5
2.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).....	5
2.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0)	5
3. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	6
3.1. MODALITES DE TARIFICATION	6
3.2. RECETTES.....	6
4. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	7
4.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3) .	7
5. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	8
5.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES	8
5.2. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	8

1. Introduction : vers un transfert de com

Le territoire de l'assainissement non collectif de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet s'étend sur 56 communes.

Au 1^{er} janvier 2024, le service comptait 9 agents organisés ainsi :

- Direction (1 agent)
- Chef de service (1 agent)
- Technicien (2 agents)
- Assistante administrative et financière (1 agent)
- Comptable (2 agents)
- Assistante administrative à l'assainissement non collectif (1 agent)
- Assistante administrative à l'assainissement collectif (1 agent)

La campagne des contrôles de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif, a été interrompue courant le 4^{ème} trimestre 2024 en raison d'un effectif réduit. En effet, le service a vu le départ de 4 agents.

Au 1^{er} janvier 2025, les compétences eau et assainissement de l'Agglomération Gaillac-Graulhet, sont transférées au Syndicat Mixte d'Assainissement et d'Eau Potable du Gaillacois (SMAEPG), avec les 5 agents affectés au service.

Le marché existant avant cette date concernant la prestation de contrôles des installations d'assainissement non collectif, est poursuivi par avenant de transfert dans les mêmes conditions.

2. Caractérisation technique du service

2.1. *Présentation du territoire desservi*

Le service est géré au niveau intercommunal.

Nom de la collectivité : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC-GRAULHET

Transfert de la compétence assainissement non collectif : au 1^{er} janvier 2025 auprès du Syndicat Mixte d'Assainissement et d'Eau Potable du Gaillacois (SMAEPG)

Nom de l'entité de gestion : assainissement non collectif - Régie ANC

Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération

Compétences liées au service :

	Oui	Non
Contrôle des installations	☒	☐
Réalisation des installations	☒	☐
Réhabilitation des installations	☒	☐
Entretien des installations	☒	☐
Traitement des matières de vidanges	☐	☒

Les données du territoire déclarées sur le site de l'Observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2024 ont été saisies par le service "assainissement non collectif" du Syndicat Mixte d'assainissement et d'Eau Potable du Gaillacois pour le compte de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet.

2.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Régie par une prestation de service (entreprise privée)**.

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : ST2D
- Date de début de contrat (2^{ème} contrat) : 17/04/2023
- Date de fin de contrat initial : 17/04/2026
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 17/04/2027
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 0
- Nature exacte de la mission du prestataire : Prestation de contrôle des installations d'assainissement non collectif et collectif.

2.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert **46 620** habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 73 383.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de **63.53 %** au 31/12/2024. (65,06 % au 31/12/2023).

2.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service.

Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2023	Exercice 2024
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2024 est de **100** (100 en 2023).

3. Tarification de l'assainissement et redevance

3.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Compétences obligatoires		
Tarif du contrôle des installations neuves en €	250	250
Tarif du contrôle des installations existantes en €	110	22/an
Tarifs des autres prestations aux abonnés en €	125	125
Compétences facultatives		
Tarif contre-visite	110	125
Tarif refus de contrôle dans le cadre de la campagne de bon fonctionnement	200	250

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du **20/12/2023** effective à compter du 20/12/2023 fixant le tarif du contrôle à la vente ;
- Délibération du **20/12/2023** effective à compter du 20/12/2023 fixant le tarif du contrôle de bon fonctionnement ;
- Délibération du **20/12/2023** effective à compter du 20/12/2023 fixant le tarif du contrôle de conception et de réalisation ;
- Délibération du **20/12/2023** effective à compter du 20/12/2023 fixant le tarif du contrôle de la contre-visite ;
- Délibération du **20/12/2023** effective à compter du 20/12/2023 fixant le tarif du refus de contrôle dans le cadre de la campagne de bon fonctionnement ;

3.2. Recettes

	Exercice 2023	Exercice 2024
Facturation du service obligatoire en €	152 688	112 574

4. Indicateurs de performance

4.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques.

Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/24**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/24**.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} \times 100$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	9 496	9743
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	24 560	25208
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	2 450	2851
Taux de conformité en %	48,6	49.96

5. Financement des investissements

5.1. *Montants financiers des travaux réalisés*

Aucuns travaux d'investissement n'ont été réalisés en 2024.

5.2. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service*

Projets à l'étude	Montants prévisionnels des travaux en €
Souhait d'acheter le logiciel de gestion des dossiers d'assainissement collectif des particuliers, acquis en location depuis 2 ans. Il permet la gestion administrative des dossiers avec un suivi précis des demandes, la gestion des contrôles réalisés, ainsi que la génération de documents.	10 000-15 000

Séance du vendredi 26 septembre 2025 à
18h00

Délibération N° 2025_056 – Compétence ASSAINISSEMENT

Adoption du RPQS assainissement non collectif 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi vingt-six septembre à dix-huit heures, le Comité syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle communale de Rivières sous la présidence de **François VERGNES, président**.

M. Cyril MANEN a été nommé secrétaire de séance.

Date de convocation et d'affichage : 18 septembre 2025

Tableau des présences - Compétence Assainissement

CA2G	Titulaires	Présent	Absent excusé	Représenté par	CA2G	Titulaires	Présent	Absent excusé	Représenté par
ALOS	CAUDERAN Alain		X		LASGRAISSES	ASSIE Alain	X		
ANDILLAC	BROS Jacques	X			LA SAUZIERE ST JEAN	LAPEYRE Patrice	X		
AUSSAC	GUIBAUD Pascal	X			LE VERDIER	DELPECH Jean-Marc	X		
BEAUVAIS SUR TESCOU	EGUILUZ Bernard	X			LISLE SUR TARN	PUBASSET Pascale	X		
BERNAC	DELERIS Jean-Michel	X			LOUPIAC	ESTRADA Laurent	X		
BRENS	TERRAL Michel	X			MEZENS	TISSERAND Jacques		X	
BRIATEXTE	ANGOSTO Richard	X			MONTANS	BEZIOS Jean-Marie	X		
BROZE	TRENTAZ Serge		X		MONDURAUSSIE	PAULIN Georges		X	
BUSQUE	BOUYSSIE Bertrand	X			MONTELS	RAU Ludovic		X	
CADALEN	DAVALAN Christian	X			MONTGAILLARD	VIALAR Bernard	X		
CAHUZAC SUR VERE	YECHE Francis	X			MONTVALEN	DELABRE Grégory	X		
CAMPAGNAC	BOULOC Jean-Louis		X		PARISOT	CHARRUYER Sébastien		X	
CASTANET	POUX Cynthia - supp BONNEFOUS	X			PEYROLE	CAMALET Alain	X		
CASTELNAU DE MONTMIRAL	BOSC Frédéric	X			PUYBEGON	CINQ Robert		X	
CESTAYROLS	BERNADOU Francis	X			PUYCELSI	LAMBERMONT Ghislain			X HELLAND M
COUFFOULEUX	TENEGAL Denis - supp FAVAREL	X			RABASTENS	PAYALudvine	X		
FAYSSAC	ETERNOT Joël - Supp RAUCOULES	X			RIMERS	MANEN Cyril	X		
FENOLS	MOLLE Jean-Marc		X		ROQUEMAURE	SOULES Claude		X	
FLORENTIN	DUBOE Jean-Marc		X		SALVAGNAC	MRAMOND Bernard		X	
GAILLAC	SOUQUET Martine		X		SENOUILLAC	FERRET Bernard	X		
GIROUSSENS	DUSSEL Francis	X			SAINT BEAUZILE	FAGES Philippe		X	
GRAULHET	ORTEGA Fernand		X		STE CECILE DU CAYROU	CARARE Jean-Pierre		X	
GRAZAC	FAURE Nathalie	X			ST GAUZENS	BOULVRAIS Paul			X VERGNES F.
ITZAC	DURAND Pascal		X		ST URCISSE	FOURNIE Daniel	X		
LABASTIDE DE LEVIS	VERGNES François	X			TAURIAC	MARTINEZ Christian		X	
LABESSIERE CANDEIL	GALINIER Philippe - supp HACK	X			TECIOU	DUBIETZ Philippe	X		
LAGRAVE	SUDRE Didier			X PAYA L.	TONNAC	CARLES Jean-Louis	X		
LARROQUE	HELLAND Mark	X			VIEUX	KURGOVALE Rose-Marie	X		
		19	8	1			16	10	2
Nombre de Délégués	quorum				Présents	Représentés		Absents	
56	29				35	3		18	

sans droit de vote

CASTELNAU DE MONTMIRAL BOUISSET Gilbert suppléant
CESTAYROLS THILLIEZ Claude suppléant
GRAZAC CHELINGUE Claude suppléant
LOUPIAC POZZA Pascal suppléant

MONTANS FORET Eric suppléant
MONTGAILLARD GAYRAL Yvon suppléant
VERDIER (le) DA Sylvie suppléante
MEUX PIEUX Annick suppléante

Objet de la délibération N° 2025_056

Assainissement : adoption du RPQS assainissement non collectif 2024

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2024 de la régie du SMAEP du Gaillacois pour le service assainissement non collectif a été transmis aux délégués préalablement à la réunion. Ils sont invités à demander tout éclaircissement ou complément d'information.

Un exemplaire de ce rapport sera transmis pour présentation à l'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet qui doit donner un avis.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical du SMAEP du Gaillacois – compétence ASSAINISSEMENT – à l'unanimité des membres présents ou représentés, adoptent le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2024 ci annexé et chargent le président de le communiquer à l'EPCI membre pour avis.

DEL 2025_056		Élus	35	Élus représentés	3
Pour	38	Contre	0	Abstention	0

Le secrétaire de séance,
Cyril Manen



Le président,
François Vergnes



Délibération rendue exécutoire après transmission en Préfecture et publication sur le site internet du syndicat

SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE DU GAILLACOIS

Rapport annuel
Sur le Prix et la Qualité du Service Public

Exercice 2024

ASSAINISSEMENT COLLECTIF SYNTHESE DU TERRITOIRE

Rapport réalisé par le SMAEP du Gaillacois pour le
compte de la communauté d'Agglomération
Gaillac-Graulhet



Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret. Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire ».

Table des matières

Introduction.....	3
1. Caractérisation technique du service public.....	4
1.1. Présentation du territoire desservi.....	4
1.2. Mode de gestion du service.....	6
1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)	6
1.4. Nombre d'abonnés.....	6
1.5. Volumes facturés.....	8
1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	8
1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	8
1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	9
1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	9
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service.....	12
2.1. Modalités de tarification.....	12
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0).....	14
2.3. Recettes.....	17
3. Indicateurs de performance	18
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	18
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).....	18
3.3. Conformité de la collecte des effluents (P202.2B)	19
3.4. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	21
3.5. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	23
3.6. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	25
3.7. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	27
3.8. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	29
3.9. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	29
3.10. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	30
3.11. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)	31
3.12. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)	33
3.13. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	34
3.14. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	34
3.15. Taux de réclamations (P258.1)	35
4. Financement des investissements.....	36
4.1. Montants financiers exercice 2024.....	36
4.2. Etat de la dette du service	36
4.3. Amortissements.....	36
4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux.....	37
4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice (2024)	38
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	39
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	39
6. Tableau récapitulatif des indicateurs de la régie d'exploitation communale	40

Introduction

Depuis le 1^{er} janvier 2020, en application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet gère l'ensemble des compétences eau potable, assainissement collectif et assainissement non-collectif sur les 56 communes qui composent le territoire de l'Agglomération.

De manière générale, l'Agglomération Gaillac-Graulhet assume ces compétences, de la production de l'eau potable au traitement des eaux usées, en passant par la gestion des abonnés des services ou des contrôles des installations d'assainissement non-collectif.

Les modalités d'exercice de ces compétences varient d'une commune à une autre (régie par une convention d'entretien avec les communes, délégation de service, prestation de service).

A la demande de la Préfecture du Tarn pour régulariser la situation administrative de deux communes (Couffouleux et Rabastens), une nouvelle Régie Communautaire d'Eau et d'Assainissement Collectif (RCEAC située à Graulhet), a été créée au 1^{er} janvier 2024 par l'Agglomération Gaillac-Graulhet. Les communes de Couffouleux et Rabastens ont donc intégré la RCEAC pour l'année 2024. Ce transfert a entraîné une conséquence sur le nombre d'habitants et le nombre d'abonnés sur le territoire, ainsi que le nombre de volume facturées pour la redevance d'assainissement collectif, qui ont été moindre vis-à-vis de l'année 2023. Le territoire de l'Agglomération Gaillac-Graulhet est donc composé de 54 communes pour l'année 2024.

Au 1^{er} janvier 2024, le service comptait 9 agents organisés ainsi :

- Direction (1 agent)
- Chef de service (1 agent)
- Technicien (2 agents)
- Assistante administrative et financière (1 agent)
- Comptable (2 agents)
- Assistante administrative à l'assainissement collectif (1 agent)
- Assistante administrative à l'assainissement non collectif (1 agent)

En milieu d'année 2024, le service a vu le départ de 4 agents.

Au 1^{er} janvier 2025, les compétences eau et assainissement de l'Agglomération Gaillac-Graulhet, ont été transférées au Syndicat Mixte d'Assainissement et d'Eau Potable du Gaillacois (SMAEPG), avec 4 autres agents restants au service.

Les communes de Couffouleux et de Rabastens ont été transférées au SMAEPG. Les contrats existants avant cette date sont poursuivis par avenants de transfert selon les mêmes modalités.

1. Caractérisation technique du service public

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau intercommunal.

Nom de la collectivité : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC-GRAULHET

Transfert de la compétence assainissement collectif : au 1^{er} janvier 2025 auprès du Syndicat Mixte d'Assainissement et d'Eau Potable du Gaillacois (SMAEPG)

Nom de l'entité de gestion : assainissement collectif - AC régie exploitation communale

Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : EPCI

Compétences liées au service

	Oui	Non
Collecte des eaux usées	☒	☐
Transport des eaux usées	☒	☐
Dépollution	☒	☐
Contrôle de conformité des raccordements	☒	☐
Elimination des boues produites	☒	☐
Exploitation des réseaux	☒	☐
Exploitation des ouvrages d'assainissement	☒	☐
Travaux d'extension et de réhabilitation des réseaux	☒	☐
Travaux de création et de réhabilitation des ouvrages	☒	☐
Travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement pour les propriétaires	☐	☒
Travaux de suppression ou d'obturation des fosses pour les propriétaires	☐	☒

Les données du territoire déclarées sur le site de l'Observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2024, ont été saisies par le service d'assainissement du Syndicat Mixte d'assainissement et d'Eau Potable du Gaillacois pour le compte de l'Agglomération Gaillac-Graulhet.

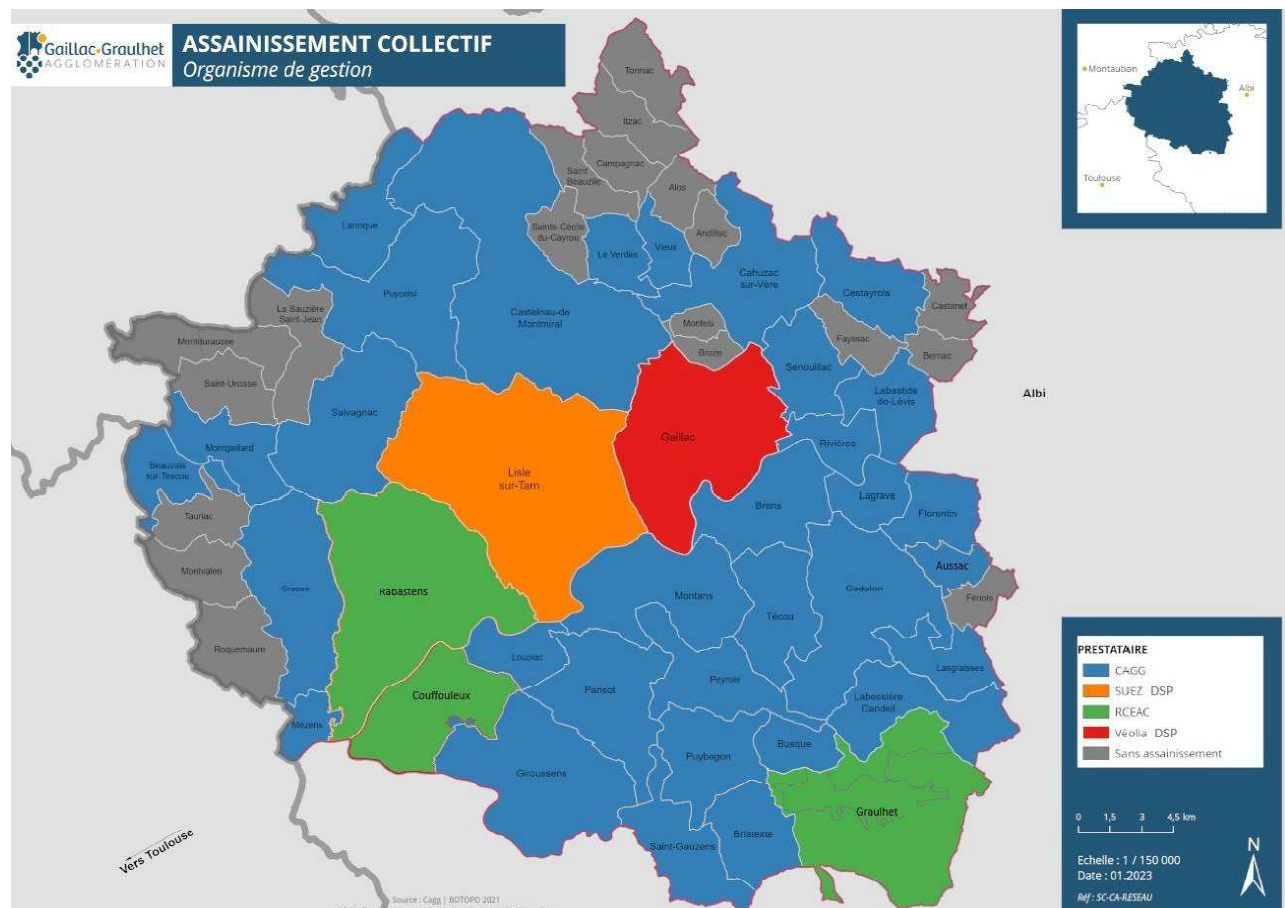
Au 1er Janvier 2024, le territoire de l'Agglomération Gaillac-Graulhet se compose de :

- 34 communes pourvues d'un système d'assainissement collectif eaux usées et d'assainissement non-collectif ;
- 20 communes pourvues uniquement d'assainissement non-collectif.

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :

- **Régie exploitation communale** : **Communauté d'Agglomération gaillac-Graulhet** pour les communes de Aussac, Beauvais-sur-Tescou, Brens, Briatexte, Busque, Cadalen, Cahuzac-sur-Vère, Castelnau-de-Montmiral, Cestayrols, Florentin, Giroussens, Grazac, Labastide-de-Lévis, Labessière-Candeil, Lagrave, Larroque, Lasgrais, Le Verdier, Loupiac, Montans, Montgaillard, Mézens, Parisot, Peyrole, Puybegon, Puycelsi, Rivières, Saint-Gauzens, Saint-Urcisse, Salvagnac, Senouillac, Técou, Vieux ;
- **DSP VEOLIA** : **Communauté d'Agglomération gaillac-Graulhet** pour la commune de Gaillac ;
- **DSP SUEZ** : **Communauté d'Agglomération gaillac-Graulhet** pour la commune de Lisle Sur Tarn.

Carte du territoire d'assainissement collectif :



Existence d'une CCSPL

☒ Oui

Existence d'un zonage

☒ Chaque commune possède son zonage d'assainissement

Existence d'un règlement de service

☒ Oui, date d'approbation* : 24/10/2022

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité principalement en **Régie par Convention de gestion avec les communes**. Certaines communes sont exploitées par délégation de service ou bien par des prestations de services.

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert environ **17 000** habitants au 31/12/2024.

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert en régie d'exploitation communale **6 575** abonnés au 31/12/2024. Les communes de Gaillac et Lisle sur Tarn en délégation de service public comptabilisent **7 445** abonnés sur Gaillac et **1 518** sur Lisle sur Tarn en supplément au 31/12/2024.

Tableau page suivante : Répartition des abonnés au service assainissement collectif par commune.

Commune	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2024	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2024	au 31/12/2024
Aussac	130	0	130
Beauvais-sur-Tescou	60	0	60
Brens	105	0	105
Briatexte	1024	0	1024
Cadalen	267	0	267
Cahuzac-sur-Vère	332	0	332
Castelnau-de-Montmiral	211	0	211
Cestayrols	85	0	85
Couffoulex (Parc des Massiès 2)	50	0	50
Florentin	357	0	357
<u>Gaillac en DSP</u>	7 445	0	7 445
Giroussens	174	0	174
Grazac	67	0	67
Labastide-de-Lévis	276	0	276
Labessière-Candeil	73	0	73
Lagrange	697	0	697
Larroque	61	0	61
Lasgraises	177	0	177
Le Verdier	49	0	49
<u>Lisle sur Tarn en DSP</u>	1 518	0	1518
Loupiac	63	0	63
Montans	407	0	407
Montgaillard	35	0	35
Mézens	93	0	93
Parisot	233	0	233
Peyrole	127	0	127
Puybegon	104	0	104
Puycelsi	139	0	139
Rivières	407	0	407
Saint-Gauzens	108	0	108
Salvagnac	295	0	295
Senouillac	225	0	225
Técou	89	0	89
Vieux	55	0	55
Total régie exploitation communale	6 575	0	6 575
Total communes-Incluant les DSP	15 538	0	15 538

La **densité linéaire d'abonnés** en régie d'exploitation communale (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de **42,47 abonnés/km**) au 31/12/2024.

Le **nombre d'habitants par abonné** en régie d'exploitation communale (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de **2,59 habitants/abonné** au 31/12/2024.

1.5. Volumes facturés

Abonnés	Volumes facturés exercice 2024 en m ³
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	454 442
Abonnés non domestiques	0
Total des volumes facturés aux abonnés-Régie exploitation communale	454 442
<i>Abonnés domestiques de Gaillac en DSP</i>	824 779
<i>Abonnés domestiques de Lisle sur Tarn en DSP</i>	119 313
Total des volumes facturés aux abonnés-Incluant communes en DSP	1 398 534

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **0** au 31/12/2024.

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

Linéaire réseaux hors branchement	Linéaire réseau en Km en 2024
Réseau unitaire	36,6
Réseau séparatif d'eaux usées	118,2
Total du linéaire réseaux-Régie exploitation communale	154,8
<i>Réseau d'eaux usées Gaillac et Lisle sur Tarn en DSP</i>	156,50
Total linéaire réseaux-Incluant communes en DSP	311,3

40 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie. (déversoir d'orage).

1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère **48** stations de traitement des eaux usées réparties ainsi :

- **45** en régie d'exploitation communale ;
- **3** en DSP

➤ Les fiches des stations, sont disponibles en annexe.

1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

Quantités de boues produites et évacuées des ouvrages d'épuration :

Boues entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2024	Quantité de boues produites en tMS	Quantité de boues évacuées en tMS
Station d'épuration Aussac (Code Sandre : 0581020V001)	0	0
Station d'épuration Beauvais sur Tescou (Code Sandre : 0581024V002)	0	0
Station d'épuration Brens (Pendaries haut) (Code Sandre : 0581038V002)	0	0
Station d'épuration Brens (Saint Fons) (Code Sandre : 0581038V003)	0	0
Station d'épuration Briatexte (Code Sandre : 0581039V001)	0	0
Station d'épuration Cadalen (Code Sandre : 0581046V001)	130,32	130,32
Station d'épuration Cahuzac-sur-Vère (Ouest Lit bactérien) (Code Sandre : 0581051V001)	58,22	58,22
Station d'épuration Cahuzac-sur-Vère (Est - Roseaux) (Code Sandre : 0581051V003)	0	0
Station d'épuration Castelnau-de-Montmiral (Code Sandre : 0581064V002)	0	0
Station d'épuration Cestayrols (Code Sandre : 0581067V001)	0	0
Station d'épuration Couffouleux (Parc des Massières 2) (Code Sandre : 0581070V005)	0	0
Station d'épuration Florentin (Code Sandre : 0581093V002)	0	0

<u>Station d'épuration Gaillac en DSP (Boissel)</u> (Code Sandre : 0581099V003)		
<u>Station d'épuration Gaillac Brens en DSP (Longueville)</u> (Code sandre : 0581099V004)	341,67	341,67
Station d'épuration Giroussens (C.O.R.A Parc des Massiès 1) (Code Sandre : 0581104V001)	0	0
Station d'épuration Giroussens (Bourg) (Code Sandre : 0581104V002)	0	0
Station d'épuration Grazac (Condel) (Code Sandre : 0581106V001)	19,32	19,32
Station d'épuration Grazac (Bourg) (Code Sandre : 0581106V002)	0	0
Station d'épuration Labastide-de-Lévis (Code Sandre : 0581112V002)	2,88	2,88
Station d'épuration Labessière Candeil (Les Clottes) (Code Sandre : 0581117V002)	22,28	22,28
Station d'épuration Labessière Candeil (La Pellissarié) (Code Sandre : 0581117V001)	15	15
Station d'épuration Lagrave (Bourg) (Code Sandre : 0581131V004)	15,88	15,88
Station d'épuration Lagrave (ZA de Bouissounade) (Code Sandre : 0581131V002)	0	0
Station d'épuration Larroque (Code Sandre : 0581136V001)	1,96	1,96
Station d'épuration Lasgrais (Bourg) (Code Sandre : 0581138V003)	14,38	14,38
Station d'épuration Lasgrais (Cussou) (Code Sandre : 0581138V002)	9,54	9,54
Station d'épuration Le Verdier (Code Sandre : 0581313V001)	0	0
<u>Station d'épuration Lisle sur Tarn</u> (Code sandre : 0581145V002)	46,2	26,95
Station d'épuration Loupiac (Bourg) (Code Sandre : 0581149V002)	0	0
Station d'épuration Montans (Bourg Ouest) (Code Sandre : 0581171V003)	0	0
Station d'épuration Montans (ZA Garrigue longue) (Code Sandre : 0581171V004)	129,66	129,66

Station d'épuration Montans (Bourg) (Code Sandre : 0581171V002)		
Station d'épuration Montgaillard (Bourg) (Code Sandre : 0581178V001)	0	0
Station d'épuration Mézens (Code Sandre : 0581164V001)	0	0
Station d'épuration Parisot (Bousquet) (Code Sandre : 0581104V001)	0	0
Station d'épuration Parisot (Bourg) (Code Sandre : 0581202V003)	5,96	5,96
Station d'épuration Peyrole (Pas de Peyrole) (Code Sandre : 0581208V001)	0	0
Station d'épuration Peyrole (Bourg Saint Maurice) (Code Sandre : 0581208V002)	0	0
Station d'épuration Puybegon (Larmès) (Code Sandre : 0581215V002)	0	0
Station d'épuration Puybegon (Bourg) (Code Sandre : 0581215V001)	7,24	7,24
Station d'épuration Puycelsi (Code Sandre : 0581217V001)	0	0
Station d'épuration Rivières (Aiguelèze) (Code Sandre : 0581131V004)	0	0
Station d'épuration Saint-Gauzens (La Baillé) (Code Sandre : 0581248V001)	0	0
Station d'épuration Salvagnac (Nord-Est) (Code Sandre : 0581276V002)	10	10
Station d'épuration Salvagnac (Ouest - Lagune) (Code Sandre : 0581276V001)	0	0
Station d'épuration Senouillac (Code Sandre : 0581283V002)	4,38	4,38
Station d'épuration Técou (Code Sandre : 0581294V003)	0	0
Station d'épuration Vieux (Code Sandre : 0581316V001)	0	0
Total des boues évacuées-Régie exploitation communale	447	447
Total des boues évacuées-Incluant communes en DSP	838,74	819,49

2. Tarification de l'assainissement et recettes au service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs appliqués par les communes avant le transfert de la compétences assainissement collectif vers l'Agglomération Gaillac-Graulhet en 2020, ont été maintenus. Les tarifs ne sont donc pas harmonisés sur le territoire en 2024, cependant, il y a eu des révisions moindres à la marge.

Néanmoins, le souhait est d'**harmoniser le niveau des redevances avec ces trois objectifs** :

- Atteindre la convergence tarifaire au 31/12/2030 ;
- Equilibrer les enveloppes financières propres à chaque système d'assainissement communal (gérées isolément en analytique au sein du budget assainissement) ;
- Atteindre un tarif standard minimal supérieur ou égal au montant minimal fixé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 pour la participation à l'assainissement collectif et la participation aux frais de branchement sont les suivants :

Commune	AU 01/01/2024			AU 01/01/2025	
	Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)(1)		Participation aux frais de branchement	Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)(1)	Participation aux frais de branchement
	NEUF	EXISTANT (max)		NEUF et EXISTANT*	
Aussac	4 000 €	4 000 €	--	4 000 €	2 800 €
Beauvais-sur-Tescou	5 500 €	5 500 €	--	4 000 €	2 800 €
Brens	4 800 €	4 800 €	Frais réels	4 800 €	2 800 €
Briatexte	4 000 €	3 500 €	1 636,36 €	4 000 €	2 800 €
Busque	3 000	3 000 €	--	3 500 €	2 800 €
Cadalen	2 520 €	2 520 €	--	3 500 €	2 800 €
Cahuzac-sur-Vère	4 800 €	500 €	2 272,73 €	4 800 €	2 800 €
Castelnau-de-Montmiral	458 €	458 €	--	3 000 €	2 800 €
Cestayrols	4 500 €	4 500 €	54,55 € (frais)	4 500 €	2 800 €
Couffouleux	Sous déclaration RCEAC en 2024			3 500 €	2 800 €
Florentin	20 €/m²	20 €/m²	--	3 000 €	2 800 €
Gaillac	3 000 €	3 000 €	Selon m²	3 500 €	2 800 €
Giroussens	4 500 €	2 100 €	--	4 500 €	2 800 €
Grazac	4 500 €	2 500 €	--	4 500 €	2 800 €

Labastide-de-Lévis	6 000 €	3 500 €	--		
Labessière-Candeil	4 200 €	4 200 €	--	4 200 €	2 800 €
Lagrange	4 300 €	2 300 €	1200 € / 1440 €	4 300 €	2 800 €
Larroque			Frais réels	3 500 €	2 800 €
Lasgrais	3 500 €	3 500 €	1 818,18 €	4 000 €	2 800 €
Lisle sur Tarn	30 €/m²	30 €/m²	--	2 800 €	3 500 €
Le Verdier	800 €	800 €	--	3 000 €	2 800 €
Loupiac	6 817,75 €	2 930,68 €	--	5 200 €	2 800 €
Mézens	5 000 €	1 000 €	909,09 €	5 000 €	2 800 €
Montans	5 000 €	2 500 €	--	5 000 €	2 800 €
Montgaillard	1 100 €	1 100 €	--	3 000 €	2 800 €
Parisot	3 500 €	2 500 €	--	3 500 €	2 800 €
Peyrole	4 000 €	4 000 €	--	4 000 €	2 800 €
Puybegon	4 500 €	1 500 €	--	4 500 €	2 800 €
Puycelsi	2 500 €	2 500 €	--	3 000 €	2 800 €
Rabastens	Sous déclaration RCEAC en 2024			3 500 €	2 800 €
Rivières	5 000 €	2 500 €	--	5 000 €	2 800 €
Saint-Gauzens	5 000 €	5 000 €	--	4 500 €	2 800 €
Saint-Urcisse	5 000 €	1 000 €	1 818,18 €	5 000 €	2 800 €
Salvagnac	2 500 €	2 500 €	--	3 000 €	2 800 €
Senouillac	5 000 €	3 500 €	1063,64 € /1472,73 €	4 000 €	2 800 €
Técou	4 000 €	4 000 €	--	4 000 €	2 800 €
Vieux	1 000 €	1 000 €	--	3 000 €	2 800 €

(1) Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

(1) Tarifs pondéré	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an) Abonnement (2)	45,45 €	57,95 €
Part variable (€ HT/m³) Prix au m³	1,36 €/m³	1,34 €/m³
Taxes et redevances		
Taxes Taux de TVA (3)	10 %	10 %
Redevances Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25 €/m³	0,105 €/m³

(1) Calcul pondéré au vu des tarifs différents et propres à chaque commune.

(2) Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

(3) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du **11/12/2023** effective à compter du 01/01/2024 **fixant les redevances parts fixes et les parts variables, et modifiée le 08/07/2024.**
- Délibération du **11/12/2023** effective à compter du 01/01/2024 **fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement, et modifiée le 08/07/2024.**
- Délibération du **11/12/2023** effective à compter du 01/01/2024 **fixant la participation aux frais de branchement, et modifiée le 08/07/2024.**

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type ⁽¹⁾	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	45,45	57,95	27,5%
Part proportionnelle	163,20	160,80	-1,5%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	208,65	218,75	4,8%
Part du délégataire			
Part fixe annuelle	----	----	-----%
Part proportionnelle	----	----	-----%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	----	----	-----%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30,00	12,60	-8,3%
VNF Rejet :	----	----	-----%
Autre : -----	----	----	-----%
TVA	23,87	21,88	-8,3%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	53,87	35,73	-33,7%
Total	262,52	254,48	-3,1%
Prix TTC au m³	2,19	2,12	-3,2%

⁽¹⁾ Calcul pondéré au vu des tarifs différents et propres à chaque commune.

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune au m3 est :

Communes	2024					2025				
	Part variable	Part fixe	Redev. Modernisation AEAG	Prix TTC pour 120 m3 eau	Prix TTC au m3 eau	Part variable	Part fixe	Redev. performance AEAG	Prix TTC pour 120 m3 eau	Prix TTC au m3 eau
Aussac	0,80	54,55	0,25	183,55	1,53	1,27	54,55	0,105	220,81	1,84
Beauvais-sur-Tescou	1,18	54,55	0,25	229,15	1,91	1,27	54,55	0,105	220,81	1,84
Brens	1,26	45,45	0,25	229,65	1,91	1,27	54,55	0,105	220,81	1,84
Briatexte	0,99	45,45	0,25	197,25	1,64	1,27	54,55	0,105	220,81	1,84
Busque	1,38	45,45	0,25	244,05	2,03	1,32	54,55	0,105	226,81	1,89
Cadalen	0,80	54,55	0,25	183,55	1,53	1,27	54,55	0,105	220,81	1,84
Cahuzac-sur-Vère	0,87	54,55	0,25	191,95	1,60	1,27	54,55	0,105	220,81	1,84
Castelnau-de-Montmiral	0,87	45,45	0,25	182,85	1,52	1,27	54,55	0,105	220,81	1,84
Cestayrols	1,27	65,45	0,25	250,85	2,09	1,27	65,45	0,105	231,71	1,93
Couffouleux	Sous déclaration RCEAC en 2024					1,69	54,55	0,105	271,21	2,26
Florentin	0,88	45,45	0,25	184,05	1,53	1,27	54,55	0,105	220,81	1,84
Gaillac	0,66	--	0,25	112,20	0,94	0,66	--	0,105	93,06	0,78
Giroussens	0,88	54,55	0,25	193,15	1,61	1,27	45,45	0,105	211,71	1,76
Grazac	0,72	65,45	0,25	184,85	1,54	1,18	65,45	0,105	220,91	1,84
Labastide-de-Lévis	1,88	73,64	0,25	332,24	2,77	1,95	73,64	0,105	321,50	2,68
Labessière-Candeil	0,88	45,45	0,25	184,05	1,53	1,27	45,45	0,105	211,71	1,76
Lagrange	1,02	65,45	0,25	220,85	1,84	1,18	65,45	0,105	220,91	1,84
Larroque	1,55	78	0,25	297,00	2,48	1,55	78,00	0,105	277,86	2,32
Lasgrais	0,70	65,45	0,25	182,45	1,52	1,18	65,45	0,105	220,91	1,84
Lisle sur Tarn	2,58	45,45	0,25	388,05	3,25	2,58	45,45	0,105	368,91	3,07
Le Verdier	0,99	80	0,25	231,80	1,93	1,20	80,00	0,105	237,86	1,98
Loupiac	1,14	90,91	0,25	260,71	2,17	1,14	90,91	0,105	241,57	2,01
Mézens	1,14	45,45	0,25	215,25	1,79	1,27	54,55	0,105	220,81	1,84
Montans	1,06	45,45	0,25	205,65	1,71	1,27	54,55	0,105	220,81	1,84
Montgaillard	0,80	54,55	0,25	183,55	1,53	1,27	54,55	0,105	220,81	1,84
Parisot	0,80	54,55	0,25	183,55	1,53	1,27	54,55	0,105	220,81	1,84
Peyrole	0,87	45,45	0,25	182,85	1,52	1,27	54,55	0,105	220,81	1,84
Puybégou	0,87	45,45	0,25	182,85	1,52	1,27	54,55	0,105	220,81	1,84

Puycelsi	1,14	54,55	0,25	224,35	1,87	1,40				
Rabastens	Sous déclaration RCEAC en 2024					1,32	54,55	0,105	226,81	1,89
Rivières	1,82	54,55	0,25	305,95	2,55	1,95	54,55	0,105	302,41	2,52
Saint-Gauzens	1,38	72,73	0,25	271,33	2,26	1,55	72,73	0,105	272,59	2,27
Saint-Urcisse	1,49	65,45	0,25	277,25	2,31	1,49	65,45	0,105	258,11	2,15
Salvagnac	1,07	54,55	0,25	215,95	1,80	1,27	54,55	0,105	220,81	1,84
Senouillac	1,55	65,45	0,25	284,45	2,37	1,69	65,45	0,105	282,11	2,35
Técou	1,09	45,45	0,25	209,25	1,74	1,27	54,55	0,105	220,81	1,84
Vieux	1,47	65,45	0,25	274,85	2,29	1,57	65,45	0,105	267,71	2,23

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
☒ semestrielle
☐ trimestrielle
☐ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Engagement d'une convergence vers un tarif unique d'assainissement collectif pour toutes les communes vers 2030.

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité de l'exercice 2024 :

Type de recette	Exercice 2024 en € Régie exploitation communale	Exercice 2024 en € Toutes communes Incluant celles en DSP
Redevance eaux usées usage domestique		
<i>Part fixe et part variable</i>	818 201,51	1 200 740,70
Dont redevance modernisation réseau de collecte Agence de l'Eau Adour Garonne	113 610,75	
Recette pour boues et effluents importés	0	0
Régularisations (+/-)	0	0
Total recettes de facturation :	931 812,26	1 200 740,70
Recettes de raccordement (Participation à l'assainissement collectif et participation aux frais de branchement)	665 692,45	976 335,05
Prime de l'Agence de l'Eau	0	0
Contribution au titre des eaux pluviales	0	0
Recettes liées aux travaux (subventions)	981 548	981 548
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0
Autres recettes (préciser)	0	0
Total autres recettes :	0	0
Total des recettes :	2 579 052,90	3 158 623,75

Recettes globales : Total des recettes au 31/12/2024 (toutes les factures émises par la collectivité comprenant les redevances diverses), facturées au prix de l'eau : **931 812,26 €**, pour les communes en régie d'exploitation communale.

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de :

- **100%** des 6 575 abonnés potentiels pour les communes en régie d'exploitation communale ;
- **100%** des 7 745 abonnés sur Gaillac en délégation de service public ;
- **100%** des 1 518 abonnés pour Lisle sur Tarn en délégation de service public.

iiii

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

	points	valeur	potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		50%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	25%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	15%	0
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	15

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est **15** pour l'exercice 2024.

3.4. Conformité de la collecte des effluents (P203.1)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Station d'épuration	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2024	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Station d'épuration Aussac	9,1	100
Station d'épuration Beauvais sur Tescou	12	100
Station d'épuration Brens (Pendaries haut)	5,4	100
Station d'épuration Brens (Saint Fons)	7,8	100
Station d'épuration Briatexte	26,7	100
Station d'épuration Cadalen	53,1	100
Station d'épuration Cahuzac-sur-Vère (Ouest Lit bactérien)	4	100
Station d'épuration Cahuzac-sur-Vère (Est - Roseaux)	7,48	100
Station d'épuration Castelnau-de-Montmiral	7	100
Station d'épuration Cestayrols	6,1	100
Station d'épuration Couffouleux (C.O.R.A Parc des Massiès 2)	2,9	100
Station d'épuration Florentin	10,7	100
Station d'épuration <u>Gaillac en DSP (Boissel et Longueville)</u>	719,51	100
Station d'épuration Giroussens (C.O.R.A Parc des Massiès 1)	12	100
Station d'épuration Giroussens (Bourg)	8,4	100
Station d'épuration Grazac (Condel)	4,5	100
Station d'épuration Grazac (Bourg)	3	100
Station d'épuration Labastide-de-Lévis	32,4	100
Station d'épuration Labessière Candeil (Les Clottes)	6	100
Station d'épuration Labessière Candeil (La Pellissarié)	6	100
Station d'épuration Lagrave (Bourg)	47,9	100
Station d'épuration Lagrave (ZA de Bouissounade)	9	100
Station d'épuration Larroque	9	100
Station d'épuration Lasgrais (Bourg)	7,5	100
Station d'épuration Lasgrais (Cussou)	2,7	100
Station d'épuration Le Verdier	9	100
Station <u>Lisle sur Tarn en DSP</u>	154,70	100

Station d'épuration Loupiac (Bourg)		
Station d'épuration Montans (Bourg Ouest)	8,1	100
Station d'épuration Montans (ZA Garrigue longue)	72,5	100
Station d'épuration Montans (Bourg)	23,9	100
Station d'épuration Montgaillard (Bourg)	1,02	100
Station d'épuration Mézens	25,8	100
Station d'épuration Parisot (Bousquet)	6	100
Station d'épuration Parisot (Bourg)	10,7	100
Station d'épuration Peyrole (Pas de Peyrole)	12	100
Station d'épuration Peyrole (Bourg Saint Maurice)	5,4	100
Station d'épuration Puybegon (Larmès)	11,4	100
Station d'épuration Puybegon (Bourg)	3	100
Station d'épuration Puycelsi	12	100
Station d'épuration Rivières (Aiguelèze)	22,6	100
Station d'épuration Saint-Gauzens (La Baillé)	15	100
Station d'épuration Salvagnac (Nord-Est)	23	100
Station d'épuration Salvagnac (Ouest - Lagune)	19,1	100
Station d'épuration Senouillac	18,8	100
Station d'épuration Técou	10,2	100
Station d'épuration Vieux	9	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** pour :

- Les communes en régie d'exploitation communale ;
- Les communes en DSP.

3.5. Conformité des équipements des stations usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Station d'épuration	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Station d'épuration Aussac	9,1	100
Station d'épuration Beauvais sur Tescou	12	100
Station d'épuration Brens (Pendaries haut)	5,4	100
Station d'épuration Brens (Saint Fons)	7,8	100
Station d'épuration Briatexte	26,7	100
Station d'épuration Cadalen	53,1	100
Station d'épuration Cahuzac-sur-Vère (Ouest Lit bactérien)	4	100
Station d'épuration Cahuzac-sur-Vère (Est - Roseaux)	7,48	100
Station d'épuration Castelnau-de-Montmiral	7	100
Station d'épuration Cestayrols	6,1	100
Station d'épuration Couffouleux (C.O.R.A Parc des Massiès 2)	2,9	100
Station d'épuration Florentin	10,7	100
Station d'épuration <u>Gaillac en DSP</u> (Boissel et Longueville)	719,51	100
Station d'épuration Giroussens (C.O.R.A Parc des Massiès 1)	12	100
Station d'épuration Giroussens (Bourg)	8,4	100
Station d'épuration Grazac (Condel)	4,5	100
Station d'épuration Grazac (Bourg)	3	100
Station d'épuration Labastide-de-Lévis	32,4	100
Station d'épuration Labessière Candeil (Les Clottes)	6	100
Station d'épuration Labessière Candeil (La Pellissarié)	6	100
Station d'épuration Lagrave (Bourg)	47,9	100
Station d'épuration Lagrave (ZA de Bouissounade)	9	100
Station d'épuration Larroque	9	100
Station d'épuration Lasgrais (Bourg)	7,5	100

Station d'épuration Lasgrais (Cussou)	9	100
Station d'épuration Le Verdier	9	100
Station d'épuration <u>Lisle sur Tarn en DSP</u>	154,70	100
Station d'épuration Loupiac (Bourg)	9	100
Station d'épuration Montans (Bourg Ouest)	8,1	100
Station d'épuration Montans (ZA Garrigue longue)	72,5	100
Station d'épuration Montans (Bourg)	23,9	100
Station d'épuration Montgaillard (Bourg)	1,02	100
Station d'épuration Mézens	25,8	100
Station d'épuration Parisot (Bousquet)	6	100
Station d'épuration Parisot (Bourg)	10,7	100
Station d'épuration Peyrole (Pas de Peyrole)	12	100
Station d'épuration Peyrole (Bourg Saint Maurice)	5,4	100
Station d'épuration Puybegon (Larmès)	11,4	100
Station d'épuration Puybegon (Bourg)	3	100
Station d'épuration Puycelsi	12	100
Station d'épuration Rivières (Aiguelèze)	22,6	100
Station d'épuration Saint-Gauzens (La Baillé)	15	100
Station d'épuration Salvagnac (Nord-Est)	23	100
Station d'épuration Salvagnac (Ouest - Lagune)	19,1	100
Station d'épuration Senouillac	18,8	100
Station d'épuration Técou	10,2	100
Station d'épuration Vieux	9	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **100** pour :

- Les communes en régie d'exploitation communale ;
- Les communes en DSP.

3.6. Conformité de la performance des ouvrages d'assainissement

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Station d'épuration	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Station d'épuration Aussac	9,1	100
Station d'épuration Beauvais sur Tescou	12	100
Station d'épuration Brens (Pendaries haut)	5,4	100
Station d'épuration Brens (Saint Fons)	7,8	100
Station d'épuration Briatexte	26,7	100
Station d'épuration Cadalen	53,1	100
Station d'épuration Cahuzac-sur-Vère (Ouest Lit bactérien)	4	100
Station d'épuration Cahuzac-sur-Vère (Est - Roseaux)	7,48	100
Station d'épuration Castelnau-de-Montmiral	7	100
Station d'épuration Cestayrols	6,1	100
Station d'épuration Couffouleux (C.O.R.A Parc des Massiès 2)	2,9	100
Station d'épuration Florentin	10,7	100
Station d'épuration <u>Gaillac en DSP</u> (Boissel et Longueville)	719,51	100
Station d'épuration Giroussens (C.O.R.A Parc des Massiès 1)	12	100
Station d'épuration Giroussens (Bourg)	8,4	100
Station d'épuration Grazac (Condel)	4,5	100
Station d'épuration Grazac (Bourg)	3	100
Station d'épuration Labastide-de-Lévis	32,4	100
Station d'épuration Labessière Candeil (Les Clottes)	6	100
Station d'épuration Labessière Candeil (La Pellissarié)	6	100
Station d'épuration Lagrave (Bourg)	47,9	100
Station d'épuration Lagrave (ZA de Bouissounade)	9	100
Station d'épuration Larroque	9	100
Station d'épuration Lasgrais (Bourg)	7,5	100
Station d'épuration Lasgrais (Cussou)	2,7	100

Station d'épuration Le Verdier	9	
Station d'épuration <i>Lisle sur Tarn en DSP</i>	154,70	100
Station d'épuration Loupiac (Bourg)	9	100
Station d'épuration Montans (Bourg Ouest)	8,1	100
Station d'épuration Montans (ZA Garrigue longue)	72,5	100
Station d'épuration Montans (Bourg)	23,9	100
Station d'épuration Montgaillard (Bourg)	1,02	100
Station d'épuration Mézens	25,8	100
Station d'épuration Parisot (Bousquet)	6	100
Station d'épuration Parisot (Bourg)	10,7	100
Station d'épuration Peyrole (Pas de Peyrole)	12	100
Station d'épuration Peyrole (Bourg Saint Maurice)	5,4	100
Station d'épuration Puybegon (Larmès)	11,4	100
Station d'épuration Puybegon (Bourg)	3	100
Station d'épuration Puycelsi	12	100
Station d'épuration Rivières (Aiguelèze)	22,6	100
Station d'épuration Saint-Gauzens (La Baillé)	15	100
Station d'épuration Salvagnac (Nord-Est)	23	100
Station d'épuration Salvagnac (Ouest - Lagune)	19,1	100
Station d'épuration Senouillac	18,8	100
Station d'épuration Técou	10,2	100
Station d'épuration Vieux	9	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **100** pour :

- Les communes en régie d'exploitation communale ;
- Les communes en DSP.

3.7. Taux de boues évacuées selon les filières réglementées (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Les évacuations des boues des stations d'épurations du territoire sont réalisées soit vers la station d'épuration d'eau usées de Graulhet ou de Gaillac.

Station d'épuration	tMS 2024	Tonnage total de matières sèches évacuées conformes en 2024	Devenir évacuation des boues 2024
Station d'épuration Aussac	0	0	Stockage sur site
Station d'épuration Beauvais sur Tescou	0	0	Stockage sur site
Station d'épuration Brens (Pendaries haut)	0	0	Stockage sur site
Station d'épuration Brens (Saint Fons)	0	0	Stockage sur site
Station d'épuration Briatexte	0	0	Stockage sur site
Station d'épuration Cadalen	130,32	130,32	STEU ⁽¹⁾
Station d'épuration Cahuzac-sur-Vère (Ouest)	58,22	58,22	STEU ⁽¹⁾
Station d'épuration Cahuzac-sur-Vère (Est)	0	0	Stockage sur site
Station d'épuration Castelnau-de-Montmiral	0	0	Stockage sur site
Station d'épuration Cestayrols	0	0	Stockage sur site
Station d'épuration Florentin	0	0	Stockage sur site
Station d'épuration <u>Gaillac en DSP</u> (Boissel et Longueville)	362,35	362,35	STEU ⁽¹⁾
Station d'épuration Giroussens (Parc des Massières I)	0	0	Stockage sur site
Station d'épuration Giroussens (Bourg)	0	0	Stockage sur site
Station d'épuration Grazac (Condel)	19,32	19,32	STEU ⁽¹⁾
Station d'épuration Grazac (Bourg)	0	0	Stockage sur site
Station d'épuration Labastide-de-Lévis	2,88	2,88	STEU ⁽¹⁾
Station d'épuration Labessière Candeil (Les Clottes)	22,28	22,28	STEU ⁽¹⁾
Station d'épuration Labessière Candeil (La Pellissarié)	15	15	STEU ⁽¹⁾
Station d'épuration Lagrave (Bourg)	15,88	15,88	STEU ⁽¹⁾
Station d'épuration Lagrave (ZA de Bouissounade)	0	0	Stockage sur site
Station d'épuration Larroque	1,96	1,96	STEU ⁽¹⁾
Station d'épuration Lasgrais (Bourg)	14,38	14,38	STEU ⁽¹⁾
Station d'épuration Lasgrais (Cussou)	9,54	9,54	STEU ⁽¹⁾

Station d'épuration Le Verdier	0		
Station d'épuration <u>Lisle sur Tarn en DSP</u>	26,95	26,95	STEU ⁽¹⁾
Station d'épuration Loupiac (Bourg)	0	0	Stockage sur site
Station d'épuration Montans (Bourg Ouest)	0	0	Stockage sur site
Station d'épuration Montans (ZA Garrigue longue)	129,66	129,66	STEU ⁽¹⁾
Station d'épuration Montans (Bourg)	0	0	Stockage sur site
Station d'épuration Montgaillard (Bourg)	0	0	Stockage sur site
Station d'épuration Mézens	0	0	Stockage sur site
Station d'épuration Parisot (Bousquet)	0	0	Stockage sur site
Station d'épuration Parisot (Bourg)	5,96	5,96	STEU ⁽¹⁾
Station d'épuration Peyrole (Pas de Peyrole)	0	0	Stockage sur site
Station d'épuration Peyrole (Bourg Saint Maurice)	0	0	Stockage sur site
Station d'épuration Puybegon (Larmès)	0	0	Stockage sur site
Station d'épuration Puybegon (Bourg)	7,24	7,24	STEU ⁽¹⁾
Station d'épuration Puycelsi	0	0	Stockage sur site
Station d'épuration Rivières (Aiguelèze)	0	0	Stockage sur site
Station d'épuration Saint-Gauzens (La Baillé)	0	0	Stockage sur site
Station d'épuration Salvagnac (Nord-Est)	10	10	STEU ⁽¹⁾
Station d'épuration Salvagnac (Ouest - Lagune)	0	0	Stockage sur site
Station d'épuration Senouillac	4,38	4,38	STEU ⁽¹⁾
Station d'épuration Técou	0	0	Stockage sur site
Station d'épuration Vieux	0	0	Stockage sur site

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100** pour :

- Les communes en régie d'exploitation communale ;
- Les communes en DSP.

Indicateurs supplémentaires concernant les communes disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.8. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2024, 0 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2024, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants.

3.9. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2024 : 2

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le nombre de points noirs est de 1,3 par 100 km de réseau.

3.10. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Renouvellement réseau AC		2020			2021			2022		
		KM RESEAU RENOUVELE / AN			KM RESEAU RENOUVELE / AN			KM RESEAU RENOUVELE / AN		
Entité de gestion	KM réseau au transfert de compétence	Renouvelé	TOTAL cumulé	TAUX	Renouvelé	TOTAL cumulé	TAUX	Renouvelé	TOTAL cumulé	TAUX
Régie communale	155,368	0	155,368	0%	0	155,368	0%	1,402	156,770	0,88%
DSP Gaillac	92,166	2,721	94,887	2,79%	0,553	95,440	0,57%	1,508	96,948	1,55%
DSP Lisle sur Tarn	25,50	0	25,460	0%	0	25,460	0%	0,95	26,410	3,51%
TOTAL KM		2,721	275,715		0,553	276,268		3,86	280,128	
RENOUVELLEMENT RESEAU TERRITOIRE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU SYNDICAT		Taux année 2020 >			Taux année 2021 >			Taux année 2022 >		
		0,96%			0,20%			1,36%		

Renouvellement réseau AC		2023			2024			TOTAL RESEAU RENOUVELE SUR 5 ANS EN KM	<u>P253.2</u> TAUX MOYEN DE RENOUVLEMENT DU RESEAU SUR 5 ANS
		KM RESEAU RENOUVELE / AN			KM RESEAU RENOUVELE / AN				
Entité de gestion	KM réseau au transfert de compétence	Renouvelé	<u>TOTAL</u> cumulé	TAUX	Renouvelé	<u>TOTAL</u> cumulé	TAUX		
Régie communale	155,368	1,23	158,000	0,78%	0,685	158,685	0,43%	3,317	0,42%
DSP Gaillac	92,166	0,261	97,209	0,27%	0,216	97,425	0,22%	5,259	1,08%
DSP Lisle sur Tarn	25,50	0,09	26,500	0,33%	0,554	27,054	2,05%	1,594	1,18%
TOTAL KM		1,581	281,709		1,455	283,164		10,17	
RENOUVLEMENT RESEAU TERRITOIRE D'ASSAINISSEMENT		Taux année 2023 >			Taux année 2024 >				
		0,56%			0,51%				

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux calculé sur 5 ans pour la régie d'exploitation communale est de **0,42 %**.

3.11. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'autosurveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'autosurveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'autosurveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

Station d'épuration	Nombre de bilans réalisés exercice 2024	Nombre de bilans conformes exercice 2024	Pourcentage de bilans conformes exercice 2024
Station d'épuration Aussac	1	1	100
Station d'épuration Beauvais sur Tescou	1	1	100
Station d'épuration Brens (Pendaries haut)	1	1	100
Station d'épuration Brens (Saint Fons)	1	1	100
Station d'épuration Briatexte	2	2	100
Station d'épuration Cadalen	1	0	0
Station d'épuration Cahuzac-sur-Vère (Ouest Lit bactérien)	1	1	100
Station d'épuration Cahuzac-sur-Vère (Est - Roseaux)	1	1	100
Station d'épuration Castelnau-de-Montmiral	2	2	100
Station d'épuration Cestayrols	1	1	100
Station d'épuration Florentin	1	1	100
Station d'épuration <u>Gaillac en DSP</u> (Boissel et Longueville)	53	52	98
Station d'épuration Giroussens (C.O.R.A Parc des Massiès 1)	1	0	0
Station d'épuration Giroussens (Bourg)	1	1	100
Station d'épuration Grazac (Condel)	1	0	0
Station d'épuration Grazac (Bourg)	1	0	0
Station d'épuration Labastide-de-Lévis	1	1	100
Station d'épuration Labessière Candeil (Les Clottes)	1	0	0
Station d'épuration Labessière Candeil (La Pellissarié)	1	0	0

Station d'épuration Lagrave (Bourg)	2		
Station d'épuration Lagrave (ZA de Bouissounade)	1	0	0
Station d'épuration Larroque	1	0	0
Station d'épuration Lasgrais (Bourg)	2	2	100
Station d'épuration Lasgrais (Cussou)	1	0	0
Station d'épuration <u>Lisle sur Tarn en DSP</u>	12	12	100
Station d'épuration Le Verdier	1	1	100
Station d'épuration Loupiac (Bourg)	1	1	100
Station d'épuration Montans (Bourg Ouest)	2	2	100
Station d'épuration Montans (ZA Garrigue longue)	1	1	100
Station d'épuration Montans (Bourg)	1	1	100
Station d'épuration Montgaillard (Bourg)	2	2	100
Station d'épuration Mézens	1	0	0
Station d'épuration Parisot (Bousquet)	1	1	100
Station d'épuration Parisot (Bourg)	1	1	100
Station d'épuration Peyrole (Pas de Peyrole)	1	1	100
Station d'épuration Peyrole (Bourg Saint Maurice)	1	1	100
Station d'épuration Puybegon (Larmès)	1	1	100
Station d'épuration Puybegon (Bourg)	1	0	0
Station d'épuration Puycelis	1	0	0
Station d'épuration Rivières (Aiguelèze)	2	2	100
Station d'épuration Saint-Gauzens (La Baillé)	2	1	100
Station d'épuration Salvagnac (Nord-Est)	2	0	0
Station d'épuration Salvagnac (Ouest - Lagune)	1	0	0
Station d'épuration Senouillac	2	0	0
Station d'épuration Técou	1	1	100
Station d'épuration Vieux	1	0	0

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est pour celles exploitée en :

- Régie d'exploitation communale : **65**
- DSP pour gaillac : **98**
- DSP pour Lisle sur Tarn : **100**

3.12. **Indice de connaissance des rejets au milieu naturel**

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2024
20	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui
+ 10	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui
+ 20	Enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Non
+ 30	Mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus		
+ 10	Rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui
+ 10	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs		
+ 10	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes		
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **30**.

3.13. **Durée d'extinction de la dette de la collectivité**

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

Durée d'extinction de la dette–Régie d'exploitation communale	Exercice 2024
Encours de la dette en €	14 456 120 €
Epargne brute annuelle en €	2 425 087 €
Durée d'extinction de la dette théorique et minimum pour le remboursement de la dette (indicateur P256.2)	6 ans

3.14. **Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)**

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).
Toute facture impayée au 31/12/2024 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

Taux d'impayés sur les factures–Régie d'exploitation communale	Exercice 2024
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2023 tel que connu au 31/12/2024	33 381,89 €
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2023	1 610 564,40 €
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2023	2,07 %

3.15. Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toutes natures relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues ☒ Oui ☐ Non

La collectivité est équipée d'un logiciel métier de gestion des dossiers des particuliers en assainissement collectif, qui permet notamment de noter toutes les demandes reçues.

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 0

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 2

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2024, le taux de réclamations est de **0,31** pour 1000 abonnés.

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers exercice 2024

Montans des travaux réalisés	(1) Montant HT en € total des travaux – Toutes communes en 2024
(1) Montants financiers HT des travaux engagés : <i>création des ouvrages d'assainissement, extension des réseaux, schéma directeur d'assainissement et études liées aux travaux</i>	2 026 211
(1) Montants financiers HT des travaux engagés pour le <i>renouvellement des réseaux</i>	181 141
(2) Montants des subventions perçues en € (<i>concerne uniquement les travaux subventionnés des opérations réalisées : création des stations d'épurations et mise en séparatif des réseaux</i>)	981 548
Montants restant à la charge de la collectivité au budget assainissement en €	1 225 804

(1) La création des boîtes de branchement pour les particuliers ne sont pas comptabilisées dans ces dépenses.

(2) Comprend les subventions perçues uniquement pour les opérations subventionnées.

4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

Etat de la dette du service	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	14 456 120

4.3. Amortissements

Pour l'exercice 2024, la dotation aux amortissements a été de **1 228 766,70 €**.

4.4. **Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer le service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux**

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Souhait d'acheter le logiciel de gestion des dossiers d'assainissement collectif des particuliers, acquis en location depuis 2 ans. Il permet la gestion administrative des dossiers avec un suivi précis des demandes, la gestion des contrôles réalisés, ainsi que la génération de documents.	10 000-15 000
Géoréférencement des réseaux d'assainissement pour une meilleure connaissance des réseaux existants afin de prioriser les renouvellements et cibler les zones des entretiens préventifs à réaliser.	180 000

4.5. **Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice (2024)**

⁽¹⁾ Programmes pluriannuels de travaux d'investissement	Année prévisionnelle de l'opération	Montant total prévisionnel en € de l'opération	Montant prévisionnel en € de l'opération en 2024
TOUTES COMMUNES Gestion et réparation des ouvrages existants et des réseaux	2023-2026	950 000	250 000
SAINT-URCISSE Création d'une station d'épuration et de son réseau d'assainissement	2023-2026	300 000	140 000
SALVAGNAC Création d'une nouvelle station d'épuration	2023-2026	1 300 000	625 000
PUYBEGON Création d'une station d'épuration	2024-2026	300 000	150 000
SENOUILLAC Création d'une station d'épuration	2024	269 500	269 500
RABASTENS Mise en séparatif réseau d'assainissement	2023-2026	900 000	270 000
LISLE SUR TARN Réhabilitation réseau assainissement rue Charles de Gaulle	2024	300 000	300 000
LISLE SUR TARN Réhabilitation réseau assainissement place de Lharmes	2024	258 000	258 000
Elaboration du schéma directeur d'assainissement collectif	Jusqu'en 2024	450 000	100 000
Diagnostics complémentaires Schéma directeur d'assainissement collectif	Jusqu'en 2024	900 000	153 000
GAILLAC Extension des réseaux d'assainissement	2023-2026	700 000	175 000
GAILLAC Extension des réseaux eau potable	2023-2026	684 000	160 000
Schéma directeur d'alimentation en Eau Potable	2023-2026	300 000	250 000

⁽¹⁾ Comprend les travaux des communes en régie d'exploitation communale et en délégation de service (Gaillac et Lisle sur Tarn)

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. **Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)**

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).
-

Abandons de créance	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Montant des abandons de créance	21 644.78 €	26 327.04 €

Pour l'année 2024, le montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité ramené au nombre de m3 d'eau vendu (454 442 m3 pour la partie en régie) a été de **0,0579 €/m3** (0,0503 €/m3 en 2023).

6. Tableau récapitulatif des indicateurs de la régie d'exploitation communale

		Valeur 2024
Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (<i>hors communes en DSP</i>)	17 000
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	447
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	2,12
Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	15
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0579
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	1,3
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,28%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	30
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	6
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,07%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	0,31

FICHE 2024

STEU N° 1

Station d'épuration 81609
« Bourg »
Code Sandre de la station : 0581020V001

Envoyé en préfecture le 18/02/2026	
Reçu en préfecture le 18/02/2026	
Publié le 18/02/2026	
ID : 081-200066124-20260209-29_2026-DE	

Caractéristiques générales									
Filière de traitement : LAGUNAGE NATUREL									
Date de mise en service : 01/07/2012					Capacité nominale STEP en EH ⁽¹⁾ : 240				
Commune d'implantation : AUSSAC					Capacité DBO5 entrante (kg/j) : 14,40				
Abonnés raccordés : 130					Habitants raccordés estimé : 338,00				
Débit de référence journalier admissible en m³/j : 36,0					Gestion : régie d'exploitation communale				
Système de collecte associé et prescriptions de rejet									
Linéaire réseau séparatif (en km) : 3,60					Linéaire réseau unitaire (en km) : 0,00				
Linéaire réseau total (en km) : 3,60					Type de milieu récepteur : RUISSEAU				
Déversoir d'orage (X télésurveillé) : 0					Nom du milieu récepteur : Brignou				
PR présent sur le réseau et la STEP : 0					Soumise à : Déclaration en date du 21/07/2015				
Analyses entrées de station									
Polluant règlementé :		DBO ₅	DCO	MES	NTK	NH ₄ ⁺	Pt		
Concentration rejet (mg/l)		<35	<200	<150	/	/	/		
Rendement (%)		>60	>60	>50	--	--	--		
Charges rejetées par l'ouvrage (analyses SATESE) sur 2024									
Nombre de bilan annuels : 1		Mesure entrée DBO ₅ Kg/j : 9,10				Dernier bilan 24 H réalisé par le SATESE : <u>Le 02/04/2024</u>			
Charge hydraulique mesurée entrante % : 1									
Charge organique mesurée entrante % : 1									
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté : CONFORME									
DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
3,00	98,60	13,00	94,80	4,30	97,60	11,50	98,10	1,00	93,50
Observations :		RAS							

⁽¹⁾Equivalent habitant

FICHE 2024

STEU N° 2

Station d'épuration 81630 BEA
« Bourg »

Code Sandre de la station : 0581024V002

Caractéristiques générales									
Filière de traitement : FILTRES PLANTES DE ROSEAUX (1 ETAGE)									
Date de mise en service : 01/04/2010					Capacité nominale STEP en EH ⁽¹⁾ : 200				
Commune d'implantation : BEAUVAIS SUR TESCOU					Capacité DBO5 entrante (kg/j) : 12,00				
Abonnés raccordés : 60					Habitants raccordés estimé : 156,00				
Débit de référence journalier admissible en m³/j : 30,0					Gestion : régie d'exploitation communale				
Système de collecte associé et prescriptions de rejet									
Linéaire réseau séparatif (en km) : 2,20					Linéaire réseau unitaire (en km) : 0,67				
Linéaire réseau total (en km) : 2,20					Type de milieu récepteur : RIVIERE				
Déversoir d'orage (X télésurveillé) : 2 (0)					Nom du milieu récepteur : Le Tescou				
PR présent sur le réseau et la STEP : 1					Soumise à : Déclaration en date du 21/07/2015				
Analyses entrées de station									
Polluant règlementé :		DBO ₅	DCO	MES	NTK	NH ₄ ⁺	Pt		
Concentration rejet (mg/l)		<35	<200	<150	/	/	/		
Rendement (%)		>60	>60	>50	--	--	--		
Charges rejetées par l'ouvrage (analyses SATESE) sur 2024									
Nombre de bilan annuels : 1		Mesure entrée DBO ₅ Kg/j : /				Dernier bilan 24 H réalisé par le SATESE : <u>Le 10/12/2024</u>			
Charge hydraulique mesurée entrante % : 2									
Charge organique mesurée entrante % : 2									
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté : CONFORME									
DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
5,00	/	41,00	/	5,60	/	19,40	/	3,20	/
Observations :		RAS							

⁽¹⁾Equivalent habitant

FICHE 2024

STEU N° 3

Station d'épuration 8160
« Pendaries-Haut »
Code Sandre de la station : 0581038V002

Env	Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reg	Reçu en préfecture le 18/02/2026
Pub	Publié le 18/02/2026
ID	ID : 081-200066124-20260209-29_2026-DE

Caractéristiques générales									
Filière de traitement : LAGUNAGE NATUREL									
Date de mise en service : 01/06/1996					Capacité nominale STEP en EH ⁽¹⁾ : 100				
Commune d'implantation : BRENS					Capacité DBO5 entrante (kg/j) : 5,40				
Abonnés raccordés : 38					Habitants raccordés estimé : 95,00				
Débit de référence journalier admissible en m³/j : 15,0					Gestion : régie d'exploitation communale				
Système de collecte associé et prescriptions de rejet									
Linéaire réseau séparatif (en km) : 0,82					Linéaire réseau unitaire (en km) : 0,82				
Linéaire réseau total (en km) : 0,82					Type de milieu récepteur : RUISSEAU				
Déversoir d'orage (X télésurveillé) : 0					Nom du milieu récepteur : La Saudronne				
PR présent sur le réseau et la STEP : 0					Soumise à : Déclaration en date du 21/07/2015				
Analyses entrées de station									
Polluant règlementé :		DBO ₅	DCO	MES	NTK	NH ₄ ⁺	Pt		
Concentration rejet (mg/l)		<35	<200	<150	/	/	/		
Rendement (%)		>60	>60	>50	--	--	--		
Charges rejetées par l'ouvrage (analyses SATESE) sur 2024									
Nombre de bilan annuels : 1		Mesure entrée DBO ₅ Kg/j : /			Dernier bilan 24 H réalisé par le SATESE : <u>Le 02/04/2024</u>				
Charge hydraulique mesurée entrante % : 3									
Charge organique mesurée entrante % : 3									
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté : CONFORME									
DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
25,00	/	121,00	/	75,00	/	32,80	/	3,90	/
Observations :		RAS							

⁽¹⁾Equivalent habitant

FICHE 2024

STEU N° 4

Station d'épuration 8160
« Saint-Fons »
Code Sandre de la station : 0581038V003

Env	Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reg	Reçu en préfecture le 18/02/2026
Pub	Publié le 18/02/2026
ID	ID : 081-200066124-20260209-29_2026-DE

Caractéristiques générales											
Filière de traitement : FILTRES PLANTES DE ROSEAUX + FILTRE HORIZONTAL											
Date de mise en service : 20/12/2019					Capacité nominale STEP en EH ⁽¹⁾ : 130						
Commune d'implantation : BRENS					Capacité DBO5 entrante (kg/j) : 7,80						
Abonnés raccordés : 67					Habitants raccordés estimé : 174,00						
Débit de référence journalier admissible en m³/j : 19,5					Gestion : régie d'exploitation communale						
Système de collecte associé et prescriptions de rejet											
Linéaire réseau séparatif (en km) : 1,68					Linéaire réseau unitaire (en km) : 1,68						
Linéaire réseau total (en km) : 1,68					Type de milieu récepteur : RUISSEAU						
Déversoir d'orage (X télésurveillé) : 0					Nom du milieu récepteur : Banis						
PR présent sur le réseau et la STEP : 2					Soumise à : Déclaration en date du 21/07/2015						
Analyses entrées de station											
Polluant règlementé :		DBO ₅		DCO		MES		NTK		NH ₄ ⁺	
Concentration rejet (mg/l)		<35		<200		<150		/		/	
Rendement (%)		>60		>60		>50		--		--	
Charges rejetées par l'ouvrage (analyses SATESE) sur 2024											
Nombre de bilan annuels : 1		Mesure entrée DBO ₅ Kg/j : /				Dernier bilan 24 H réalisé par le SATESE : Le 11/09/2024					
Charge hydraulique mesurée entrante % : 4											
Charge organique mesurée entrante % : 4											
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté : CONFORME											
DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt			
Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %		
58,00	/	203,00	/	57,00	/	70,50	/	11,00	/		
Observations :		RAS									

⁽¹⁾Equivalent habitant

FICHE 2024

STEU N° 5

Station d'épuration 8139

« Le Bourg »

Code Sandre de la station : 0581039V001

Env	Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reg	Reçu en préfecture le 18/02/2026
Pub	Publié le 18/02/2026
ID	ID : 081-200066124-20260209-29_2026-DE

Caractéristiques générales									
Filière de traitement : LAGUNAGE AERE									
Date de mise en service : 01/04/2005				Capacité nominale STEP en EH ⁽¹⁾ : 1400					
Commune d'implantation : BRIATEXTE				Capacité DBO5 entrante (kg/j) : 84,00					
Abonnés raccordés : 1024				Habitants raccordés estimé : 2601,00					
Débit de référence journalier admissible en m³/j : 210,0				Gestion : régie d'exploitation communale					
Système de collecte associé et prescriptions de rejet									
Linéaire réseau séparatif (en km) : 16,16				Linéaire réseau unitaire (en km) : 16,16					
Linéaire réseau total (en km) : 16,16				Type de milieu récepteur : RIVIERE					
Déversoir d'orage (X télésurveillé) : 5 (1)				Nom du milieu récepteur : Le Dadou					
PR présent sur le réseau et la STEP : 3				Soumise à : Autorisation en date du 19/02/2018					
Analyses entrées de station									
Polluant règlementé :	DBO ₅	DCO	MES	NTK	NH ₄ ⁺	Pt			
Concentration rejet (mg/l)	<35	<200	/	/	/	/			
Rendement (%)	>60	>60	>50	--	--	--			
Charges rejetées par l'ouvrage (analyses SATESE) sur 2024									
Nombre de bilan annuels : 2		Mesure entrée DBO ₅ Kg/j : 26,70		Dernier bilan 24 H réalisé par le SATESE : <u>Le 23/09/2024</u>					
Charge hydraulique mesurée entrante % : 5									
Charge organique mesurée entrante % : 5									
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté : CONFORME									
DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
4,00	93,90	33,00	83,80	27,00	79,20	28,10	43,20	3,30	10,20
Observations :		RAS							

⁽¹⁾Equivalent habitant

FICHE 2024

STEU N° 6

Station d'épuration 816
« Bourg »
Code Sandre de la station : 0581046V001

Env	Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reg	Reçu en préfecture le 18/02/2026
Pub	Publié le 18/02/2026
ID	ID : 081-200066124-20260209-29_2026-DE

Caractéristiques générales									
Filière de traitement : DECANTEUR - DIGESTEUR - LAGUNAGE									
Date de mise en service : 05/02/1986					Capacité nominale STEP en EH ⁽¹⁾ : 600				
Commune d'implantation : CADALEN					Capacité DBO5 entrante (kg/j) : 36,00				
Abonnés raccordés : 267					Habitants raccordés estimé : 694,00				
Débit de référence journalier admissible en m³/j : 120,0					Gestion : régie d'exploitation communale				
Système de collecte associé et prescriptions de rejet									
Linéaire réseau séparatif (en km) : 7,70					Linéaire réseau unitaire (en km) : 1,40				
Linéaire réseau total (en km) : 7,70					Type de milieu récepteur : RUISSEAU				
Déversoir d'orage (X télésurveillé) : 0					Nom du milieu récepteur : Le Candou				
PR présent sur le réseau et la STEP : 0					Soumise à : Déclaration en date du 21/07/2015				
Analyses entrées de station									
Polluant règlementé :		DBO ₅	DCO	MES	NTK	NH ₄ ⁺	Pt		
Concentration rejet (mg/l)		<35	<200	<150	/	/	/		
Rendement (%)		>60	>60	>50	--	--	--		
Charges rejetées par l'ouvrage (analyses SATESE) sur 2024									
Nombre de bilan annuels : 1		Mesure entrée DBO ₅ Kg/j : 53,10				Dernier bilan 24 H réalisé par le SATESE : Le 25/06/2024			
Charge hydraulique mesurée entrante % : 6									
Charge organique mesurée entrante % : 6									
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté : NON CONFORME									
DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
7,00	99,10	48,00	97,30	250,00	/	29,00	/	4,90	/
Observations :		RAS							

⁽¹⁾Equivalent habitant

FICHE 2024

STEU N° 7

Station d'épuration 81140 CA
« Est - Roseaux »

Code Sandre de la station : 0581051V003

Env	Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reg	Reçu en préfecture le 18/02/2026
Pub	Publié le 18/02/2026
ID	ID : 081-200066124-20260209-29_2026-DE

Caractéristiques générales

Filière de traitement : **FILTRES PLANTES DE ROSEAUX (1 ETAGE)**

Date de mise en service : 01/07/2009	Capacité nominale STEP en EH ⁽¹⁾ : 500
Commune d'implantation : CAHUZAC SUR VERE	Capacité DBO5 entrante (kg/j) : 30,00
Abonnés raccordés : 155	Habitants raccordés estimé : 403,00
Débit de référence journalier admissible en m³/j : 105,0	Gestion : régie d'exploitation communale

Système de collecte associé et prescriptions de rejet

Linéaire réseau séparatif (en km) : 3,70	Linéaire réseau unitaire (en km) : 1,10
Linéaire réseau total (en km) : 3,70	Type de milieu récepteur : RIVIERE
Déversoir d'orage (X télésurveillé) : 1 (0)	Nom du milieu récepteur : La Vère
PR présent sur le réseau et la STEP : 1	Soumise à : Déclaration en date du 21/07/2015

Analyses entrées de station

Polluant règlementé :	DBO ₅	DCO	MES	NTK	NH ₄ ⁺	Pt
Concentration rejet (mg/l)	<35	<200	<150	/	/	/
Rendement (%)	>60	>60	>50	--	--	--

Charges rejetées par l'ouvrage (analyses SATESE) sur 2024

Nombre de bilan annuels : 1	Mesure entrée DBO ₅ Kg/j : 7,48	Dernier bilan 24 H réalisé par le SATESE : Le 10/04/2024
Charge hydraulique mesurée entrante % : 7		
Charge organique mesurée entrante % : 7		

Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté : **CONFORME**

DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
13,00	94,30	50,00	91,90	11,00	95,60	24,60	83,60	8,70	10,20
Observations :		RAS							

⁽¹⁾Equivalent habitant

FICHE 2024

STEU N° 8

Station d'épuration 81140 CAHUZAC SUR VÈRE « Ouest-Lit Bactérien »

Code Sandre de la station : 0581051V001

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le 18/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-29_2026-DE

Caractéristiques générales

Filière de traitement : **LIT BACTERIEN - FORTE CHARGE**

Date de mise en service : 01/01/1988	Capacité nominale STEP en EH ⁽¹⁾ : 600
Commune d'implantation : CAHUZAC SUR VÈRE	Capacité DBO5 entrante (kg/j) : 32,40
Abonnés raccordés : 177	Habitants raccordés estimé : 460,00
Débit de référence journalier admissible en m³/j : 120,0	Gestion : régie d'exploitation communale

Système de collecte associé et prescriptions de rejet

Linéaire réseau séparatif (en km) : 3,40	Linéaire réseau unitaire (en km) : 0,71
Linéaire réseau total (en km) : 3,40	Type de milieu récepteur : RIVIERE
Déversoir d'orage (X télésurveillé) : 3 (3)	Nom du milieu récepteur : La Vère
PR présent sur le réseau et la STEP : 1	Soumise à : Déclaration en date du 21/07/2015

Analyses entrées de station

Polluant règlementé :	DBO ₅	DCO	MES	NTK	NH ₄ ⁺	Pt
Concentration rejet (mg/l)	<35	<200	<150	/	/	/
Rendement (%)	>60	>60	>50	--	--	--

Charges rejetées par l'ouvrage (analyses SATESE) sur 2024

Nombre de bilan annuels : 1	Mesure entrée DBO ₅ Kg/j : 4,00	Dernier bilan 24 H réalisé par le SATESE : Le 01/10/2024
Charge hydraulique mesurée entrante % : 8		
Charge organique mesurée entrante % : 8		

Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté : **CONFORME**

DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
19,00	90,00	58,00	89,00	170,00	26,10	25,20	83,40	9,00	10,80
Observations :		La mesure MES ne respecte pas les niveaux de rejet.							

⁽¹⁾Equivalent habitant

FICHE 2024

STEU N° 9

Station d'épuration 81140 CASTELNAU

« Bourg »

Code Sandre de la station : 0581064V002

Caractéristiques générales									
Filière de traitement : FILTRES PLANTES DE ROSEAUX (2 ETAGES)									
Date de mise en service : 01/01/2019					Capacité nominale STEP en EH ⁽¹⁾ : 270				
Commune d'implantation : CASTELNAU DE MONTMIRAL					Capacité DBO5 entrante (kg/j) : 16,20				
Abonnés raccordés : 211					Habitants raccordés estimé : 549,00				
Débit de référence journalier admissible en m³/j : 40,5					Gestion : régie d'exploitation communale				
Système de collecte associé et prescriptions de rejet									
Linéaire réseau séparatif (en km) : 5,80					Linéaire réseau unitaire (en km) : 5,80				
Linéaire réseau total (en km) : 5,80					Type de milieu récepteur : RUISSEAU				
Déversoir d'orage (X télésurveillé) : 3 (0)					Nom du milieu récepteur : Bauzens				
PR présent sur le réseau et la STEP : 1					Soumise à : Déclaration en date du 30/03/2018				
Analyses entrées de station									
Polluant règlementé :		DBO ₅	DCO	MES	NTK	NH ₄ ⁺	Pt		
Concentration rejet (mg/l)		<15	<90	<20	20	15	/		
Rendement (%)		>60	>60	>50	--	--	--		
Charges rejetées par l'ouvrage (analyses SATESE) sur 2024									
Nombre de bilan annuels : 2		Mesure entrée DBO ₅ Kg/j : 7,00				Dernier bilan 24 H réalisé par le SATESE : <u>Le 31/07/2024</u>			
Charge hydraulique mesurée entrante % : 9									
Charge organique mesurée entrante % : 9									
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté : CONFORME									
DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
1,00	99,40	67,00	82,50	2,90	98,30	30,30	94,70	3,90	23,60
Observations :		RAS							

⁽¹⁾Equivalent habitant

FICHE 2024

STEU N° 10

Station d'épuration 81150

« Bourg »

Code Sandre de la station : 0581067V001

Env	Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reg	Reçu en préfecture le 18/02/2026
Pub	Publié le 18/02/2026
ID	ID : 081-200066124-20260209-29_2026-DE

Caractéristiques générales									
Filière de traitement : LAGUNAGE NATUREL									
Date de mise en service : 01/09/2006					Capacité nominale STEP en EH ⁽¹⁾ : 250				
Commune d'implantation : CESTAYROLS					Capacité DBO5 entrante (kg/j) : 15,00				
Abonnés raccordés : 85					Habitants raccordés estimé : 221,00				
Débit de référence journalier admissible en m³/j : 50,0					Gestion : régie d'exploitation communale				
Système de collecte associé et prescriptions de rejet									
Linéaire réseau séparatif (en km) : 2,90					Linéaire réseau unitaire (en km) : 2,20				
Linéaire réseau total (en km) : 2,90					Type de milieu récepteur : RUISSEAU				
Déversoir d'orage (X télésurveillé) : 3 (0)					Nom du milieu récepteur : Pré-Long				
PR présent sur le réseau et la STEP : 1					Soumise à : Déclaration en date du 21/07/2015				
Analyses entrées de station									
Polluant règlementé :		DBO ₅	DCO	MES	NTK	NH ₄ ⁺	Pt		
Concentration rejet (mg/l)		<35	<200	<150	/	/	/		
Rendement (%)		>60	>60	>50	--	--	--		
Charges rejetées par l'ouvrage (analyses SATESE) sur 2024									
Nombre de bilan annuels : 1		Mesure entrée DBO ₅ Kg/j : 6,10			Dernier bilan 24 H réalisé par le SATESE : Le 12/06/2024				
Charge hydraulique mesurée entrante % : 10									
Charge organique mesurée entrante % : 10									
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté : CONFORME									
DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
4,00	96,90	49,00	84,50	32,00	84,80	5,30	/	1,20	77,10
Observations :		RAS							

⁽¹⁾Equivalent habitant

FICHE 2024

STEU N° 11

Station d'épuration 81800

« Parc des Massiès 2 »

Code Sandre de la station : 0581070V005

Env	Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reg	Reçu en préfecture le 18/02/2026
Pub	Publié le 18/02/2026
ID	ID : 081-200066124-20260209-29_2026-DE

Caractéristiques générales

Filière de traitement : **FILTRES PLANTES DE ROSEAUX (1 ETAGE)**

Date de mise en service : 14/02/2010	Capacité nominale STEP en EH ⁽¹⁾ : 95
Commune d'implantation : COUFFOULEUX	Capacité DBO5 entrante (kg/j) : 5,70
Abonnés raccordés : 50	Habitants raccordés estimé : 130,00
Débit de référence journalier admissible en m³/j : 11,4	Gestion : régie d'exploitation communale

Système de collecte associé et prescriptions de rejet

Linéaire réseau séparatif (en km) : 1,13	Linéaire réseau unitaire (en km) : 0,00
Linéaire réseau total (en km) : 1,13	Type de milieu récepteur : RUISSEAU
Déversoir d'orage (X télésurveillé) : 0	Nom du milieu récepteur : Ginibré
PR présent sur le réseau et la STEP : 0	Soumise à : Déclaration en date du 21/07/2015

Analyses entrées de station

Polluant règlementé :	DBO ₅	DCO	MES	NTK	NH ₄ ⁺	Pt
Concentration rejet (mg/l)	<35	<200	<150	/	/	/
Rendement (%)	>60	>60	>50	--	--	--

Charges rejetées par l'ouvrage (analyses SATESE) sur 2024

Nombre de bilan annuels : 1	Mesure entrée DBO ₅ Kg/j : /	Dernier bilan 24 H réalisé par le SATESE : Le 04/07/2024
Charge hydraulique mesurée entrante % : 11		
Charge organique mesurée entrante % : 11		

Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté : **NON CONFORME**

DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
0,00	/	0,00	/	0,00	/	0,00	/	0,00	/
Observations :		Analyses impossibles à réaliser, débit trop faible.							

⁽¹⁾Equivalent habitant

FICHE 2024

STEU N° 12

Station d'épuration 81150
« Le Bourg »
Code Sandre de la station : 0581093V001

Env	Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reg	Reçu en préfecture le 18/02/2026
Pub	Publié le 18/02/2026
ID	ID : 081-200066124-20260209-29_2026-DE

Caractéristiques générales									
Filière de traitement : LAGUNAGE NATUREL									
Date de mise en service : 01/03/1984				Capacité nominale STEP en EH ⁽¹⁾ : 500					
Commune d'implantation : FLORENTIN				Capacité DBO5 entrante (kg/j) : 30,00					
Abonnés raccordés : 357				Habitants raccordés estimé : 928,00					
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 75,0				Gestion : régie d'exploitation communale					
Système de collecte associé et prescriptions de rejet									
Linéaire réseau séparatif (en km) : 4,65				Linéaire réseau unitaire (en km) : 2,50					
Linéaire réseau total (en km) : 4,65				Type de milieu récepteur : RUISSEAU					
Déversoir d'orage (X télésurveillé) : 2 (0)				Nom du milieu récepteur : La Saudronne					
PR présent sur le réseau et la STEP : 1				Soumise à : Autorisation en date du 21/07/2015					
Analyses entrées de station									
Polluant règlementé :	DBO ₅	DCO	MES	NTK	NH ₄ ⁺	Pt			
Concentration rejet (mg/l)	<35	<200	<150	/	/	/			
Rendement (%)	>60	>60	>50	--	--	--			
Charges rejetées par l'ouvrage (analyses SATESE) sur 2024									
Nombre de bilan annuels : 1		Mesure entrée DBO ₅ Kg/j : 10,70		Dernier bilan 24 H réalisé par le SATESE : <u>Le 10/09/2024</u>					
Charge hydraulique mesurée entrante % : 12									
Charge organique mesurée entrante % : 12									
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté : CONFORME									
DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
8,00	80,90	35,00	91,40	76,00	68,30	28,85	/	4,03	23,10
Observations :		RAS							

⁽¹⁾Equivalent habitant

FICHE 2024

STEU N° 13

Station d'épuration 81150
 « Hameau de Boissel »
 Code Sandre de la station : 0581099V003

Env	Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reg	Reçu en préfecture le 18/02/2026
Pub	Publié le 18/02/2026
ID	ID : 081-200066124-20260209-29_2026-DE

Caractéristiques générales									
Filière de traitement : DISQUES BIOLOGIQUES									
Date de mise en service : 28/06/2002					Capacité nominale STEP en EH ⁽¹⁾ : 200				
Commune d'implantation : GAILLAC					Capacité DBO5 entrante (kg/j) : 12,00				
Abonnés raccordés : 48					Habitants raccordés estimé : 125,00				
Débit de référence journalier admissible en m³/j : 30,0					Gestion : régie d'exploitatin communale				
Système de collecte associé et prescriptions de rejet									
Linéaire réseau séparatif (en km) : 1,40					Linéaire réseau unitaire (en km) : 0,00				
Linéaire réseau total (en km) : 1,40					Type de milieu récepteur : RUISSEAU				
Déversoir d'orage (X télésurveillé) : 1 (0)					Nom du milieu récepteur : Viars				
PR présent sur le réseau et la STEP : 1					Soumise à : Déclaration en date du 21/07/2015				
Analyses entrées de station									
Polluant règlementé :		DBO ₅	DCO	MES	NTK	NH ₄ ⁺	Pt		
Concentration rejet (mg/l)		<35	<200	<150	/	/	/		
Rendement (%)		>60	>60	>50	--	--	--		
Charges rejetées par l'ouvrage (analyses SATESE) sur 2024									
Nombre de bilan annuels : 1		Mesure entrée DBO ₅ Kg/j : /				Dernier bilan 24 H réalisé par le SATESE : Le 11/12/2024			
Charge hydraulique mesurée entrante % : 13									
Charge organique mesurée entrante % : 13									
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté : CONFORME									
DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
5,00	/	39,00	/	17,00	/	41,00	/	11,20	/
Observations :									

⁽¹⁾Equivalent habitant

FICHE 2024

STEU N° 14

Station d'épuration 81150
« Longueville-Brens Bourg »
 Code Sandre de la station : 0581099V004

Caractéristiques générales									
Filière de traitement : BOUES ACTIVEES - AERATION PROLONGEE - N et P									
Date de mise en service : 30/07/2009			Capacité nominale STEP en EH ⁽¹⁾ : 30000						
Commune d'implantation : GAILLAC			Capacité DBO5 entrante (kg/j) : 1800,00						
Abonnés raccordés : 7162			Habitants raccordés estimé : 18621,00						
Débit de référence journalier admissible en m³/j : 3870,0			Gestion : Concession à VEOLIA						
Système de collecte associé et prescriptions de rejet									
Linéaire réseau séparatif (en km) : 112,70			Linéaire réseau unitaire (en km) : 0,00						
Linéaire réseau total (en km) : 112,70			Type de milieu récepteur : RIVIERE						
Déversoir d'orage (X télésurveillé) : 18 (3)			Nom du milieu récepteur : Le Tarn						
PR présent sur le réseau et la STEP : 21			Soumise à : Autorisation en date du 29/03/2017						
Analyses entrées de station									
Polluant règlementé :	DBO ₅	DCO	MES	NTK	NH ₄ ⁺	Pt			
Concentration rejet (mg/l)	<25	<125	<35	/	/	2			
Rendement (%)	>80	>75	>90	--	--	--			
Charges rejetées par l'ouvrage (analyses SATESE) sur 2024									
Nombre de bilan annuels : 1		Mesure entrée DBO ₅ Kg/j : /		Dernier bilan 24 H réalisé par le SATESE : <u>Le 11/12/2024</u>					
Charge hydraulique mesurée entrante % : 14									
Charge organique mesurée entrante % : 14									
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté : CONFORME									
DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
0,00	/	0,00	/	0,00	/	0,00	/	0,00	/
Observations :		52 analyses réalisées sur l'année et 1 non conforme.							

⁽¹⁾Equivalent habitant

FICHE 2024

STEU N° 15

Station d'épuration 81600
« Bourg »

Code Sandre de la station : 0581104V002

Env	Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reg	Reçu en préfecture le 18/02/2026
Pub	Publié le 18/02/2026
ID	ID : 081-200066124-20260209-29_2026-DE

Caractéristiques générales

Filière de traitement : **FILTRES PLANTES DE ROSEAUX (1 ETAGE)**

Date de mise en service : 01/11/2011	Capacité nominale STEP en EH ⁽¹⁾ : 400
Commune d'implantation : GIROUSSENS	Capacité DBO5 entrante (kg/j) : 24,00
Abonnés raccordés : 164	Habitants raccordés estimé : 426,00
Débit de référence journalier admissible en m³/j : 60,0	Gestion : régie d'exploitation communale

Système de collecte associé et prescriptions de rejet

Linéaire réseau séparatif (en km) : 2,46	Linéaire réseau unitaire (en km) : 2,46
Linéaire réseau total (en km) : 2,46	Type de milieu récepteur : RIVIERE
Déversoir d'orage (X télésurveillé) : 0	Nom du milieu récepteur : L'Agout
PR présent sur le réseau et la STEP : 1	Soumise à : Déclaration en date du 21/07/2015

Analyses entrées de station

Polluant règlementé :	DBO ₅	DCO	MES	NTK	NH ₄ ⁺	Pt
Concentration rejet (mg/l)	<35	<200	<150	/	/	/
Rendement (%)	>60	>60	>50	--	--	--

Charges rejetées par l'ouvrage (analyses SATESE) sur 2024

Nombre de bilan annuels : 1	Mesure entrée DBO ₅ Kg/j : 8,40	Dernier bilan 24 H réalisé par le SATESE : <u>Le 03/07/2024</u>
Charge hydraulique mesurée entrante % : 15		
Charge organique mesurée entrante % : 15		

Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté : **CONFORME**

DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
5,00	97,50	64,00	87,20	10,00	95,20	52,30	84,50	9,90	0,00
Observations :		RAS							

⁽¹⁾Equivalent habitant

FICHE 2024

STEU N° 16

Station d'épuration 81600 « Parc des Massières 1 »

Code Sandre de la station : 0581104V001

Env	Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reg	Reçu en préfecture le 18/02/2026
Pub	Publié le 18/02/2026
ID	ID : 081-200066124-20260209-29_2026-DE

Caractéristiques générales									
Filière de traitement : DISQUES BIOLOGIQUES									
Date de mise en service : 08/03/2002					Capacité nominale STEP en EH ⁽¹⁾ : 200				
Commune d'implantation : GIROUSSENS					Capacité DBO5 entrante (kg/j) : 12,00				
Abonnés raccordés : 10					Habitants raccordés estimé : 26,00				
Débit de référence journalier admissible en m³/j : 30,0					Gestion : régie d'exploitation communale				
Système de collecte associé et prescriptions de rejet									
Linéaire réseau séparatif (en km) : 0,92					Linéaire réseau unitaire (en km) : 0,92				
Linéaire réseau total (en km) : 0,92					Type de milieu récepteur : RUISSEAU				
Déversoir d'orage (X télésurveillé) : 1					Nom du milieu récepteur : Ginibré				
PR présent sur le réseau et la STEP : 1					Soumise à : Déclaration en date du 21/07/2015				
Analyses entrées de station									
Polluant règlementé :		DBO ₅	DCO	MES	NTK	NH ₄ ⁺	Pt		
Concentration rejet (mg/l)		<35	<200	<150	/	/	/		
Rendement (%)		>60	>60	>50	--	--	--		
Charges rejetées par l'ouvrage (analyses SATESE) sur 2024									
Nombre de bilan annuels : 1		Mesure entrée DBO ₅ Kg/j : /			Dernier bilan 24 H réalisé par le SATESE : Le 03/07/2024				
Charge hydraulique mesurée entrante % : 16									
Charge organique mesurée entrante % : 16									
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté : NON CONFORME									
DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
0,00	/	0,00	/	0,00	/	0,00	/	0,00	/
Observations :		Analyses impossibles à réaliser.							

⁽¹⁾Equivalent habitant

FICHE 2024

STEU N° 17

Station d'épuration 81150
 « Hameau de Condé »
 Code Sandre de la station : 0581106V001

Env	Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reg	Reçu en préfecture le 18/02/2026
Pub	Publié le 18/02/2026
ID	ID : 081-200066124-20260209-29_2026-DE

Caractéristiques générales									
Filière de traitement : LIT BACTÉRIEN – FAIBLE CHARGE									
Date de mise en service : 01/06/1995					Capacité nominale STEP en EH ⁽¹⁾ : 80				
Commune d'implantation : GRAZAC					Capacité DBO5 entrante (kg/j) : 4,50				
Abonnés raccordés : 40					Habitants raccordés estimé : 104,00				
Débit de référence journalier admissible en m³/j : 12,0					Gestion : régie d'exploitation communale				
Système de collecte associé et prescriptions de rejet									
Linéaire réseau séparatif (en km) : 1,20					Linéaire réseau unitaire (en km) : 0,00				
Linéaire réseau total (en km) : 1,20					Type de milieu récepteur : RUISSEAU				
Déversoir d'orage (X télésurveillé) : 0					Nom du milieu récepteur : Passe				
PR présent sur le réseau et la STEP : 0					Soumise à : Déclaration en date du 21/07/2015				
Analyses entrées de station									
Polluant règlementé :		DBO ₅	DCO	MES	NTK	NH ₄ ⁺	Pt		
Concentration rejet (mg/l)		<35	<200	<150	/	/	/		
Rendement (%)		>60	>60	>50	--	--	--		
Charges rejetées par l'ouvrage (analyses SATESE) sur 2024									
Nombre de bilan annuels : 1		Mesure entrée DBO ₅ Kg/j : /			Dernier bilan 24 H réalisé par le SATESE : Le 05/08/2024				
Charge hydraulique mesurée entrante % : 17									
Charge organique mesurée entrante % : 17									
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté : NON CONFORME									
DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
0,00	/	0,00	/	0,00	/	0,00	/	0,00	/
Observations :		Analyses impossibles à réaliser.							

⁽¹⁾Equivalent habitant

FICHE 2024

STEU N° 18

Station d'épuration 81150
« Bourg »
Code Sandre de la station : 0581106V002

Env	Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reg	Reçu en préfecture le 18/02/2026
Pub	Publié le 18/02/2026
ID	ID : 081-200066124-20260209-29_2026-DE

Caractéristiques générales									
Filière de traitement : FILTRES PLANTES DE ROSEAUX (1 ETAGE)									
Date de mise en service : 01/09/2016					Capacité nominale STEP en EH ⁽¹⁾ : 50				
Commune d'implantation : GRAZAC					Capacité DBO5 entrante (kg/j) : 3,00				
Abonnés raccordés : 27					Habitants raccordés estimé : 70,00				
Débit de référence journalier admissible en m³/j : 7,5					Gestion : régie d'exploitation communale				
Système de collecte associé et prescriptions de rejet									
Linéaire réseau séparatif (en km) : 0,80					Linéaire réseau unitaire (en km) : 0,00				
Linéaire réseau total (en km) : 0,80					Type de milieu récepteur : RUISSEAU				
Déversoir d'orage (X télésurveillé) : 0					Nom du milieu récepteur : Rivales				
PR présent sur le réseau et la STEP : 0					Soumise à : Déclaration en date du 21/07/2015				
Analyses entrées de station									
Polluant règlementé :		DBO ₅	DCO	MES	NTK	NH ₄ ⁺	Pt		
Concentration rejet (mg/l)		<35	<200	<150	/	/	/		
Rendement (%)		>60	>60	>50	--	--	--		
Charges rejetées par l'ouvrage (analyses SATESE) sur 2024									
Nombre de bilan annuels : 1		Mesure entrée DBO ₅ Kg/j : /			Dernier bilan 24 H réalisé par le SATESE : Le 05/08/2024				
Charge hydraulique mesurée entrante % : 18									
Charge organique mesurée entrante % : 18									
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté : NON CONFORME									
DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
5,00	/	43,00	/	33,00	/	81,63	/	3,58	/
Observations :		RAS							

⁽¹⁾Equivalent habitant

FICHE 2024

STEU N° 19

Station d'épuration 81150 LA
« Bourg »

Code Sandre de la station : 0581112V002

Caractéristiques générales									
Filière de traitement : FILTRES PLANTES DE ROSEAUX (2 ETAGES)									
Date de mise en service : 01/10/2009					Capacité nominale STEP en EH ⁽¹⁾ : 700				
Commune d'implantation : LABASTIDE DE LEVIS					Capacité DBO5 entrante (kg/j) : 42,00				
Abonnés raccordés : 276					Habitants raccordés estimé : 718,00				
Débit de référence journalier admissible en m³/j : 105,0					Gestion : régie d'exploitation communale				
Système de collecte associé et prescriptions de rejet									
Linéaire réseau séparatif (en km) : 9,50					Linéaire réseau unitaire (en km) : 1,20				
Linéaire réseau total (en km) : 9,50					Type de milieu récepteur : RUISSEAU				
Déversoir d'orage (X télésurveillé) : 4 (0)					Nom du milieu récepteur : 3931070				
PR présent sur le réseau et la STEP : 4					Soumise à : Déclaration en date du 21/07/2015				
Analyses entrées de station									
Polluant règlementé :		DBO ₅	DCO	MES	NTK	NH ₄ ⁺	Pt		
Concentration rejet (mg/l)		<35	<200	<150	/	/	/		
Rendement (%)		>60	>60	>50	--	--	--		
Charges rejetées par l'ouvrage (analyses SATESE) sur 2024									
Nombre de bilan annuels : 1		Mesure entrée DBO ₅ Kg/j : 32,40				Dernier bilan 24 H réalisé par le SATESE : <u>Le 03/04/2024</u>			
Charge hydraulique mesurée entrante % : 19									
Charge organique mesurée entrante % : 19									
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté : CONFORME									
DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2,00	99,80	35,00	98,10	3,30	99,80	40,90	98,50	10,20	67,50
Observations :		RAS							

⁽¹⁾Equivalent habitant

FICHE 2024

STEU N° 20

Station d'épuration 81150 LABESSIERE
« Hameau de la Pellissarie »
Code Sandre de la station : 0581117V001

Env	Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reg	Reçu en préfecture le 18/02/2026
Pub	Publié le 18/02/2026
ID	ID : 081-200066124-20260209-29_2026-DE

Caractéristiques générales											
Filière de traitement : LIT BACTÉRIEN - FAIBLE CHARGE											
Date de mise en service : 01/01/1985						Capacité nominale STEP en EH ⁽¹⁾ : 100					
Commune d'implantation : LABESSIERE CANDEIL						Capacité DBO5 entrante (kg/j) : 6,00					
Abonnés raccordés : 53						Habitants raccordés estimé : 138,00					
Débit de référence journalier admissible en m³/j : 15,0						Gestion : régie d'exploitation communale					
Système de collecte associé et prescriptions de rejet											
Linéaire réseau séparatif (en km) : 0,88						Linéaire réseau unitaire (en km) : 0,00					
Linéaire réseau total (en km) : 0,88						Type de milieu récepteur : RUISSEAU					
Déversoir d'orage (X télésurveillé) : 0						Nom du milieu récepteur : Agouyre					
PR présent sur le réseau et la STEP : 0						Soumise à : Déclaration en date du 21/07/2015					
Analyses entrées de station											
Polluant règlementé :		DBO ₅		DCO		MES		NTK		NH ₄ ⁺	
Concentration rejet (mg/l)		<35		<200		<150		/		/	
Rendement (%)		>60		>60		>50		--		--	
Charges rejetées par l'ouvrage (analyses SATESE) sur 2024											
Nombre de bilan annuels : 1		Mesure entrée DBO ₅ Kg/j : /				Dernier bilan 24 H réalisé par le SATESE : Le 30/09/2024					
Charge hydraulique mesurée entrante % : 20											
Charge organique mesurée entrante % : 20											
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté : NON CONFORME											
DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt			
Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %		
95,00	/	427,00	/	420,00	/	93,00	/	15,60	/		
Observations :		RAS									

⁽¹⁾Equivalent habitant

FICHE 2024

STEU N° 21

Station d'épuration 81150 LABESSIERE « Hameau les Clottes »

Code Sandre de la station : 0581117V002

Caractéristiques générales									
Filière de traitement : LIT BACTÉRIEN – FAIBLE CHARGE									
Date de mise en service : 01/01/1985					Capacité nominale STEP en EH ⁽¹⁾ : 100				
Commune d'implantation : LABESSIERE CANDEIL					Capacité DBO5 entrante (kg/j) : 6,00				
Abonnés raccordés : 20					Habitants raccordés estimé : 52,00				
Débit de référence journalier admissible en m³/j : 15,0					Gestion : régie d'exploitation communale				
Système de collecte associé et prescriptions de rejet									
Linéaire réseau séparatif (en km) : 1,10					Linéaire réseau unitaire (en km) : 0,00				
Linéaire réseau total (en km) : 1,10					Type de milieu récepteur : RUISSEAU				
Déversoir d'orage (X télésurveillé) : 0					Nom du milieu récepteur : Limière				
PR présent sur le réseau et la STEP : 0					Soumise à : Déclaration en date du 21/07/2015				
Analyses entrées de station									
Polluant règlementé :		DBO ₅	DCO	MES	NTK	NH ₄ ⁺	Pt		
Concentration rejet (mg/l)		<35	<200	<150	/	/	/		
Rendement (%)		>60	>60	>50	--	--	--		
Charges rejetées par l'ouvrage (analyses SATESE) sur 2024									
Nombre de bilan annuels : 1		Mesure entrée DBO ₅ Kg/j : /			Dernier bilan 24 H réalisé par le SATESE : <u>Le 30/09/2024</u>				
Charge hydraulique mesurée entrante % : 21									
Charge organique mesurée entrante % : 21									
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté : NON CONFORME									
DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
23,00	/	130,00	/	50,00	/	74,30	/	8,00	/
Observations :		Analyses entrée de station impossible.							

⁽¹⁾Equivalent habitant

FICHE 2024

STEU N° 22

Station d'épuration 816
« Bourg »
 Code Sandre de la station : 0581131V004

Caractéristiques générales									
Filière de traitement : FILTRES PLANTES DE ROSEAUX (2 etages)									
Date de mise en service : 01/07/2019					Capacité nominale STEP en EH ⁽¹⁾ : 1650				
Commune d'implantation : LAGRAVE					Capacité DBO5 entrante (kg/j) : 99,00				
Abonnés raccordés : 662					Habitants raccordés estimé : 1721,00				
Débit de référence journalier admissible en m³/j : 248,0					Gestion : régie d'exploitation communale				
Système de collecte associé et prescriptions de rejet									
Linéaire réseau séparatif (en km) : 12,20					Linéaire réseau unitaire (en km) : 0,00				
Linéaire réseau total (en km) : 12,20					Type de milieu récepteur : RUISSEAU				
Déversoir d'orage (X télésurveillé) : 4 (2)					Nom du milieu récepteur : La Saudronne				
PR présent sur le réseau et la STEP : 3					Soumise à : Déclaration en date du 18/09/2025				
Analyses entrées de station									
Polluant règlementé :		DBO ₅	DCO	MES	NTK	NH ₄ ⁺	Pt		
Concentration rejet (mg/l)		<15	<90	<20	/	/	/		
Rendement (%)		>60	>50	>50	--	--	--		
Charges rejetées par l'ouvrage (analyses SATESE) sur 2024									
Nombre de bilan annuels : 2		Mesure entrée DBO ₅ Kg/j : 47,90			Dernier bilan 24 H réalisé par le SATESE : <u>Le 15/10/2024</u>				
Charge hydraulique mesurée entrante % : 22									
Charge organique mesurée entrante % : 22									
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté : CONFORME									
DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
4,00	98,30	55,00	91,90	7,30	98,30	55,40	80,30	7,20	22,20
Observations :		RAS							

⁽¹⁾Equivalent habitant

FICHE 2024

STEU N° 23

Station d'épuration 816
« ZA La Bouissouade »
Code Sandre de la station : 0581131V002

Env	Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reg	Reçu en préfecture le 18/02/2026
Pub	Publié le 18/02/2026
ID	ID : 081-200066124-20260209-29_2026-DE

Caractéristiques générales									
Filière de traitement : FILTRES PLANTES DE ROSEAUX (1 ETAGE)									
Date de mise en service : 01/08/2014					Capacité nominale STEP en EH ⁽¹⁾ : 150				
Commune d'implantation : LAGRAVE					Capacité DBO5 entrante (kg/j) : 9,00				
Abonnés raccordés : 35					Habitants raccordés estimé : 91,00				
Débit de référence journalier admissible en m³/j : 22,5					Gestion : régie d'exploitation communale				
Système de collecte associé et prescriptions de rejet									
Linéaire réseau séparatif (en km) : 1,60					Linéaire réseau unitaire (en km) : 0,00				
Linéaire réseau total (en km) : 1,60					Type de milieu récepteur : FOSSE				
Déversoir d'orage (X télésurveillé) : 0					Nom du milieu récepteur : Fossé				
PR présent sur le réseau et la STEP : 1					Soumise à : Déclaration en date du 21/07/2015				
Analyses entrées de station									
Polluant règlementé :		DBO ₅	DCO	MES	NTK	NH ₄ ⁺	Pt		
Concentration rejet (mg/l)		<35	<200	<150	/	/	/		
Rendement (%)		>60	>60	>50	--	--	--		
Charges rejetées par l'ouvrage (analyses SATESE) sur 2024									
Nombre de bilan annuels : 1		Mesure entrée DBO ₅ Kg/j : /			Dernier bilan 24 H réalisé par le SATESE : Le 09/04/2024				
Charge hydraulique mesurée entrante % : 23									
Charge organique mesurée entrante % : 23									
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté : NON CONFORME									
DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
0,00	/	0,00	/	0,00	/	0,00	/	0,00	/
Observations :		RAS							

⁽¹⁾Equivalent habitant

FICHE 2024

STEU N° 24

Station d'épuration 8115
« Bourg »
Code Sandre de la station : 0581136V001

Env	Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reg	Reçu en préfecture le 18/02/2026
Pub	Publié le 18/02/2026
ID	ID : 081-200066124-20260209-29_2026-DE

Caractéristiques générales									
Filière de traitement : FILTRES PLANTES DE ROSEAUX (1 ETAGE)									
Date de mise en service : 25/10/2010					Capacité nominale STEP en EH ⁽¹⁾ : 150				
Commune d'implantation : LARROQUE					Capacité DBO5 entrante (kg/j) : 9,00				
Abonnés raccordés : 61					Habitants raccordés estimé : 159,00				
Débit de référence journalier admissible en m³/j : 22,5					Gestion : régie d'exploitation communale				
Système de collecte associé et prescriptions de rejet									
Linéaire réseau séparatif (en km) : 1,92					Linéaire réseau unitaire (en km) : 0,86				
Linéaire réseau total (en km) : 1,92					Type de milieu récepteur : RIVIERE				
Déversoir d'orage (X télésurveillé) : 3 (0)					Nom du milieu récepteur : La Vère				
PR présent sur le réseau et la STEP : 1					Soumise à : Déclaration en date du 21/07/2015				
Analyses entrées de station									
Polluant règlementé :		DBO ₅	DCO	MES	NTK	NH ₄ ⁺	Pt		
Concentration rejet (mg/l)		<35	<200	<150	/	/	/		
Rendement (%)		>60	>60	>50	--	--	--		
Charges rejetées par l'ouvrage (analyses SATESE) sur 2024									
Nombre de bilan annuels : 1		Mesure entrée DBO ₅ Kg/j : /			Dernier bilan 24 H réalisé par le SATESE : Le 25/07/2024				
Charge hydraulique mesurée entrante % : 24									
Charge organique mesurée entrante % : 24									
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté : NON CONFORME									
DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
3,00	/	30,00	/	2,20	/	11,77	/	2,87	/
Observations :		Analyses entrée de station impossible.							

⁽¹⁾Equivalent habitant

FICHE 2024

STEU N° 25

Station d'épuration 81150
« Bourg »

Code Sandre de la station : 0581138V003

Env	Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reg	Reçu en préfecture le 18/02/2026
Pub	Publié le 18/02/2026
ID	ID : 081-200066124-20260209-29_2026-DE

Caractéristiques générales									
Filière de traitement : FILTRES PLANTES DE ROSEAUX (1 ETAGE)									
Date de mise en service : 01/06/2009					Capacité nominale STEP en EH ⁽¹⁾ : 500				
Commune d'implantation : LASGRAISSES					Capacité DBO5 entrante (kg/j) : 30,00				
Abonnés raccordés : 160					Habitants raccordés estimé : 416,00				
Débit de référence journalier admissible en m³/j : 75,0					Gestion : régie d'exploitation communale				
Système de collecte associé et prescriptions de rejet									
Linéaire réseau séparatif (en km) : 3,80					Linéaire réseau unitaire (en km) : 0,00				
Linéaire réseau total (en km) : 3,80					Type de milieu récepteur : RUISSEAU				
Déversoir d'orage (X télésurveillé) : 4 (0)					Nom du milieu récepteur : O4781160				
PR présent sur le réseau et la STEP : 5					Soumise à : Déclaration en date du 21/07/2015				
Analyses entrées de station									
Polluant règlementé :		DBO ₅	DCO	MES	NTK	NH ₄ ⁺	Pt		
Concentration rejet (mg/l)		<35	<200	<150	/	/	/		
Rendement (%)		>60	>60	>50	--	--	--		
Charges rejetées par l'ouvrage (analyses SATESE) sur 2024									
Nombre de bilan annuels : 2		Mesure entrée DBO ₅ Kg/j : 7,50			Dernier bilan 24 H réalisé par le SATESE : Le 22/05/2024				
Charge hydraulique mesurée entrante % : 25									
Charge organique mesurée entrante % : 25									
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté : CONFORME									
DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
10,00	87,60	96,00	77,30	26,00	88,90	31,80	50,90	5,00	6,11
Observations :		RAS							

⁽¹⁾Equivalent habitant

FICHE 2024

STEU N° 26

Station d'épuration 81150

« Hameau de Cussou »

Code Sandre de la station : 0581138V002

Env	Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reg	Reçu en préfecture le 18/02/2026
Pub	Publié le 18/02/2026
ID	ID : 081-200066124-20260209-29_2026-DE

Caractéristiques générales

Filière de traitement : **LIT BACTÉRIEN - FAIBLE CHARGE**

Date de mise en service : 01/01/1989	Capacité nominale STEP en EH ⁽¹⁾ : 50
Commune d'implantation : LASGRAISSES	Capacité DBO5 entrante (kg/j) : 2,70
Abonnés raccordés : 17	Habitants raccordés estimé : 44,00
Débit de référence journalier admissible en m³/j : 8,0	Gestion : régie d'exploitation communale

Système de collecte associé et prescriptions de rejet

Linéaire réseau séparatif (en km) : 0,50	Linéaire réseau unitaire (en km) : 0,00
Linéaire réseau total (en km) : 0,50	Type de milieu récepteur : RUISSEAU
Déversoir d'orage (X télésurveillé) : 0	Nom du milieu récepteur : O4781130
PR présent sur le réseau et la STEP : 0	Soumise à : Déclaration en date du 21/07/2015

Analyses entrées de station

Polluant règlementé :	DBO ₅	DCO	MES	NTK	NH ₄ ⁺	Pt
Concentration rejet (mg/l)	<35	<200	<150	/	/	/
Rendement (%)	>60	>60	>50	--	--	--

Charges rejetées par l'ouvrage (analyses SATESE) sur 2024

Nombre de bilan annuels : 1	Mesure entrée DBO ₅ Kg/j : /	Dernier bilan 24 H réalisé par le SATESE : Le 22/05/2024
Charge hydraulique mesurée entrante % : 26		
Charge organique mesurée entrante % : 26		

Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté : **NON CONFORME**

DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
0,00	/	0,00	/	0,00	/	0,00	/	0,00	/
Observations :		Analyses impossibles à réaliser.							

⁽¹⁾Equivalent habitant

FICHE 2024

STEU N° 27

Station d'épuration 81600

« Ville »

Code Sandre de la station : 0581145V002

Caractéristiques générales									
Filière de traitement : BOUES ACTIVEES - AERATION PROLONGEE									
Date de mise en service : 01/07/1993					Capacité nominale STEP en EH ⁽¹⁾ : 2500				
Commune d'implantation : LISLE SUR TARN					Capacité DBO5 entrante (kg/j) : 138,00				
Abonnés raccordés : 1774					Habitants raccordés estimé : 3725,40				
Débit de référence journalier admissible en m³/j : 345,0					Gestion : Delegation de service SUEZ				
Système de collecte associé et prescriptions de rejet									
Linéaire réseau séparatif (en km) : 28,60					Linéaire réseau unitaire (en km) : 0,00				
Linéaire réseau total (en km) : 28,60					Type de milieu récepteur : RIVIERE				
Déversoir d'orage (X télésurveillé) : 6 (1)					Nom du milieu récepteur : Le Tarn				
PR présent sur le réseau et la STEP : 9					Soumise à : Autorisation en date du 07/12/2016				
Analyses entrées de station									
Polluant règlementé :		DBO ₅	DCO	MES	NTK	NH ₄ ⁺	Pt		
Concentration rejet (mg/l)		<25	<125	<35	/	/	/		
Rendement (%)		>80	>75	>90	--	--	--		
Charges rejetées par l'ouvrage (analyses SATESE) sur 2024									
Nombre de bilan annuels : 1		Mesure entrée DBO ₅ Kg/j : /			Dernier bilan 24 H réalisé par le SATESE : <u>Le 28/05/2024</u>				
Charge hydraulique mesurée entrante % : 27									
Charge organique mesurée entrante % : 27									
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté : CONFORME									
DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
0,00	/	0,00	/	0,00	/	0,00	/	0,00	/
Observations :		12 analyses conformes réalisées sur l'année.							

⁽¹⁾Equivalent habitant

FICHE 2024

STEU N° 28

Station d'épuration 81150

« Bourg »

Code Sandre de la station : 0581149V002

Caractéristiques générales									
Filière de traitement : FILTRES PLANTES DE ROSEAUX (1 ETAGE)									
Date de mise en service : 19/02/2016			Capacité nominale STEP en EH ⁽¹⁾ : 150						
Commune d'implantation : LOUPIAC			Capacité DBO5 entrante (kg/j) : 9,00						
Abonnés raccordés : 63			Habitants raccordés estimé : 164,00						
Débit de référence journalier admissible en m³/j : 23,0			Gestion : régie d'exploitation communale						
Système de collecte associé et prescriptions de rejet									
Linéaire réseau séparatif (en km) : 1,20			Linéaire réseau unitaire (en km) : 0,20						
Linéaire réseau total (en km) : 1,20			Type de milieu récepteur : RUISSEAU						
Déversoir d'orage (X télésurveillé) : 0			Nom du milieu récepteur : Prautis						
PR présent sur le réseau et la STEP : 0			Soumise à : Autorisation en date du 21/07/2015						
Analyses entrées de station									
Polluant règlementé :	DBO ₅	DCO	MES	NTK	NH ₄ ⁺	Pt			
Concentration rejet (mg/l)	<35	<200	<150	/	/	/			
Rendement (%)	>60	>60	>50	--	--	--			
Charges rejetées par l'ouvrage (analyses SATESE) sur 2024									
Nombre de bilan annuels : 1		Mesure entrée DBO ₅ Kg/j : /		Dernier bilan 24 H réalisé par le SATESE : <u>Le 07/11/2024</u>					
Charge hydraulique mesurée entrante % : 28									
Charge organique mesurée entrante % : 28									
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté : CONFORME									
DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
25,00	/	76,00	/	60,00	/	106,80	/	13,30	/
Observations :		La mesure MES ne respecte pas les niveaux de rejet.							

⁽¹⁾Equivalent habitant

FICHE 2024

STEU N° 29

Station d'épuration 811
« Bourg »
Code Sandre de la station : 0581164V001

Env	Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reg	Reçu en préfecture le 18/02/2026
Pub	Publié le 18/02/2026
ID	ID : 081-200066124-20260209-29_2026-DE

Caractéristiques générales									
Filière de traitement : FILTRES PLANTES DE ROSEAUX (1 ETAGE)									
Date de mise en service : 18/09/2025					Capacité nominale STEP en EH ⁽¹⁾ : 430				
Commune d'implantation : MEZENS					Capacité DBO5 entrante (kg/j) : 25,80				
Abonnés raccordés : 93					Habitants raccordés estimé : 242,00				
Débit de référence journalier admissible en m³/j : 64,5					Gestion : régie d'exploitation communale				
Système de collecte associé et prescriptions de rejet									
Linéaire réseau séparatif (en km) : 2,40					Linéaire réseau unitaire (en km) : 0,00				
Linéaire réseau total (en km) : 2,40					Type de milieu récepteur : RIVIERE				
Déversoir d'orage (X télésurveillé) : 0					Nom du milieu récepteur : Le Tarn				
PR présent sur le réseau et la STEP : 4					Soumise à : Déclaration en date du 21/07/2015				
Analyses entrées de station									
Polluant règlementé :		DBO ₅	DCO	MES	NTK	NH ₄ ⁺	Pt		
Concentration rejet (mg/l)		<35	<200	<150	/	/	/		
Rendement (%)		>60	>60	>50	--	--	--		
Charges rejetées par l'ouvrage (analyses SATESE) sur 2024									
Nombre de bilan annuels :		Mesure entrée DBO ₅ Kg/j :			Dernier bilan 24 H réalisé par le SATESE : Le 18/09/2025				
Charge hydraulique mesurée entrante % : 29									
Charge organique mesurée entrante % : 29									
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté : /									
DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
0,00	/	0,00	/	0,00	/	0,00	/	0,00	/
Observations :		Station récente, visite SATESE en attente de réalisation.							

⁽¹⁾Equivalent habitant

FICHE 2024

STEU N° 30

Station d'épuration 8115
« Bourg »

Code Sandre de la station : 0581171V002

Env	Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reg	Reçu en préfecture le 18/02/2026
Pub	Publié le 18/02/2026
ID	ID : 081-200066124-20260209-29_2026-DE

Caractéristiques générales									
Filière de traitement : FILTRES PLANTES DE ROSEAUX (BI-FILTRE)									
Date de mise en service : 01/06/2007					Capacité nominale STEP en EH ⁽¹⁾ : 500				
Commune d'implantation : MONTANS					Capacité DBO5 entrante (kg/j) : 30,00				
Abonnés raccordés : 285					Habitants raccordés estimé : 713,00				
Débit de référence journalier admissible en m³/j : 75,0					Gestion : régie d'exploitation communale				
Système de collecte associé et prescriptions de rejet									
Linéaire réseau séparatif (en km) : 5,40					Linéaire réseau unitaire (en km) : 0,00				
Linéaire réseau total (en km) : 5,40					Type de milieu récepteur : RUISSEAU				
Déversoir d'orage (X télésurveillé) : 0					Nom du milieu récepteur : Banis				
PR présent sur le réseau et la STEP : 3					Soumise à : Déclaration en date du 21/07/2015				
Analyses entrées de station									
Polluant règlementé :		DBO ₅	DCO	MES	NTK	NH ₄ ⁺	Pt		
Concentration rejet (mg/l)		<35	<200	<150	/	/	/		
Rendement (%)		>60	>60	>50	--	--	--		
Charges rejetées par l'ouvrage (analyses SATESE) sur 2024									
Nombre de bilan annuels : 1		Mesure entrée DBO ₅ Kg/j : 23,90				Dernier bilan 24 H réalisé par le SATESE : Le 24/07/2024			
Charge hydraulique mesurée entrante % : 30									
Charge organique mesurée entrante % : 30									
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté : CONFORME									
DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
7,00	98,70	52,00	94,10	7,80	98,50	68,10	67,70	6,70	41,20
Observations :		RAS							

⁽¹⁾Equivalent habitant

FICHE 2024

STEU N° 31

Station d'épuration 81150 « Bourg Ouest »

Code Sandre de la station : 0581171V003

Env	Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reg	Reçu en préfecture le 18/02/2026
Pub	Publié le 18/02/2026
ID	ID : 081-200066124-20260209-29_2026-DE

Caractéristiques générales

Filière de traitement : **FILTRES PLANTES DE ROSEAUX (1 ETAGE)**

Date de mise en service : 22/09/2011	Capacité nominale STEP en EH ⁽¹⁾ : 300
Commune d'implantation : MONTANS	Capacité DBO5 entrante (kg/j) : 18,00
Abonnés raccordés : 113	Habitants raccordés estimé : 294,00
Débit de référence journalier admissible en m³/j : 45,0	Gestion : régie d'exploitation communale

Système de collecte associé et prescriptions de rejet

Linéaire réseau séparatif (en km) : 1,80	Linéaire réseau unitaire (en km) : 0,00
Linéaire réseau total (en km) : 1,80	Type de milieu récepteur : RIVIERE
Déversoir d'orage (X télésurveillé) : 0	Nom du milieu récepteur : Le Tarn
PR présent sur le réseau et la STEP : 0	Soumise à : Déclaration en date du 21/07/2015

Analyses entrées de station

Polluant règlementé :	DBO ₅	DCO	MES	NTK	NH ₄ ⁺	Pt
Concentration rejet (mg/l)	<35	<200	<150	/	/	/
Rendement (%)	>60	>60	>50	--	--	--

Charges rejetées par l'ouvrage (analyses SATESE) sur 2024

Nombre de bilan annuels : 1	Mesure entrée DBO ₅ Kg/j : 8,10	Dernier bilan 24 H réalisé par le SATESE : <u>Le 24/07/2024</u>
Charge hydraulique mesurée entrante % : 31		
Charge organique mesurée entrante % : 31		

Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté : **CONFORME**

DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
14,00	95,90	29,00	96,10	91,00	68,60	43,60	68,30	10,00	21,90
Observations :		RAS							

⁽¹⁾Equivalent habitant

FICHE 2024

STEU N° 32

Station d'épuration 81150 « ZA Garrigue Longue »

Code Sandre de la station : 0581171V004

Env	Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reg	Reçu en préfecture le 18/02/2026
Pub	Publié le 18/02/2026
ID	ID : 081-200066124-20260209-29_2026-DE

Caractéristiques générales									
Filière de traitement : MICROSTATION CULTURE FIXEE									
Date de mise en service : 01/12/2010			Capacité nominale STEP en EH ⁽¹⁾ : 110						
Commune d'implantation : MONTANS			Capacité DBO5 entrante (kg/j) : 6,60						
Abonnés raccordés : 9			Habitants raccordés estimé : 23,00						
Débit de référence journalier admissible en m³/j : 16,5			Gestion : régie d'exploitation communale						
Système de collecte associé et prescriptions de rejet									
Linéaire réseau séparatif (en km) : 0,40			Linéaire réseau unitaire (en km) : 0,00						
Linéaire réseau total (en km) : 0,40			Type de milieu récepteur : Bassin d'orage amenagé puis ruisseau						
Déversoir d'orage (X télésurveillé) : 0			Nom du milieu récepteur : /						
PR présent sur le réseau et la STEP : 1			Soumise à : Déclaration en date du 21/07/2015						
Analyses entrées de station									
Polluant règlementé :	DBO ₅	DCO	MES	NTK	NH ₄ ⁺	Pt			
Concentration rejet (mg/l)	<35	<200	<150	/	/	/			
Rendement (%)	>60	>60	>50	--	--	--			
Charges rejetées par l'ouvrage (analyses SATESE) sur 2024									
Nombre de bilan annuels : 1		Mesure entrée DBO ₅ Kg/j : 72,50		Dernier bilan 24 H réalisé par le SATESE : <u>Le 02/04/2024</u>					
Charge hydraulique mesurée entrante % : 32									
Charge organique mesurée entrante % : 32									
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté : NON CONFORME									
DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
1400,00	54,80	2169,00	63,40	220,00	93,50	69,30	20,90	6,80	17,30
Observations :		Seuls les rendements DCO et MES sont conformes.							

⁽¹⁾Equivalent habitant

FICHE 2024

STEU N° 33

Station d'épuration 81150M

« Bourg »

Code Sandre de la station : 0581178V001

Caractéristiques générales									
Filière de traitement : FILTRES PLANTES DE ROSEAUX (2 ETAGES)									
Date de mise en service : 01/09/2022					Capacité nominale STEP en EH ⁽¹⁾ : 80				
Commune d'implantation : MONTGAILLARD					Capacité DBO5 entrante (kg/j) : 4,80				
Abonnés raccordés : 35					Habitants raccordés estimé : 91,00				
Débit de référence journalier admissible en m³/j : 12,0					Gestion : régie d'exploitation communale				
Système de collecte associé et prescriptions de rejet									
Linéaire réseau séparatif (en km) : 1,17					Linéaire réseau unitaire (en km) : 0,00				
Linéaire réseau total (en km) : 1,17					Type de milieu récepteur : Zone d'infiltration puis fossé				
Déversoir d'orage (X télésurveillé) : 1					Nom du milieu récepteur : Le Tescou				
PR présent sur le réseau et la STEP : 0					Soumise à : Déclaration en date du 21/07/2015				
Analyses entrées de station									
Polluant règlementé :		DBO ₅	DCO	MES	NTK	NH ₄ ⁺	Pt		
Concentration rejet (mg/l)		<35	<200	<150	/	/	/		
Rendement (%)		>60	>60	>50	--	--	--		
Charges rejetées par l'ouvrage (analyses SATESE) sur 2024									
Nombre de bilan annuels : 2		Mesure entrée DBO ₅ Kg/j : 1,02			Dernier bilan 24 H réalisé par le SATESE : <u>Le 02/12/2024</u>				
Charge hydraulique mesurée entrante % : 33									
Charge organique mesurée entrante % : 33									
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté : CONFORME									
DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
3,00	98,30	52,50	88,40	10,50	94,60	32,90	51,70	5,45	15,50
Observations :		RAS							

⁽¹⁾Equivalent habitant

FICHE 2024

STEU N° 34

Station d'épuration 81600
« Hameau du Bousquet »
Code Sandre de la station : 0581202V002

Env	Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reg	Reçu en préfecture le 18/02/2026
Pub	Publié le 18/02/2026
ID	ID : 081-200066124-20260209-29_2026-DE

Caractéristiques générales									
Filière de traitement : FILTRES PLANTES DE ROSEAUX (2 ETAGES)									
Date de mise en service : 04/10/2007					Capacité nominale STEP en EH ⁽¹⁾ : 100				
Commune d'implantation : PARISOT					Capacité DBO5 entrante (kg/j) : 6,00				
Abonnés raccordés : 29					Habitants raccordés estimé : 75,00				
Débit de référence journalier admissible en m³/j : 15,0					Gestion : régie d'exploitation communale				
Système de collecte associé et prescriptions de rejet									
Linéaire réseau séparatif (en km) : 0,83					Linéaire réseau unitaire (en km) : 0,00				
Linéaire réseau total (en km) : 0,83					Type de milieu récepteur : RUISSEAU				
Déversoir d'orage (X télésurveillé) : 0					Nom du milieu récepteur : Avignon				
PR présent sur le réseau et la STEP : 1					Soumise à : Déclaration en date du 21/07/2015				
Analyses entrées de station									
Polluant règlementé :		DBO ₅	DCO	MES	NTK	NH ₄ ⁺	Pt		
Concentration rejet (mg/l)		<35	<200	<150	/	/	/		
Rendement (%)		>60	>60	>50	--	--	--		
Charges rejetées par l'ouvrage (analyses SATESE) sur 2024									
Nombre de bilan annuels : 1		Mesure entrée DBO ₅ Kg/j : /			Dernier bilan 24 H réalisé par le SATESE : Le 05/12/2024				
Charge hydraulique mesurée entrante % : 34									
Charge organique mesurée entrante % : 34									
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté : CONFORME									
DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
1,00	/	8,00	/	2,00	/	36,20	/	4,80	/
Observations :		RAS							

⁽¹⁾Equivalent habitant

FICHE 2024

STEU N° 35

Station d'épuration 816
« Bourg »
Code Sandre de la station : 0581202V003

Env	Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reg	Reçu en préfecture le 18/02/2026
Pub	Publié le 18/02/2026
ID	ID : 081-200066124-20260209-29_2026-DE

Caractéristiques générales									
Filière de traitement : FILTRES PLANTES DE ROSEAUX (2 ETAGES)									
Date de mise en service : 01/01/2008					Capacité nominale STEP en EH ⁽¹⁾ : 600				
Commune d'implantation : PARISOT					Capacité DBO5 entrante (kg/j) : 36,00				
Abonnés raccordés : 204					Habitants raccordés estimé : 530,00				
Débit de référence journalier admissible en m³/j : 90,0					Gestion : régie d'exploitation communale				
Système de collecte associé et prescriptions de rejet									
Linéaire réseau séparatif (en km) : 4,27					Linéaire réseau unitaire (en km) : 0,00				
Linéaire réseau total (en km) : 4,27					Type de milieu récepteur : RUISSEAU				
Déversoir d'orage (X télésurveillé) : 0					Nom du milieu récepteur : Parisot				
PR présent sur le réseau et la STEP : 1					Soumise à : Déclaration en date du 21/07/2015				
Analyses entrées de station									
Polluant règlementé :		DBO ₅	DCO	MES	NTK	NH ₄ ⁺	Pt		
Concentration rejet (mg/l)		<35	<200	<150	/	/	/		
Rendement (%)		>60	>60	>50	--	--	--		
Charges rejetées par l'ouvrage (analyses SATESE) sur 2024									
Nombre de bilan annuels : 1		Mesure entrée DBO ₅ Kg/j : 10,70			Dernier bilan 24 H réalisé par le SATESE : Le 04/11/2024				
Charge hydraulique mesurée entrante % : 35									
Charge organique mesurée entrante % : 35									
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté : CONFORME									
DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2,00	99,30	32,00	95,70	6,00	98,30	77,50	94,50	8,40	6,07
Observations :		RAS							

⁽¹⁾Equivalent habitant

FICHE 2024

STEU N° 36

Station d'épuration 81150
« Pas de Peyrole »
 Code Sandre de la station : 0581208V001

Caractéristiques générales									
Filière de traitement : FILTRES PLANTES DE ROSEAUX (2 ETAGES)									
Date de mise en service : 15/02/2002					Capacité nominale STEP en EH ⁽¹⁾ : 200				
Commune d'implantation : PEYROLE					Capacité DBO5 entrante (kg/j) : 12,00				
Abonnés raccordés : 83					Habitants raccordés estimé : 216,00				
Débit de référence journalier admissible en m³/j : 30,0					Gestion : régie d'exploitation communale				
Système de collecte associé et prescriptions de rejet									
Linéaire réseau séparatif (en km) : 2,10					Linéaire réseau unitaire (en km) : 0,19				
Linéaire réseau total (en km) : 2,10					Type de milieu récepteur : RUISSEAU				
Déversoir d'orage (X télésurveillé) : 0					Nom du milieu récepteur : Badailiac				
PR présent sur le réseau et la STEP : 0					Soumise à : Déclaration en date du 21/07/2015				
Analyses entrées de station									
Polluant règlementé :		DBO ₅	DCO	MES	NTK	NH ₄ ⁺	Pt		
Concentration rejet (mg/l)		<35	<200	<150	/	/	/		
Rendement (%)		>60	>60	>50	--	--	--		
Charges rejetées par l'ouvrage (analyses SATESE) sur 2024									
Nombre de bilan annuels : 1		Mesure entrée DBO ₅ Kg/j : /			Dernier bilan 24 H réalisé par le SATESE : Le 15/05/2024				
Charge hydraulique mesurée entrante % : 36									
Charge organique mesurée entrante % : 36									
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté : CONFORME									
DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2,00	/	33,00	/	5,20	/	11,60	/	3,70	/
Observations :		RAS							

⁽¹⁾Equivalent habitant

FICHE 2024

STEU N° 37

Station d'épuration 81150
« Bourg St Maurice »
Code Sandre de la station : 0581208V002

Env	Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reg	Reçu en préfecture le 18/02/2026
Pub	Publié le 18/02/2026
ID	ID : 081-200066124-20260209-29_2026-DE

Caractéristiques générales

Filière de traitement : **FILTRES PLANTES DE ROSEAUX (1 ETAGE)**

Date de mise en service : 02/02/2012	Capacité nominale STEP en EH ⁽¹⁾ : 90
Commune d'implantation : PEYROLE	Capacité DBO5 entrante (kg/j) : 5,40
Abonnés raccordés : 44	Habitants raccordés estimé : 114,00
Débit de référence journalier admissible en m³/j : 14,0	Gestion : régie d'exploitation communale

Système de collecte associé et prescriptions de rejet

Linéaire réseau séparatif (en km) : 0,98	Linéaire réseau unitaire (en km) : 0,00
Linéaire réseau total (en km) : 0,98	Type de milieu récepteur : RUISSEAU
Déversoir d'orage (X télésurveillé) : 0	Nom du milieu récepteur : Badailiac
PR présent sur le réseau et la STEP : 0	Soumise à : Déclaration en date du 21/07/2015

Analyses entrées de station

Polluant règlementé :	DBO ₅	DCO	MES	NTK	NH ₄ ⁺	Pt
Concentration rejet (mg/l)	<35	<200	<150	/	/	/
Rendement (%)	>60	>60	>50	--	--	--

Charges rejetées par l'ouvrage (analyses SATESE) sur 2024

Nombre de bilan annuels : 1	Mesure entrée DBO ₅ Kg/j : /	Dernier bilan 24 H réalisé par le SATESE : Le 15/05/2024
Charge hydraulique mesurée entrante % : 37		
Charge organique mesurée entrante % : 37		

Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté : **CONFORME**

DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
5,00	/	51,00	/	6,00	/	35,80	/	8,90	/
Observations :		RAS							

⁽¹⁾Equivalent habitant

FICHE 2024

STEU N° 38

Station d'épuration 8139
« Bourg »

Code Sandre de la station : 0581215V001

Env	Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reg	Reçu en préfecture le 18/02/2026
Pub	Publié le 18/02/2026
ID	ID : 081-200066124-20260209-29_2026-DE

Caractéristiques générales									
Filière de traitement : LIT BACTÉRIEN - FAIBLE CHARGE									
Date de mise en service : 15/03/1982					Capacité nominale STEP en EH ⁽¹⁾ : 50				
Commune d'implantation : PUYBEGON					Capacité DBO5 entrante (kg/j) : 3,00				
Abonnés raccordés : 33					Habitants raccordés estimé : 86,00				
Débit de référence journalier admissible en m³/j : 7,5					Gestion : régie d'exploitation communale				
Système de collecte associé et prescriptions de rejet									
Linéaire réseau séparatif (en km) : 0,57					Linéaire réseau unitaire (en km) : 0,00				
Linéaire réseau total (en km) : 0,57					Type de milieu récepteur : RUISSEAU				
Déversoir d'orage (X télésurveillé) : 0					Nom du milieu récepteur : Riou Fauze				
PR présent sur le réseau et la STEP : 1					Soumise à : Déclaration en date du 21/07/2015				
Analyses entrées de station									
Polluant règlementé :		DBO ₅	DCO	MES	NTK	NH ₄ ⁺	Pt		
Concentration rejet (mg/l)		<35	<200	<150	/	/	/		
Rendement (%)		>60	>60	>50	--	--	--		
Charges rejetées par l'ouvrage (analyses SATESE) sur 2024									
Nombre de bilan annuels : 1		Mesure entrée DBO ₅ Kg/j : /			Dernier bilan 24 H réalisé par le SATESE : Le 16/05/2024				
Charge hydraulique mesurée entrante % : 38									
Charge organique mesurée entrante % : 38									
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté : NON CONFORME									
DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
52,00	/	369,00	/	260,00	/	89,00	/	2,70	/
Observations :		Analyses entrée de station impossible.							

⁽¹⁾Equivalent habitant

FICHE 2024

STEU N° 39

Station d'épuration 8139

« Hameau de Larmès »

Code Sandre de la station : 0581215V002

Env	Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reg	Reçu en préfecture le 18/02/2026
Pub	Publié le 18/02/2026
ID	ID : 081-200066124-20260209-29_2026-DE

Caractéristiques générales

Filière de traitement : **FILTRES PLANTES DE ROSEAUX (2 ETAGES)**

Date de mise en service : 31/12/2007	Capacité nominale STEP en EH ⁽¹⁾ : 190
Commune d'implantation : PUYBEGON	Capacité DBO5 entrante (kg/j) : 11,40
Abonnés raccordés : 71	Habitants raccordés estimé : 185,00
Débit de référence journalier admissible en m³/j : 28,0	Gestion : régie d'exploitation communale

Système de collecte associé et prescriptions de rejet

Linéaire réseau séparatif (en km) : 1,70	Linéaire réseau unitaire (en km) : 0,52
Linéaire réseau total (en km) : 1,70	Type de milieu récepteur : RUISSEAU
Déversoir d'orage (X télésurveillé) : 1	Nom du milieu récepteur : Riou Fauze
PR présent sur le réseau et la STEP : 1	Soumise à : Déclaration en date du 21/07/2015

Analyses entrées de station

Polluant règlementé :	DBO ₅	DCO	MES	NTK	NH ₄ ⁺	Pt
Concentration rejet (mg/l)	<35	<200	<150	/	/	/
Rendement (%)	>60	>60	>50	--	--	--

Charges rejetées par l'ouvrage (analyses SATESE) sur 2024

Nombre de bilan annuels : 1	Mesure entrée DBO ₅ Kg/j : /	Dernier bilan 24 H réalisé par le SATESE : Le 16/05/2024
Charge hydraulique mesurée entrante % : 39		
Charge organique mesurée entrante % : 39		

Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté : **CONFORME**

DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
1,00	/	22,00	/	2,00	/	15,80	/	2,60	/
Observations :		RAS							

⁽¹⁾Equivalent habitant

FICHE 2024

STEU N° 40

Station d'épuration 81140
 « Bourg »
 Code Sandre de la station : 0581217V001

Env	Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reg	Reçu en préfecture le 18/02/2026
Pub	Publié le 18/02/2026
ID	ID : 081-200066124-20260209-29_2026-DE

Caractéristiques générales									
Filière de traitement : FILTRES PLANTES DE ROSEAUX (1 ETAGE)									
Date de mise en service : 01/05/2009					Capacité nominale STEP en EH ⁽¹⁾ : 200				
Commune d'implantation : PUYCELSI					Capacité DBO5 entrante (kg/j) : 12,00				
Abonnés raccordés : 139					Habitants raccordés estimé : 361,00				
Débit de référence journalier admissible en m³/j : 35,0					Gestion : régie d'exploitation communale				
Système de collecte associé et prescriptions de rejet									
Linéaire réseau séparatif (en km) : 2,74					Linéaire réseau unitaire (en km) : 2,22				
Linéaire réseau total (en km) : 2,74					Type de milieu récepteur : RUISSEAU				
Déversoir d'orage (X télésurveillé) : 3					Nom du milieu récepteur : O5741110				
PR présent sur le réseau et la STEP : 0					Soumise à : Déclaration en date du 21/07/2015				
Analyses entrées de station									
Polluant règlementé :		DBO ₅	DCO	MES	NTK	NH ₄ ⁺	Pt		
Concentration rejet (mg/l)		<35	<200	<150	/	/	/		
Rendement (%)		>60	>60	>50	--	--	--		
Charges rejetées par l'ouvrage (analyses SATESE) sur 2024									
Nombre de bilan annuels : 1		Mesure entrée DBO ₅ Kg/j : /			Dernier bilan 24 H réalisé par le SATESE : Le 25/07/2024				
Charge hydraulique mesurée entrante % : 40									
Charge organique mesurée entrante % : 40									
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté : NON CONFORME									
DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
320,00	/	766,00	/	37,00	/	41,90	/	9,71	/
Observations :		Analyses entrée de station impossible.							

⁽¹⁾Equivalent habitant

FICHE 2024

STEU N° 41

Station d'épuration 816
« Aiguelèze »
Code Sandre de la station : 0581225V003

Env	Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reg	Reçu en préfecture le 18/02/2026
Pub	Publié le 18/02/2026
ID	ID : 081-200066124-20260209-29_2026-DE

Caractéristiques générales									
Filière de traitement : FILTRES PLANTES DE ROSEAUX avec RECIRCULATION									
Date de mise en service : 01/03/2013					Capacité nominale STEP en EH ⁽¹⁾ : 1200				
Commune d'implantation : RIVIERES					Capacité DBO5 entrante (kg/j) : 72,00				
Abonnés raccordés : 407					Habitants raccordés estimé : 1058,00				
Débit de référence journalier admissible en m³/j : 210,0					Gestion : régie d'exploitation communale				
Système de collecte associé et prescriptions de rejet									
Linéaire réseau séparatif (en km) : 12,70					Linéaire réseau unitaire (en km) : 0,00				
Linéaire réseau total (en km) : 12,70					Type de milieu récepteur : INFILTRATION				
Déversoir d'orage (X télésurveillé) : 0					Nom du milieu récepteur : Sol				
PR présent sur le réseau et la STEP : 7					Soumise à : Déclaration en date du 21/07/2015				
Analyses entrées de station									
Polluant règlementé :		DBO ₅	DCO	MES	NTK	NH ₄ ⁺	Pt		
Concentration rejet (mg/l)		<35	<200	<150	/	/	/		
Rendement (%)		>60	>60	>50	--	--	--		
Charges rejetées par l'ouvrage (analyses SATESE) sur 2024									
Nombre de bilan annuels : 2		Mesure entrée DBO ₅ Kg/j : 22,60				Dernier bilan 24 H réalisé par le SATESE : <u>Le 02/10/2024</u>			
Charge hydraulique mesurée entrante % : 41									
Charge organique mesurée entrante % : 41									
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté : CONFORME									
DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
8,00	96,40	40,00	93,30	25,00	91,00	66,80	93,60	8,00	13,20
Observations :		RAS							

⁽¹⁾Equivalent habitant

FICHE 2024

STEU N° 42

Station d'épuration 81390\$

« Hameau La Baille »

Code Sandre de la station : 0581248V001

Env	Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reg	Reçu en préfecture le 18/02/2026
Pub	Publié le 18/02/2026
ID	ID : 081-200066124-20260209-29_2026-DE

Caractéristiques générales

Filière de traitement : **FILTRE A SABLE**

Date de mise en service : 20/07/2004	Capacité nominale STEP en EH ⁽¹⁾ : 250
Commune d'implantation : SAINT GAUZENS	Capacité DBO5 entrante (kg/j) : 15,00
Abonnés raccordés : 108	Habitants raccordés estimé : 281,00
Débit de référence journalier admissible en m³/j : 37,5	Gestion : régie d'exploitation communale

Système de collecte associé et prescriptions de rejet

Linéaire réseau séparatif (en km) : 3,00	Linéaire réseau unitaire (en km) : 0,00
Linéaire réseau total (en km) : 3,00	Type de milieu récepteur : RIVIERE
Déversoir d'orage (X télésurveillé) : 1 (1)	Nom du milieu récepteur : Le Dadou
PR présent sur le réseau et la STEP : 1	Soumise à : Déclaration en date du 21/07/2015

Analyses entrées de station

Polluant règlementé :	DBO ₅	DCO	MES	NTK	NH ₄ ⁺	Pt
Concentration rejet (mg/l)	<35	<200	<150	/	/	/
Rendement (%)	>60	>60	>50	--	--	--

Charges rejetées par l'ouvrage (analyses SATESE) sur 2024

Nombre de bilan annuels : 2	Mesure entrée DBO ₅ Kg/j : /	Dernier bilan 24 H réalisé par le SATESE : <u>Le 24/09/2024</u>
Charge hydraulique mesurée entrante % : 42		
Charge organique mesurée entrante % : 42		

Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté : **CONFORME**

DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
10,00	/	55,00	/	21,00	/	22,31	/	7,10	/
Observations :		RAS							

⁽¹⁾Equivalent habitant

FICHE 2024

STEU N° 43

Station d'épuration 81130

« Nord-Est »

Code Sandre de la station : 0581276V002

Caractéristiques générales									
Filière de traitement : BOUES ACTIVEES AERATION PROLONGEE									
Date de mise en service : 01/07/1995					Capacité nominale STEP en EH ⁽¹⁾ : 400				
Commune d'implantation : SALVAGNAC					Capacité DBO5 entrante (kg/j) : 23,00				
Abonnés raccordés : 130					Habitants raccordés estimé : 338,00				
Débit de référence journalier admissible en m³/j : 60,0					Gestion : Unité deconnectée du réseau depuis le 11/07/25				
Système de collecte associé et prescriptions de rejet									
Linéaire réseau séparatif (en km) : 4,70					Linéaire réseau unitaire (en km) : 0,48				
Linéaire réseau total (en km) : 4,70					Type de milieu récepteur : RIVIERE				
Déversoir d'orage (X télésurveillé) : 2					Nom du milieu récepteur : Le Tescou				
PR présent sur le réseau et la STEP : 1					Soumise à : Déclaration en date du 21/07/2015				
Analyses entrées de station									
Polluant règlementé :		DBO ₅	DCO	MES	NTK	NH ₄ ⁺	Pt		
Concentration rejet (mg/l)		<35	<200	<150	/	/	/		
Rendement (%)		>60	>60	>50	--	--	--		
Charges rejetées par l'ouvrage (analyses SATESE) sur 2024									
Nombre de bilan annuels : 2		Mesure entrée DBO ₅ Kg/j : /			Dernier bilan 24 H réalisé par le SATESE : <u>Le 01/10/2024</u>				
Charge hydraulique mesurée entrante % : 43									
Charge organique mesurée entrante % : 43									
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté : NON CONFORME									
DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
35,00	/	226,00	/	170,00	/	23,20	/	6,80	/
Observations :		Unité deconnectée du réseau depuis le 11/07/25							

⁽¹⁾Equivalent habitant

FICHE 2024

STEU N° 44

Station d'épuration 81130 « Ouest-Lagune »

Code Sandre de la station : 0581276V001

Env	Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reg	Reçu en préfecture le 18/02/2026
Pub	Publié le 18/02/2026
ID	ID : 081-200066124-20260209-29_2026-DE

Caractéristiques générales									
Filière de traitement : LAGUNAGE									
Date de mise en service : 01/01/1986					Capacité nominale STEP en EH ⁽¹⁾ : 240				
Commune d'implantation : SALVAGNAC					Capacité DBO5 entrante (kg/j) : 14,40				
Abonnés raccordés : 165					Habitants raccordés estimé : 429,00				
Débit de référence journalier admissible en m³/j : 48,0					Gestion : Unité déconnectée du réseau				
Système de collecte associé et prescriptions de rejet									
Linéaire réseau séparatif (en km) : 2,40					Linéaire réseau unitaire (en km) : 0,22				
Linéaire réseau total (en km) : 2,40					Type de milieu récepteur : RIVIERE				
Déversoir d'orage (X télésurveillé) : 0					Nom du milieu récepteur : Le Tescou				
PR présent sur le réseau et la STEP : 1					Soumise à : Déclaration en date du 21/07/2015				
Analyses entrées de station									
Polluant réglementé :		DBO ₅	DCO	MES	NTK	NH ₄ ⁺	Pt		
Concentration rejet (mg/l)		<35	<200	<150	/	/	/		
Rendement (%)		>60	>60	>50	--	--	--		
Charges rejetées par l'ouvrage (analyses SATESE) sur 2024									
Nombre de bilan annuels : 1		Mesure entrée DBO ₅ Kg/j : /			Dernier bilan 24 H réalisé par le SATESE : Le 21/05/2024				
Charge hydraulique mesurée entrante % : 44									
Charge organique mesurée entrante % : 44									
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté : NON CONFORME									
DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
0,00	/	0,00	/	0,00	/	0,00	/	0,00	/
Observations :		Station abandonnée.							

⁽¹⁾Equivalent habitant

FICHE 2024

STEU N° 45

Station d'épuration 8160

« Bourg »

Code Sandre de la station : 0581283V002

Caractéristiques générales									
Filière de traitement : FILTRES PLANTES DE ROSEAUX (2 ETAGES)									
Date de mise en service : 06/03/2018					Capacité nominale STEP en EH ⁽¹⁾ : 600				
Commune d'implantation : SENOUILLAC					Capacité DBO5 entrante (kg/j) : 36,00				
Abonnés raccordés : 225					Habitants raccordés estimé : 585,00				
Débit de référence journalier admissible en m³/j : 90,0					Gestion : régie d'exploitation communale				
Système de collecte associé et prescriptions de rejet									
Linéaire réseau séparatif (en km) : 7,80					Linéaire réseau unitaire (en km) : 1,30				
Linéaire réseau total (en km) : 7,80					Type de milieu récepteur : RUISSEAU				
Déversoir d'orage (X télésurveillé) : 1					Nom du milieu récepteur : La Saudronne				
PR présent sur le réseau et la STEP : 1					Soumise à : Déclaration en date du 21/07/2015				
Analyses entrées de station									
Polluant règlementé :		DBO ₅	DCO	MES	NTK	NH ₄ ⁺	Pt		
Concentration rejet (mg/l)		<35	<200	<150	/	/	/		
Rendement (%)		>60	>60	>50	--	--	--		
Charges rejetées par l'ouvrage (analyses SATESE) sur 2024									
Nombre de bilan annuels : 2		Mesure entrée DBO ₅ Kg/j : 18,80				Dernier bilan 24 H réalisé par le SATESE : Le 31/03/2024			
Charge hydraulique mesurée entrante % : 45									
Charge organique mesurée entrante % : 45									
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté : NON CONFORME									
DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
1,00	99,40	19,00	96,80	17,00	95,40	52,70	97,80	5,70	28,80
Observations :		RAS							

⁽¹⁾Equivalent habitant

FICHE 2024

STEU N° 46

Station d'épuration 81 « Bourg »

Code Sandre de la station : 0581294V003

Env	Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reg	Reçu en préfecture le 18/02/2026
Pub	Publié le 18/02/2026
ID	ID : 081-200066124-20260209-29_2026-DE

Caractéristiques générales									
Filière de traitement : FILTRES PLANTES DE ROSEAUX (2 ETAGES)									
Date de mise en service : 01/10/2019					Capacité nominale STEP en EH ⁽¹⁾ : 170				
Commune d'implantation : TECOU					Capacité DBO5 entrante (kg/j) : 10,20				
Abonnés raccordés : 89					Habitants raccordés estimé : 231,00				
Débit de référence journalier admissible en m³/j : 26,0					Gestion : régie d'exploitation communale				
Système de collecte associé et prescriptions de rejet									
Linéaire réseau séparatif (en km) : 2,10					Linéaire réseau unitaire (en km) : 0,50				
Linéaire réseau total (en km) : 2,10					Type de milieu récepteur : RUISSEAU				
Déversoir d'orage (X télésurveillé) : 1					Nom du milieu récepteur : Banis				
PR présent sur le réseau et la STEP : 1					Soumise à : Déclaration en date du 21/07/2015				
Analyses entrées de station									
Polluant règlementé :		DBO ₅	DCO	MES	NTK	NH ₄ ⁺	Pt		
Concentration rejet (mg/l)		<35	<200	<150	/	/	/		
Rendement (%)		>60	>60	>50	--	--	--		
Charges rejetées par l'ouvrage (analyses SATESE) sur 2024									
Nombre de bilan annuels : 1		Mesure entrée DBO ₅ Kg/j : /			Dernier bilan 24 H réalisé par le SATESE : <u>Le 24/09/2024</u>				
Charge hydraulique mesurée entrante % : 46									
Charge organique mesurée entrante % : 46									
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté : CONFORME									
DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
1,00	/	37,00	/	2,00	/	66,20	/	6,00	/
Observations :		RAS							

⁽¹⁾Equivalent habitant

FICHE 2024

STEU N° 47

Station d'épuration 81140
« Bourg »

Code Sandre de la station : 0581313V001

Env	Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reg	Reçu en préfecture le 18/02/2026
Pub	Publié le 18/02/2026
ID	ID : 081-200066124-20260209-29_2026-DE

Caractéristiques générales

Filière de traitement : **FILTRES PLANTES DE ROSEAUX (1 ETAGE)**

Date de mise en service : 01/09/2009	Capacité nominale STEP en EH ⁽¹⁾ : 150
Commune d'implantation : VERDIER (LE)	Capacité DBO5 entrante (kg/j) : 9,00
Abonnés raccordés : 49	Habitants raccordés estimé : 127,00
Débit de référence journalier admissible en m³/j : 22,5	Gestion : régie d'exploitation communale

Système de collecte associé et prescriptions de rejet

Linéaire réseau séparatif (en km) : 1,13	Linéaire réseau unitaire (en km) : 0,12
Linéaire réseau total (en km) : 1,13	Type de milieu récepteur : RUISSEAU
Déversoir d'orage (X télésurveillé) : 1	Nom du milieu récepteur : Vervère
PR présent sur le réseau et la STEP : 0	Soumise à : Déclaration en date du 21/07/2015

Analyses entrées de station

Polluant règlementé :	DBO ₅	DCO	MES	NTK	NH ₄ ⁺	Pt
Concentration rejet (mg/l)	<35	<200	<150	/	/	/
Rendement (%)	>60	>60	>50	--	--	--

Charges rejetées par l'ouvrage (analyses SATESE) sur 2024

Nombre de bilan annuels : 1	Mesure entrée DBO ₅ Kg/j : /	Dernier bilan 24 H réalisé par le SATESE : Le 01/08/2024
Charge hydraulique mesurée entrante % : 47		
Charge organique mesurée entrante % : 47		

Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté : **CONFORME**

DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
8,00	/	113,00	/	10,00	/	38,10	/	8,00	/
Observations :		RAS							

⁽¹⁾Equivalent habitant

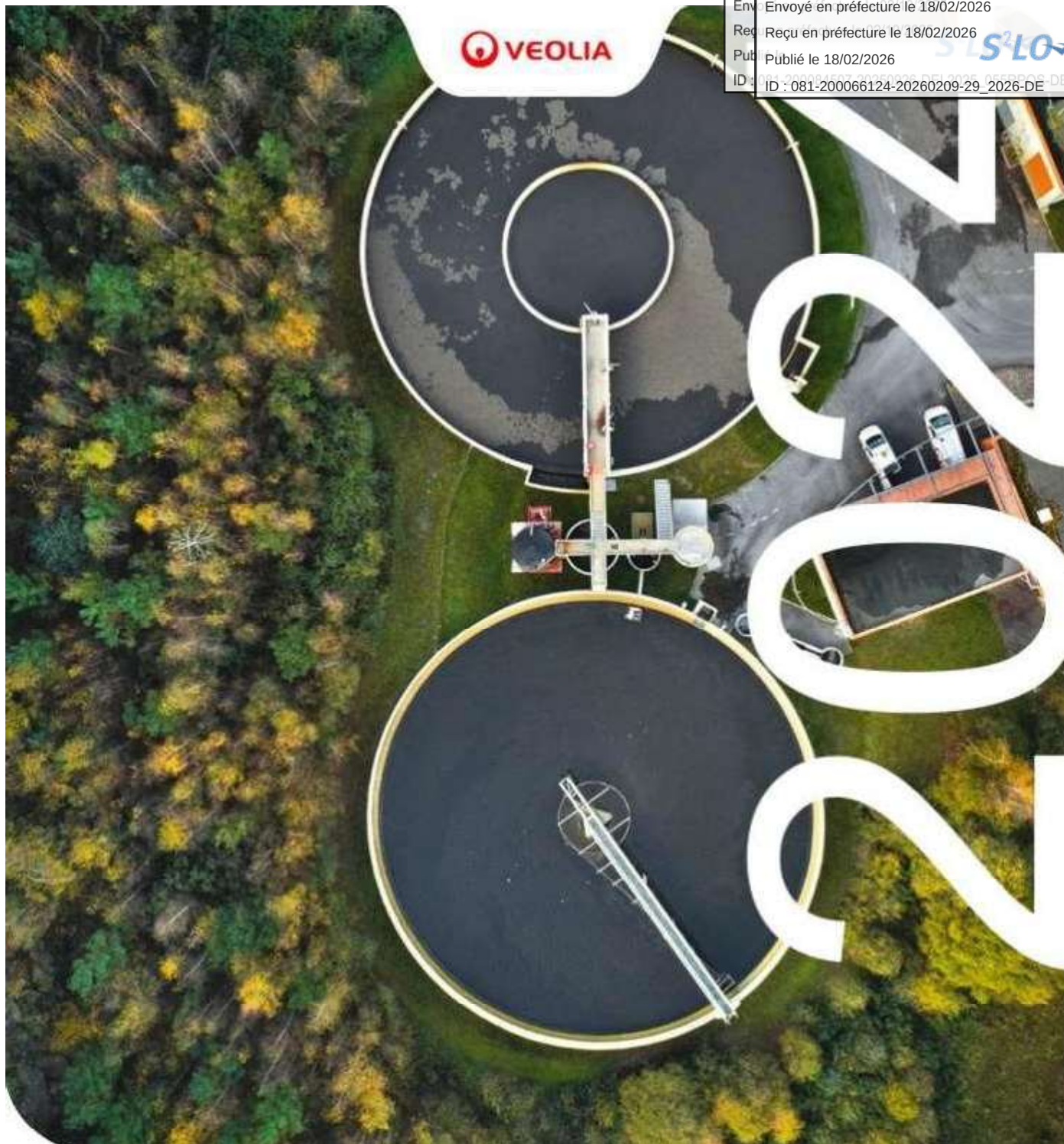
FICHE 2024

STEU N° 48

Station d'épuration 8
« Bourg »
Code Sandre de la station : 0581316V001

Caractéristiques générales									
Filière de traitement : FILTRES PLANTES DE ROSEAUX (1 ETAGE)									
Date de mise en service : 04/06/2008					Capacité nominale STEP en EH ⁽¹⁾ : 150				
Commune d'implantation : VIEUX					Capacité DBO5 entrante (kg/j) : 9,00				
Abonnés raccordés : 55					Habitants raccordés estimé : 143,00				
Débit de référence journalier admissible en m³/j : 22,5					Gestion : régie d'exploitation communale				
Système de collecte associé et prescriptions de rejet									
Linéaire réseau séparatif (en km) : 1,55					Linéaire réseau unitaire (en km) : 1,73				
Linéaire réseau total (en km) : 1,55					Type de milieu récepteur : RIVIERE				
Déversoir d'orage (X télésurveillé) : 4					Nom du milieu récepteur : La Vère				
PR présent sur le réseau et la STEP : 0					Soumise à : Déclaration en date du 18/09/2025				
Analyses entrées de station									
Polluant règlementé :		DBO ₅	DCO	MES	NTK	NH ₄ ⁺	Pt		
Concentration rejet (mg/l)		35	200	<150	/	/	/		
Rendement (%)		>60	>60	>50	--	--	--		
Charges rejetées par l'ouvrage (analyses SATESE) sur 2024									
Nombre de bilan annuels : 1		Mesure entrée DBO ₅ Kg/j : /			Dernier bilan 24 H réalisé par le SATESE : <u>Le 31/07/2024</u>				
Charge hydraulique mesurée entrante % : 48									
Charge organique mesurée entrante % : 48									
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté : NON CONFORME									
DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
0,00	/	0,00	/	0,00	/	0,00	/	0,00	/
Observations :		Analyses impossibles à réaliser.							

⁽¹⁾Equivalent habitant



ELEMENTS POUR LE RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

Concession du service public de l'assainissement
collectif de la Ville de GAILLAC

Introduction

Ce document a pour vocation de fournir les indicateurs de performance ainsi que les chiffres clés relatifs à votre Service afin de vous permettre d'établir votre rapport RPQS. Ces mêmes éléments seront détaillés et commentés dans le Rapport Annuel du Délégué.

Rappel : en application de la Loi NOTRe du 7 août 2015, le décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 a décalé de trois mois le délai de présentation à l'assemblée délibérante du rapport annuel relatif au prix et à la qualité des services publics (RPQS), le portant à neuf mois au plus tard suivant la clôture de l'exercice concerné. Aussi, le RPQS de l'année N doit être dorénavant présenté à l'assemblée délibérante avant le 30 septembre de l'année N+1.

Sommaire

1.	Présentation du contrat.....	4
2.	Les indicateurs réglementaires 2024	6
3.	Autres chiffres clés de l'année 2024	7
4.	Le prix du service public de l'assainissement	9
5.	L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux [P202.2]	10
6.	Annexe : bilan par usine.....	11

Données clés

- ✓ **Délégataire** : VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux
- ✓ **Périmètre du service** : GAILLAC
- ✓ **Numéro du contrat** : I7281
- ✓ **Nature du contrat** : Concession
- ✓ **Date de début du contrat** : 01/01/2020
- ✓ **Date de fin du contrat** : 31/12/2029

✓ Les engagements vis-à-vis des tiers

En tant que délégataire du service, VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux assume des engagements d'échanges d'effluents (réception ou déversement) avec les collectivités voisines ou les tiers (voir tableau ci-dessous).

Type d'engagement	Tiers engagé	Objet
réception effluent	Brens	Réception des effluents domestiques BRENS
réception effluent	COMMUNE DE SENOUILAC	Réception des effluents domestiques SENOUILAC

✓ Liste des avenants

Avenant N°	Date d'effet	Commentaire
1	01/01/2020	Transfert de compétence à la Communauté d'Agglomération GAILLAC-GRAULHET

2. Les indicateurs réglementaires 2024

Service public de l'assainissement collectif

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2023	VALEUR 2024
[D201.0]	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Collectivité (2)	15 774	16 008
[D202.0]	Nombre d'autorisations de déversement	Collectivité (2)		
[D203.0]	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Délégataire	325,0 t MS	362,4 t MS
[D204.0]	Prix du service de l'assainissement seul au m ³ TTC	Délégataire	2,65 Euro/m ³	2,48 Euro/m ³
INDICATEURS DE PERFORMANCE		PRODUCTEUR	VALEUR 2023	VALEUR 2024
[P201.1]	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	- %	- %
[P202.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité et Délégataire (2)	104	104
[P203.3]	Conformité de la collecte des effluents (*)	Police de l'eau	A la charge de la Police de l'eau	
[P204.3]	Conformité des équipements d'épuration	Police de l'eau	A la charge de la Police de l'eau	
[P205.3]	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Police de l'eau (2)	A la charge de la Police de l'eau	
[P206.3]	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	Délégataire	100 %	100 %
[P207.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	1	0
[P207.0]	Montant d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	71	0
[P251.1]	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Délégataire	0,00 u/1000 habitants	0,00 u/1000 habitants
[P252.2]	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	Délégataire	4,11 u/100 km	4,11 u/100 km
[P253.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	0,50 %	0,50 %
[P254.3]	Conformité des performances des équipements d'épuration	Délégataire	94 %	98 %
[P255.3]	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (1)	95	95
[P256.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	A la charge de la collectivité	
[P257.0]	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente	Délégataire	0,24 %	0,88 %
[P258.1]	Taux de réclamations	Délégataire	0,00 u/1000 abonnés	0,00 u/1000 abonnés

(1) Le délégataire fournit dans le corps du rapport les informations en sa possession en fonction de la prise en compte dans son contrat de délégation de l'arrêté du 21 juillet 2015

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

(*) A ce jour, cet indicateur n'est pas défini

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSP

3. Autres chiffres clés de l'année 2024

LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITE OPERATIONNELLE		PRODUCTEUR	VALEUR 2023	VALEUR 2024
Conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)		Délégataire	100,0 %	100,0 %
LA GESTION DU PATRIMOINE		PRODUCTEUR	VALEUR 2023	VALEUR 2024
VP.077	Nombre de branchements eaux usées et/ou unitaires	Délégataire	4 745	4 779
	Nombre de branchements eaux pluviales	Délégataire	18	18
	Nombre de branchements neufs	Délégataire	42	35
	Linéaire du réseau de collecte	Collectivité (2)	97 209 ml	97 425 ml
	Nombre de postes de relèvement	Délégataire	18	18
	Nombre d'usines de dépollution	Délégataire	2	2
	Capacité de dépollution en équivalent-habitants	Délégataire	30 200 EH	30 200 EH
COLLECTE DES EAUX USEES		PRODUCTEUR	VALEUR 2023	VALEUR 2024
Nombre de désobstructions sur réseau		Délégataire	291	164
Longueur de canalisation curée en préventif		Délégataire	13 927 ml	599 ml
LA DE POLLUTION		PRODUCTEUR	VALEUR 2023	VALEUR 2024
VP.176	Volume arrivant (collecté)	Délégataire	893 115 m ³	1 084 963 m ³
	Charge moyenne annuelle entrante en DBO5	Délégataire	674 kg/j	720 kg/j
	Charge moyenne annuelle entrante en EH	Délégataire	11 231 EH	11 992 EH
	Volume traité	Délégataire	1 059 881 m ³	1 221 162 m ³
L'EVACUATION DES SOUS-PRODUITS		PRODUCTEUR	VALEUR 2023	VALEUR 2024
Masse de refus de dégrillage évacués		Délégataire	16,0 t	16,0 t
Masse de sables évacués		Délégataire	60,0 t	54,0 t
Volume de graisses évacuées		Délégataire	6,0 m ³	6,0 m ³
LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION		PRODUCTEUR	VALEUR 2023	VALEUR 2024
VP.056	Nombre de communes desservies	Délégataire	1	1
	Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	7 394	7 445
	- Nombre d'abonnés du service	Délégataire	7 392	7 443
VP.068	- Nombre d'autres services (réception d'effluent)	Délégataire	2	2
	Assiette totale de la redevance	Délégataire	759 426 m ³	824 779 m ³
	- Assiette de la redevance des abonnés du service	Délégataire	657 087 m ³	685 968 m ³
	- Assiette de la redevance « autres services » (réception d'effluent)	Délégataire	102 339 m ³	138 811 m ³

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport.

LA SATISFACTION DES CONSOMMATEURS ET L'ACCES A L'EAU	PRODUCTEUR	VALEUR 2023	VALEUR 2024
Existence d'une mesure de satisfaction consommateurs	Délégataire	Mesure statistique d'entreprise	Mesure statistique d'entreprise
Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Délégataire	83 %	80 %
Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Délégataire	Oui	Oui
Existence d'une Commission Fonds Solidarité Logement « Eau »	Délégataire	Oui	Oui
LES CERTIFICATS	PRODUCTEUR	VALEUR 2023	VALEUR 2024
Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Délégataire	En vigueur	En vigueur
Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Délégataire	Oui	Oui

4. Le prix du service public de l’assainissement

GAILLAC Prix du service de l'assainissement collectif	Volume	Prix Au 01/01/2025	Montant Au 01/01/2024	Montant Au 01/01/2025	N/N-1
Part délégataire			180,64	179,23	-0,78%
Abonnement			50,56	62,46	23,54%
Consommation	120	0,9731	130,08	116,77	-10,23%
Part communale			78,50	79,09	0,75%
Abonnement			12,50	1,86	-85,12%
Consommation	120	0,6436	66,00	77,23	17,02%
Organismes publics			30,00	12,60	-58,00%
Performance des systèmes d'assainissement collectifs (agence de l'eau)	120	0,1050		12,60	
Modernisation du réseau de collecte	120		30,00		
Total € HT			289,14	270,92	-6,30%
TVA			28,91	27,09	-6,30%
Total TTC			318,05	298,01	-6,30%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			2,65	2,48	-6,42%

5. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux [P202.2]

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2020	2021	2022	2023	2024
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	92	92	104	104	104

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGPR
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP250	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP251	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		92 %
VP254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
Combinaison des variables VP252, VP253 et VP254	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	14
VP255	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	12
Total Parties A et B		45	41
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)			
VP256	Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	13
VP257	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP258	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP259	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	5
VP260	Localisation des autres interventions	10	10
VP261	Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	10
VP262	Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	5
Total:		120	104

6. Annexe : bilan par usine

→ La conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU [P205.3]

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'un service, au regard des dispositions réglementaires issues de la Directive européenne ERU. Il [P205.3] est à établir par la Police de l'eau, qui doit l'adresser à l'exploitant en vertu de l'article 22 de l'arrêté du 21 juillet 2015. La valeur de cet indicateur n'a pas été communiquée à Veolia à la date d'établissement du présent rapport.

En l'absence de réception à la date d'établissement du présent rapport annuel des éléments relatifs à cet indicateur, Veolia présente ci-dessous un indicateur approché, établi à partir des données issues de l'autosurveillance mise en œuvre et des valeurs caractéristiques de référence de la station (CBPO, Qref) à utiliser, établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance). Ces valeurs sont rappelées par station dans le tableau ci-dessous.

L'évaluation est réalisée en écartant les bilans non conformes correspondant à un débit arrivant en entrée de la station au-delà du débit de référence caractéristique de la station et les bilans en situations inhabituelles (opérations de maintenance programmées, circonstances exceptionnelles telles que catastrophes naturelles, inondations...). Il s'agit donc d'une évaluation de la conformité locale (et non d'une évaluation de la conformité nationale/européenne).

Les indices suivants mesurent la conformité par rapport à la réglementation (arrêté préfectoral local ou arrêté du 21 juillet 2015 à défaut).

Conformité réglementaire des rejets	à l'arrêté préfectoral
	100,00
STEP GAILLAC-BOISSEL	100,00
STEP GAILLAC-LONGUEVILLE	100,00

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

→ La conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel [P254.3]

Cet indicateur [P254.3], qui concerne uniquement les usines d'épuration de plus de 2000 EH, correspond au nombre de bilans conformes aux objectifs de rejet spécifiés par l'arrêté préfectoral ou, par défaut, selon les règles d'évaluation de la conformité identifiées avec la Police de l'Eau ou les règles nationales (arrêté du 21 juillet 2015), rapporté au nombre total de bilans réalisés sur 24 heures. Pour calculer cet indicateur, les bilans non conformes correspondant à un débit entrant dans la station au-delà du débit de référence caractéristique de la station et les bilans en situations inhabituelles (opérations de maintenance programmées, circonstances exceptionnelles telles que catastrophes naturelles, inondations...) sont écartés, selon la réglementation en vigueur.

Conformité des performances des équipements d'épuration	2020	2021	2022	2023	2024
Performance globale du service (%)	100	98	96	94	98
STEP GAILLAC-LONGUEVILLE	100	98	96	94	98

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

Cette conformité est évaluée en retenant les règles définies par la réglementation en vigueur et incluses dans les outils mis à disposition par le Ministère (prise en compte des débits à hauteur du débit de référence

en entrée et sortie, prise en compte du débit entrant en station pour définir si la station est en ou hors condition normale de fonctionnement, prise en compte du débit de référence mentionné dans l'acte administratif (arrêté préfectoral local)). Cette évaluation reste fournie à titre indicatif. Seule l'évaluation transmise par le Service de Police de l'Eau en mars a une valeur officielle.

→ **Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes [P206.3]**

Cet indicateur mesure la proportion des boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation. Les filières de traitement et/ou de valorisation de ces boues peuvent être la valorisation agricole, le compostage, l'incinération, la gazéification et le stockage en décharge agréée.

	2020	2021	2022	2023	2024
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100	100	100	100	100
STEP GAILLAC-BOISSEL	100	100	100	100	100
STEP GAILLAC-LONGUEVILLE	100	100	100	100	100

Ressourcer le monde

Veolia

30 rue Madeleine Vionnet • 93300 Aubervilliers

www.veolia.com

Séance du vendredi 26 septembre 2025 à
18h00

Délibération N° 2025_055 – Compétence ASSAINISSEMENT

Adoption des RPQS assainissement collectif 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi vingt-six septembre à dix-huit heures, le Comité syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle communale de Rivières sous la présidence de **François VERGNES, président**.

M. Cyril MANEN a été nommé secrétaire de séance.

Date de convocation et d'affichage : 18 septembre 2025

Tableau des présences - Compétence Assainissement

CA2G	Titulaires	Présent	Absent excusé	Représenté par	CA2G	Titulaires	Présent	Absent excusé	Représenté par
ALOS	CAUDERAN Alain		X		LASGRAISSES	ASSIE Alain	X		
ANDILLAC	BROS Jacques	X			LA SAUZIERE ST JEAN	LAPEYRE Patrice	X		
AUSSAC	GUIBAUD Pascal	X			LE VERDIER	DELPECH Jean-Marc	X		
BEAUVAIS SUR TESCOU	EGUILUZ Bernard	X			LISLE SUR TARN	PUBASSET Pascale	X		
BERNAC	DELERIS Jean-Michel	X			LOUPIAC	ESTRADA Laurent	X		
BRENS	TERRAL Michel	X			MEZENS	TISSERAND Jacques		X	
BRIATEXTE	ANGOSTO Richard	X			MONTANS	BEZIOS Jean-Marie	X		
BROZE	TRENTAZ Serge		X		MONTOURAUSSIE	PAULIN Georges		X	
BUSQUE	BOUYSSIE Bertrand	X			MONTELS	RAU Ludovic		X	
CADALEN	DAVALAN Christian	X			MONTGAILLARD	VIALAR Bernard	X		
CAHUZAC SUR VERE	YECHE Francis	X			MONTVALEN	DELABRE Grégory	X		
CAMPAGNAC	BOULOC Jean-Louis		X		PARISOT	CHARRUYER Sébastien		X	
CASTANET	POUX Cynthia - supp BONNEFOUIS	X			PEYROLE	CAMALET Alain	X		
CASTELNAU DE MONTMIRAL	BOSC Frédéric	X			PUYBEGON	CINQ Robert		X	
CESTAYROLS	BERNADOU Francis	X			PUYCELSI	LAMBERMONT Ghislain			X HELLAND M
COUFFOULEUX	TENEGAL Denis - supp FAVAREL	X			RABASTENS	PAYA Ludvine	X		
FAYSSAC	ETERNOT Joël - Supp RAUCOULES	X			RMERES	MANEN Cyril	X		
FENOLS	MOLLE Jean-Marc		X		ROQUEMAURE	SOULIES Claude		X	
FLORENTIN	DUBOE Jean-Marc		X		SALVAGNAC	MRAMOND Bernard		X	
GAILLAC	SOUQUET Martine		X		SENOUILLAC	FERRET Bernard	X		
GIROUSSENS	DUSSEL Francis	X			SAINT BEAUZILE	FAGES Philippe		X	
GRAULHET	ORTEGA Fernand		X		STE CECILE DU CAYROU	CARAIRE Jean-Pierre		X	
GRAZAC	FAURE Nathalie	X			ST GAUZENS	BOULVRAIS Paul			X VERGNES F.
ITZAC	DURAND Pascal		X		ST URCISSE	FOURNIE Daniel	X		
LABASTIDE DE LEVIS	VERGNES François	X			TAURIAC	MARTINEZ Christian		X	
LABESSIERE CANDEIL	GALINIER Philippe - supp HACK	X			TECOU	DUBIETZ Philippe	X		
LAGRAVE	SUDRE Didier			X PAYA L	TONNAC	CARLES Jean-Louis	X		
LARROQUE	HELLAND Mark	X			VEUX	KURGOUALE Rose-Marie	X		
		19	8	1			16	10	2
Nombre de Délégués	quorum				Présents	Représentés		Absents	
56	29				35	3		18	

sans droit de vote

CASTELNAU DE MONTMIRAL BOUISSET Gilbert suppléant
CESTAYROLS THILLIEZ Claude suppléant
GRAZAC CHELINGUE Claude suppléant
LOUPIAC POZZA Pascal suppléant

MONTANS
MONTGAILLARD
VERDIER (le)
VEUX

FORET Eric suppléant
GAYRAL Yvon suppléant
DA Sylvie suppléante
PEUX Annick suppléante

Objet de la délibération N° 2025_055

Assainissement : Adoption des RPQS assainissement collectif 2024

Les Rapports sur le Prix et la Qualité du Service 2024 de la régie du SMAEP du Gaillacois, du délégataire Véolia pour la ville de Gaillac et du délégataire SUEZ pour la ville de Lisle-sur-Tarn ont été transmis aux délégués préalablement à la réunion. Ils sont invités à demander tout éclaircissement ou complément d'information.

Un exemplaire de ces rapports sera transmis pour présentation à l'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet qui doit donner un avis.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical du SMAEP du Gaillacois – compétence ASSAINISSEMENT – à l'unanimité des membres présents ou représentés, adoptent les Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2024 ci annexés et chargent le président de le communiquer à l'EPCI membre pour avis.

DEL 2025_055		Élus	35	Élus représentés	3
Pour	38	Contre	0	Abstention	0

Le secrétaire de séance,
Cyril Manen



Le président,
François Vergnes



Délibération rendue exécutoire après transmission en Préfecture et publication sur le site internet du syndicat